

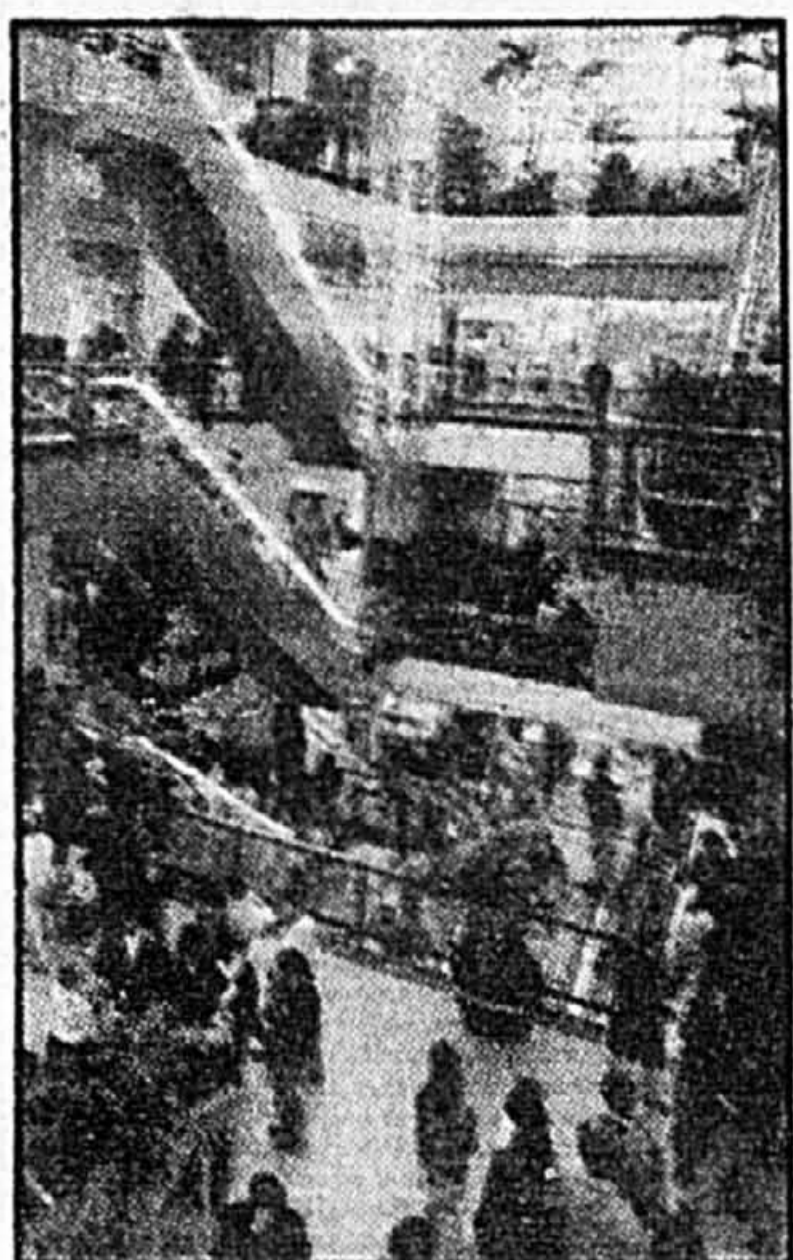
ALBERT NIPON
Une griffe qui vous surprendra



7050
JEAN-TALON, EST
PRÈS DES
GALERIES D'ANJOU
352-1010

Aujourd'hui: Nébulosité croissante, puis neige
Minimum - 16° Maximum - 7°
Demain: Partiellement ensoleillé, venteux et froid
● MONTREAL, VENDREDI 28 FÉVRIER 1992 108^e ANNÉE N° 127 60 PAGES, 4 CAHIERS
Taxes en sus 50¢

Aujourd'hui



Des doutes planent sur l'indépendance de la Commission de l'immigration

RICHARD HÉTU

Un avocat montréalais a obtenu des documents au cours des derniers mois qui laissent planer un doute sérieux sur l'indépendance des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) vis-à-vis des autorités politiques fédérales.

Après avoir étudié les procès-verbaux des conférences téléphoniques des directeurs régionaux du CISR en 1991, Richard Kurland a la conviction qu'Ottawa encou-

rage les membres du tribunal administratif à rejeter un pourcentage déterminé de demandes de statut de réfugié, contrairement à la Loi sur l'immigration.

Selon Me Kurland, un passage du procès-verbal de la conférence téléphonique qui s'est déroulée le 8 octobre 1991 est particulièrement clair à ce sujet. On peut y lire que «P. Bourget a suggéré qu'une rencontre avec des représentants clés de l'Immigration pourrait être nécessaire bientôt pour assurer que nous parvenions à atteindre les objectifs qui ont été acceptés par l'Immigration».

Pierre Bourget était à cette époque le directeur régional de la CISR à Ottawa. Dix personnes ont participé à la conférence téléphonique du 8 octobre 1991, dont Simon Pérusse, le directeur régional de la CISR à Montréal.

La CISR a été mise sur pied en 1989 par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour traiter les demandes de statut de réfugié. Le gouvernement a toujours soutenu que ce tribunal administratif jouissait d'une indépendance complète.

Me Kurland, qui a obtenu les procès-verbaux des conférences téléphoniques des di-

recteurs régionaux de la CISR en 1991 grâce à la Loi d'accès à l'information, n'en est plus aussi certain.

«La CISR est supposée être indépendante et impartiale», a déclaré hier Me Kurland au cours d'un entretien téléphonique. «Mais voilà qu'on apprend qu'un directeur régional indique clairement que des objectifs sont fixés avec le ministère. Qu'est-ce qui arrive maintenant si un revendicateur a une bonne cause mais qu'il tombe à l'extérieur des quotas?»

Me Kurland soutient qu'il a déniché des
VOIR DOUTES EN A 2

Le comité recherche encore l'unanimité

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

Après avoir passé une partie de la nuit à négocier dans le but d'en arriver à présenter des recommandations unanimes, les représentants des partis d'opposition et du gouvernement au sein du comité Beaudoin-Dobbie se réuniront de nouveau ce matin pour décider du sort de leur rapport.

Pendant une partie de la journée et encore hier soir, les partis s'accusaient l'un et l'autre d'être responsables de la situation. Les conservateurs soupçonnent les libéraux de vouloir «tuer» ce rapport, comme ils ont fait avorter l'Accord du lac Meech, les libéraux soutenant pour leur part que le gouvernement a changé de cap à la dernière minute.

Le porte-parole néo-démocrate Lorne Nystrom a déclaré vers 11 h hier soir qu'un progrès important avait été accompli en vue de rapprocher les députés. Il doit cependant consulter l'ensemble du caucus du NPD à 8 h ce matin avant de prendre position sur l'ensemble des recommandations.

Pour leur part, les députés et sénateurs libéraux étaient toujours réunis à huis clos en fin de soirée pour analyser le texte final du rapport. Le responsable du dossier constitutionnel des libéraux, André Ouellet, a dit qu'il ferait tout en son possible pour conclure un accord, mais il a refusé de s'engager avant de scruter le document de 150 pages.

Plus tôt dans la journée le gouvernement avait menacé de passer outre aux revendications de l'opposition pour présenter seul le rapport Beaudoin-Dobbie sur la réforme de la constitution. Les conservateurs ont finalement accepté en début de soirée de poursuivre les négociations avec l'opposition, jugeant qu'il y avait toujours possibilité d'en venir à une entente.

Libéraux et néo-démocrates se sont présentés à la réunion à 20 h hier en réclamant l'ébauche finale du rapport de 150 pages. Quelques minutes plus tard, ils en ressortaient afin de se retirer pour discuter chacun de leur côté des derniers amendements apportés au texte.

Hier après-midi le chef néo-démocrate Audrey McLaughlin a réclamé en vain un délai de dix jours afin de poursuivre l'étude du document. Mme McLaughlin estimait alors préférable de prolonger les discussions entre les partis que de risquer un nouvel accord éphémère conclu sous pression.

«Si les gars veulent faire un autre Lac Meech, oubliez cela. Je veux prendre le temps d'y penser et faire preuve de gros bon sens», a-t-elle lancé avant de rencontrer le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark.

Devant le refus catégorique du ministre, Mme McLaughlin a réitéré sa requête trois fois à la Chambre des communes pour se buter à la même réponse de M. Clark.

Inflexible, M. Clark a dit que le sujet était trop délicat pour prendre de tels risques. Il vaut mieux respecter l'échéance fixée depuis des mois pour ensuite faire face aux prochaines étapes, a-t-il répliqué.

A sa sortie de la Chambre, M. Clark a accusé le critique constitutionnel des libéraux André Ouellet de multiplier les obstacles pour des raisons purement partisans. A son avis, le Parti libéral s'accroche à la question du référendum et s'oppose à l'octroi

B4 CASTOR HOLDINGS

La société Castor Holdings, qui a notamment financé la construction du Centre Eaton, réclame la protection de la Loi sur les faillites.

A3 RIO

Le président de la RIO affirme que son organisme a respecté les règlements qui prévalaient avant 1985 dans le choix de ses ingénieurs.

A8 DÉPENSES

En dépit du programme d'austerité annoncé par Ottawa, les crédits alloués à la plupart des ministères fédéraux augmenteront cette année.

C4 OXYGENE

Isolé au milieu de la vaste plaine du Saint-Laurent, le mont Saint-Hilaire, par sa beauté et sa richesse faunique, vaut certes le déplacement.

Sommaire

Annonces classées

immobilier... B10 à B12, C11
marchandises... C11
emplois... C12
automobiles... C13, C14
propositions d'affaires... B9

Arts et spectacles

Informations... C1 à C10
ciné-horaires... C8, C9
télé-horaires... C10
télévision... C6

Bandes dessinées

B11
Bridge... C14
Décès... C15

Économie

B1, B4 à B9

Éditorial

B2

Étes-vous observateur?

B10

Feuilleton

C12

Horoscope

B12

Le monde

A12, A13

Loteries — résultats

A9

Mots croisés

C13

«Mot mystère»

C13



À cause d'une explosion!

Un incendie a ravagé 20 logements du 1395 et du 1405 rue Kingsley, hier après-midi à Dorval. Les maisons ont été rendues inhabitables et on estime les pertes à deux millions. Deux personnes, une dame âgée et un pompier, ont été incommodées par la fumée. L'alerte a été déclenchée à 12 h 47 et ce n'est que vers 18 h 15 que les pompiers de Dorval, LaSalle, Montréal-Ouest et Pierrefonds sont venus à bout du sinistre. L'incendie a commencé lorsqu'un véhicule a pris feu dans le stationnement souterrain. Les flammes se sont d'abord propagées aux habitations du 1405, par les murs, avant d'atteindre le grenier. Le brasier s'est ensuite communiqué par le toit aux maisons du 1395. Une quarantaine de personnes ont été évacuées. Elles ont été relogées dans un hôtel de Dorval. Le mauvais temps a rendu le travail des pompiers particulièrement difficile. La tempête faisait rage en début d'après-midi dans l'ouest de l'île. On ignorait hier si l'incendie était d'origine criminelle.

PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Le ministère du Revenu lance l'opération «ramassage» des machines vidéo-poker

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Les corps policiers, notamment la Sûreté du Québec et la police de la Communauté urbaine de Montréal, vont procéder au cours des prochains mois à des saisies d'appareils de jeux électroniques, communément appelés vidéo-pokers.

Québec n'émet plus de permis pour l'exploitation de ces appareils et les policiers agissent au fur et à mesure que les machines deviendront illégales.

C'est ce que La Presse a appris hier de source fiable au ministère du Revenu du Québec, responsable des activités de la Régie des loteries et courses.

L'opération doit durer un an et elle sera suivie d'une nouvelle réglementation qui permettra au gouvernement du Québec de s'assurer le contrôle complet de cette activité.

L'exploitation de ces machines sera confiée à l'entreprise privée et les revenus en-

gendrés seront partagés à part égale entre la Régie des loteries, l'exploitant et le parieur.

Actuellement, 17 000 machines sont installées dans les bars et autres endroits prévus à cette fin, engloutissant chaque année quelque 500 millions.

«Nous allons les ramasser» et instaurer ensuite un système semblable à celui du Nouveau-Brunswick, étroitement surveillé par le gouvernement», a déclaré hier soir un responsable du ministère du Revenu, précisant que le ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, se montrait sensible à cette question.

D'autre part, le directeur de la Sûreté du Québec, M. Robert Lavigne, a confirmé hier en conférence de presse ce qu'il avait déclaré à La Presse la veille: «Il faut assurer un meilleur contrôle des appareils vidéo-poker. Nous nous opposons à la formule actuelle, mais il est possible d'en assurer la sécurité selon des normes précises».

Le modèle qui sera adopté par Québec permettra l'élimination complète des machines dans les dépanneurs et autres endroits fréquentés par les adolescents. De

plus, pour éviter que «les pères de familles» y laissent leur paye, l'importance des paris sera limitée, le tout sous la surveillance d'un système informatisé.

Certains propriétaires de machines et leurs représentants affirment publiquement que ces machines ne remettent pas d'argent à leurs utilisateurs mais plutôt des parties gratuites. Or, c'est un secret de polichinelle pour ceux qui connaissent le milieu que des sommes importantes sont versées en argent sonnante, mais au gré des propriétaires de machines. «Il arrive qu'une quinte à l'as, par exemple, rapporte jusqu'à 2500 \$ au parieur. Un tel montant n'est pas souvent versé, mais le parieur compulsif est tenté par le hasard. C'est ce que nous voulons éliminer», fait-on savoir au ministère du Revenu, précisant que les revenus des vidéo-pokers seront forcément moins élevés avec la nouvelle réglementation. «Au moins, le contrôle sera plus sévère et les parieurs, qui devront être des adultes, sauront exactement à quoi s'en tenir.»

Les descentes vont se multiplier au cours

VOIR OPERATION EN A 2

Si des fois, durant mes 2 semaines de vacances, nos gouvernements réussissaient à nous sortir de la crise économique, j'prolonge mes vacances!



VOIR COMITÉ EN A 2

SAMEDI DANS LA PRESSE



SALON DE L'HABITATION : Le Salon national de l'habitation 1992, dont les porte-parole attirés sont Dominique Michel et Robert Dubois, se double cette année d'un Salon de l'aménagement extérieur. En effet, construire une belle maison ne suffit plus de nos jours; on tient à l'installer dans un environnement agréable, propice à la détente et au bien-être. Dans cette optique, *La Presse* entreprend demain dans son cahier Habitat la publication d'une série d'articles où l'un de ses journalistes décrit les différentes étapes par lesquelles il est passé pour construire sa maison, en commençant par le choix du terrain, son orientation et ses dimensions, sans oublier les règlements particuliers à la municipalité.



BONS AMIS, MAIS PAS PLUS! Mme Colette Lacourse est maire du village de Saint-Wenceslas, 400 habitants. M. Maurice Chênevert est maire de la paroisse de Saint-Wenceslas, 800 habitants. Le gouvernement, qui trouve qu'il y a trop de municipalités au Québec, alimentera que les deux villages fusionnent. Les deux maires, si bons amis soient-ils, ne veulent pas en entendre parler. Un cas parmi beaucoup d'autres. A lire demain dans *La Presse*, un reportage d'André Pépin sur les avantages et les désavantages des fusions municipales.

PROFS : LA RELEVÉ DÉCIENTE : Afin de remplacer un personnel vieillissant dont la moyenne d'âge est actuellement de 44 ans, le Québec devra, d'ici la fin du siècle, recruter environ 3000 professeurs par année. Ces jeunes, qui enseigneront bientôt aux enfants de niveaux primaire et secondaire, sont actuellement en formation dans les facultés des sciences de l'éducation. Mais, comme l'a constaté notre journaliste Michèle Ouimet dans la série d'articles que *La Presse* publie à partir de demain sur le sujet, la qualité de la relève n'est pas sans soulever quelques inquiétudes. Non seulement nos futurs enseignants ont-ils souvent une culture générale étonnamment réduite, mais ils ont énormément de difficultés à écrire correctement en français. Bref, on est loin du gratin.



Un camion-remorque gît dans le fossé après le carambolage d'une vingtaine de véhicules survenu hier sur l'autoroute 10, entre Granby et Bromont, pendant le blizzard qui s'est abattu sur la région. PHOTO PRESSE CANADIENNE

Le blizzard cause des accidents en série

Deux morts et quatre blessés graves sur l'autoroute 40

Presse Canadienne
SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Tandis qu'un carambolage monstre entre une trentaine de véhicules faisait deux morts et 15 blessés hier après-midi sur le tronçon est de l'autoroute 40, à la hauteur de Sainte-Genève-de-Batiscan, 12 autres personnes étaient blessées dans un autre accident impliquant sept véhicules, dont un autocar, survenu sur l'autoroute 10, entre Granby et Bromont.

Tous les blessés de l'accident de Sainte-Genève, dont quatre seraient dans un état grave, ont été hospitalisés à Trois-Rivières. L'identité des victimes n'était pas encore connue hier soir.

Des voitures, des camions-remorques et un camion-citerne, en tout 33 véhicules, se sont télescopés lorsqu'une bourrasque de neige, d'une durée d'environ 15 minutes, a réduit la visibilité à néant et rendu la chaussée extrêmement glissante.

Des dizaines de véhicules ont été immobilisés sur une distance d'environ 500 mètres et plusieurs conducteurs sont restés prisonniers de leur automobile pendant de très longues minutes.

«Un carambolage avec autant de véhicules, je pense que c'est l'une des premières fois qu'on voit ça en Mauricie», a commenté l'agent Serge Montpetit, responsable des communications à la Sûreté du Québec.

L'accident est survenu vers 14h45, lorsqu'une voiture a été heurtée par une autre un peu avant le pont enjambant la rivière Batiscan. Roulant juste derrière, Robert Lippé a tout vu. Parti de Québec, il faisait route vers Montréal.

«Il y avait un blizzard. On ne voyait absolument rien. Je roulais à 30 ou 40 km/heure. J'ai ralenti. Une voiture a arraché mon rétroviseur en me dépassant. Je suis sorti juste à temps. Quelques secondes après, un camion de dix

roues percutait mon auto. Je suis chanceux d'être en vie.

«On a entendu quelques petites collisions, puis les poids lourds ont embouti tout le monde. C'est là que ça a été gâté. C'était infernal!»

Un barrage routier a interrompu la circulation entre Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade jusqu'à 19h, heure à laquelle l'autoroute 40 a été rouverte à la circulation. Auparavant, des dizaines de dépanneuses s'étaient affairées à débarrasser la voie, pendant que de nombreux ambulanciers dégageaient les automobilistes coincés dans leurs véhicules, parfois à l'aide de pinces de désincarcération.

«On voit ça au cinéma. On a été chanceux que le feu ne prenne pas à travers le carnage. Il y avait un camion-citerne plein dans le tas. Comment ça se fait qu'on a pas sauté?», se demande encore M. Lippé.

Par ailleurs, des témoins de

l'accident survenu près de Bromont ont relaté que la circulation était relativement dense et que plusieurs automobilistes avaient dû ralentir brusquement en descendant une pente rendue glissante à la suite d'une averse de neige.

«Il y a eu un premier choc entre deux camions, et le reste a suivi. J'ai eu très peur», a déclaré Guy Frenette, dont la voiture a été coincée entre un des camions et le parapet.

Après ce premier heurt, deux autres voitures et une camionnette se sont télescopées, et presque en même temps, un camion-remorque a été télescopé à l'arrière par un autocar de la firme Auger.

Les 12 blessés se trouvaient tous à bord de l'autocar, qui se dirigeait vers Montréal.

Un autre véhicule de la même compagnie arrivé sur les lieux dans les minutes qui avaient suivi l'accident a pris en charge les passagers qui n'avaient pas besoin de soins.

SUITE DE LA UNE

DOUTES

Des doutes planent sur l'indépendance de la Commission de l'immigration

documents qui lui permettent de dire que les membres de la CISR ont été avisés en 1991 d'accepter 70 p. cent des demandes de statut de réfugié. Un passage du procès-verbal de la conférence téléphonique du 19 mars 1991 fait d'ailleurs allusion à «un objectif d'acceptation de 70 p. cent».

Selon les statistiques officielles, la CISR a rendu près de 27 000 décisions en 1991, dont un peu plus de 7500 étaient négatives, pour un taux de refus de 27,8 p. cent. En 1990, le taux de rejet de la CISR avait été de 21 p. cent — 2913 refus sur un total de 13 623 décisions.

Dans un passage du procès-verbal de la conférence téléphonique du 30 juillet 1991, le directeur régional de la CISR à Vancouver ne se gêne pas pour dire que des «décisions négatives de la part du tribunal sont encouragées».

De tels propos sont «assez choquants», selon Me Kurland. «Nous avons un système qui détermine qui est un réfugié, a-t-il dit. Ce n'est pas un système qui établit des quotas pour les réfugiés. Ou bien vous êtes réfugié, ou bien vous ne l'êtes pas.»

Une décision à Ottawa

Me Kurland avait déjà fait des vagues la semaine dernière en mettant au jour certaines pratiques de la CISR. Grâce à la Loi d'accès à l'information, il avait notamment dévoilé l'existence d'un document envoyé aux membres du tribunal administratif leur disant comment répondre négativement aux revendications de statut de réfugié formulées par des Bulgares.

Ce document était accompagné d'une note de service où Birku Menkir et Michael Abrahams, deux membres de la CISR, citaient le passage suivant d'un télégramme d'un commandant de l'armée britannique à Tunis au roi George VI: «J'ai chassé les ennemis de votre majesté de l'Afrique du Nord. J'attends votre prochain ordre.»

Me Kurland avait également découvert que les membres du CISR, à l'insu des avocats et des revendicateurs, avaient accès à des cours de formation et à des analyses sur certains pays visant à les aider dans leur travail. Selon l'avocat montréalais, toute infor-

mation fournie aux membres de la CISR qui n'est pas mise à la disposition des avocats des revendicateurs prive ceux-ci d'une audition juste et équitable.

Mercredi après-midi, le juge Barbaba Reed, d'Ottawa, a décidé d'empêcher le ministre de l'Immigration de procéder à l'expulsion d'un revendicateur bulgare après que l'avocat de celui-ci eut porté à sa connaissance la note de service de MM. Menkir et Abrahams, qui date du 25 avril 1991.

«Une bombe atomique»

Gerry Stobo, directeur des services juridiques de la CISR, ne croit pas que la décision du juge Reed aura une conséquence importante sur le système de traitement des revendications de statut de réfugié au Canada.

Selon M. Stobo, le juge Reed a «simplement» dit que la note de service des commissaires «soulevait des questions qui devraient être étudiées de près».

Me Kurland est d'accord avec cette opinion. Mais il n'en prend pas moins que la somme des documents qu'il a amassés au cours des derniers mois — et pas seulement la note de service de MM. Menkir et Abrahams — aura pour effet de paralyser le processus de traitement des revendications de statut de réfugié.

«Certains avocats sont en train de lancer des missiles sans bombe nucléaire, a-t-il dit. Moi, je vais lancer une bombe nucléaire dans les prochains jours.»

Me Kurland prétend qu'il présentera ses documents et ses arguments devant la Cour fédérale dans le cas d'un revendeur qui fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion. Il tentera notamment de faire valoir que l'augmentation des rejets des demandes de statut de réfugié fait suite à la dissémination de renseignements secrets aux membres de la CISR sur certains pays. □

OPÉRATION

Le ministère du Revenu lance l'opération «ramassage» des machines vidéo-poker des prochains mois pour forcer les propriétaires d'appareils à négocier avec le gouvernement. Depuis le jugement de la Cour suprême, intervenu l'automne dernier et rendant les machines illégales, certains propriétaires promettent de livrer une guerre juridique sans précédent au gouvernement

pour conserver le contrôle de ce marché lucratif. «Nous ne reculerons pas, même si nous savons très bien que des contestations vont surgir. Nous y ferons face», ajoute-t-on dans l'entourage du ministre Raymond Savoie.

Selon le plan gouvernemental, les bars pourront exploiter ces machines, comme c'est le cas présentement, parce qu'ils n'accueillent que la clientèle adulte. Éventuellement, si des casinos étaient ouverts, des aires spéciales seraient aménagées pour ces appareils.

Toute cette question des vidéopokers a été longuement discutée au conseil des ministres cette semaine. Le gouvernement semble décidé à effectuer une purge des éléments indésirables dans cette industrie. «Les futurs appareils seront construits au Québec. Nous devons connaître ceux qui les exploitent. Certains propriétaires sont corrects, mais d'autres devront être éliminés», a-t-on expliqué à *La Presse*.

Au ministère du Revenu, on croit que lorsque les opérations policières seront entreprises, au cours des prochains semaines, les propriétaires indésirables élimineront d'eux-mêmes leurs appareils pour les installer ailleurs au pays.

Cette opération de «nettoyage» du milieu reçoit déjà l'appui des corps policiers importants, assure-t-on au ministère de M. Raymond Savoie. □

COMITÉ

Le comité recherche encore l'unanimité de pouvoirs supplémentaires au Québec.

Le député conservateur de Témiscamingue, Gabriel Desjardins, a déclaré que les libéraux tenaient absolument à ce que le gouvernement s'engage à déposer un projet de loi référendaire en sachant très bien que le caucus du Québec n'en voulait pas.

«Nous ne réclamons rien de plus que ce que proposait le rapport Beaudoin-Edwards l'an dernier, a rétorqué M. Ouellet. Cette proposition demande simplement au gouvernement de se doter d'une loi qu'il pourra utiliser à sa discrétion, ce n'est pas très fort et ils la refusent», a déclaré M. Ouellet.

Pour lui, M. Clark veut jouer les «sauveurs» du Canada et s'attribuer tout le crédit d'un évé-

mentuel accord constitutionnel. Il soutient que les conservateurs ont ajouté de nouveaux champs de compétence à la dernière minute et qu'il ne serait pas sérieux d'apposer sa signature sans voir un texte complet.

Il s'est dit prêt à faire tous les efforts pour en arriver à une entente négociée de bonne foi. Malheureusement depuis le caucus de mercredi matin M. Clark a décidé de faire son chemin tout seul en annonçant que le train partait vendredi matin, a-t-il dit en substance.

La critique libérale a dit toujours souhaiter un rapport unanime, mais faute d'un accord il s'est montré prêt à présenter son propre rapport pendant que les néo-démocrates feraient de même et que le gouvernement publierait le sien. Le public jugera ensuite, a conclu M. Ouellet.

Son homologue néo-démocrate Lorne Nystrom a pour sa part soutenu qu'il restait trop de travail à faire pour conclure aussi rapidement. Les représentants des trois partis se sont rencontrés jusqu'à 4h du matin la nuit dernière, et ce n'est pas terminé, a-t-il dit.

Des fonctionnaires du comité parlementaire ont fait savoir tard hier soir que les discussions se poursuivraient aussi longtemps que nécessaire et que le rapport serait finalement déposé aujourd'hui. La session d'information prévue ce matin a cependant été contremandée et nul ne pouvait dire exactement à quelle heure le rapport serait finalement déposé à la Chambre des communes aujourd'hui. □

NOIRS

Une brasserie distingue les noirs des Noirs

qui a fait ça. Ce qu'on sait c'est que quand il y a des Noirs, il y a toujours des problèmes. On en veut pas de problèmes. On ne va pas dans leurs bars. Pourquoi ils viennent foutre le bordel ici? Nous autres on est né dans le quartier. On veut que ça reste comme avant», a dit ce client qui a voulu conserver l'anonymat.

Le propriétaire, un avocat du nom de Jean-Noël Lancôt, a ses bureaux à deux pas de la brasserie, rue Gilford, dans le même immeuble que ceux de la Fraternité des policiers. □

La Quotidienne à trois chiffres **393**
tirage d'hier à quatre chiffres **4101**

ABONNEMENT 285-6911	RÉDACTION 285-7070
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30, samedi et dimanche de 7h à 11h	ANNONCES CLASSEES Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 285-7111
PROMOTION 285-7100	GRANDES ANNONCES Détaillants 285-7202 National, Télé+ 285-7306
COMPTABILITÉ 285-6892	Vacances, Voyages 285-7265
Grandes annonces 285-6900	Carrières et professions, nominations 285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. • Courrier de la deuxième classe.

Enregistrement: numéro 1400-Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518. RENSEIGNEMENTS 285-7272



VENDREDI 28 FEVRIER 1992 **09-5-01**

LE SALON NATIONAL DE L'HABITATION

PUBLIREPORTAGE

STADE OLYMPIQUE 28 FÉV. AU 8 MARS

UN CAHIER À NE PAS MANQUER DEMAIN DANS

La Presse

UN ÉVÈNEMENT



Les soumissionnaires de la RIO ont-ils contourné les règles?

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUEBEC

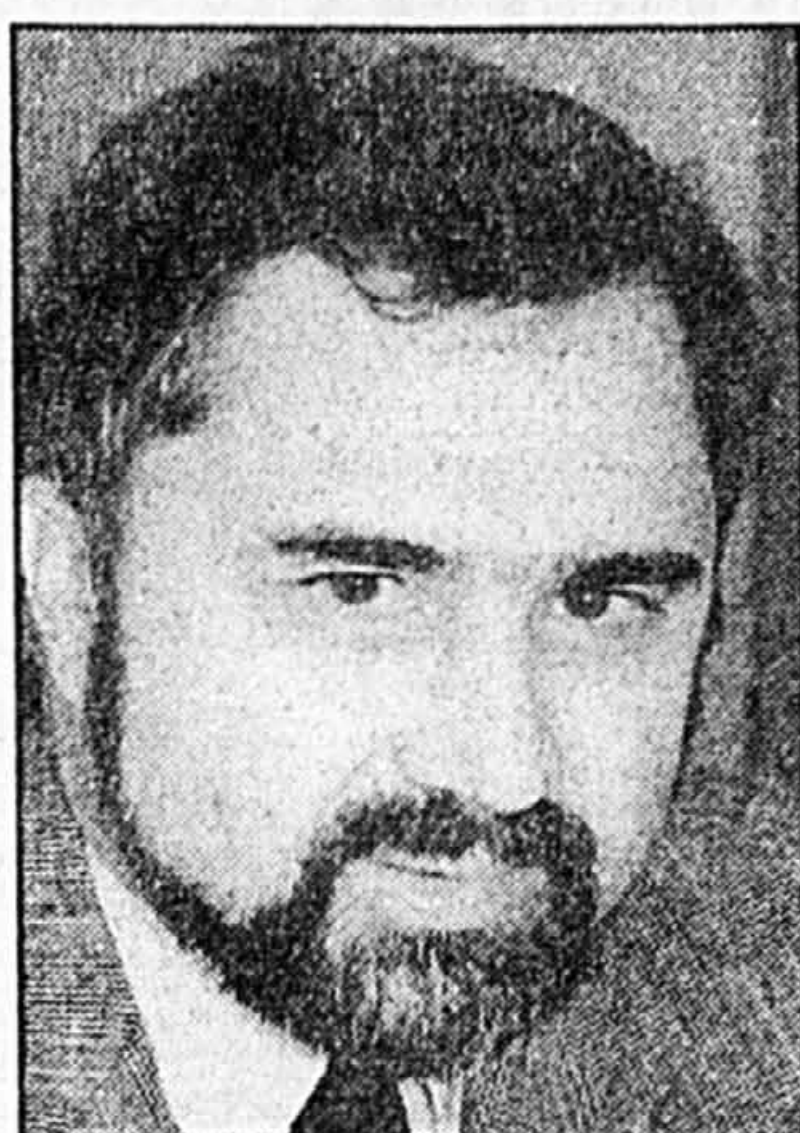
Les dépassements de coûts pour les contrats d'honoraires professionnels octroyés par la Régie des installations olympiques sont peut-être une façon de contourner le système habituel de sélection, reconnaît le président de l'organisme Pierre Bibeau.

Mais devant la commission parlementaire chargée de scruter les engagements financiers du ministère du Tourisme et de la RIO, M. Bibeau a soutenu que son organisme s'en était tenu aux règles qui prévalaient avant 1985 dans le choix des ingénieurs.

A ses côtés, le ministre du Tourisme, André Vallerand, qui selon la loi est responsable de la RIO devant l'Assemblée nationale, n'a pas tendu de perche à Pierre Bibeau qui le côtoyait hier sur le siège des témoins à la commission parlementaire. Comme man-

dataire du gouvernement, la RIO a toute autorité sur sa régie interne, et le rôle du ministre «dans son pouvoir d'intervention y est extrêmement limité», a souligné M. Vallerand qui avait toutefois pu empêcher la réouverture du Stade contre les vœux de la RIO, l'automne dernier.

Prévus à 40 millions\$ en 1989, les travaux du Biodôme coûteront 58 millions\$. Or, selon la RIO, l'augmentation réelle des coûts — des travaux et des honoraires des professionnels sera de 6,5 millions\$. Pour M. Bibeau toutefois, on est en droit de se demander «si les gens qui soumissionnent n'ont pas trouvé un moyen de contourner le système en étant bas mais après en ajoutant des addendas (de nouvelles demandes financières pour dépassements de coûts)». Il est clair que pour le promoteur, «il est difficile d'arrêter en plein milieu d'un contrat» quand un entrepreneur ou une firme d'ingénieur soutiennent qu'il en coûtera davantage que prévu.



Pierre Bibeau PHOTO THEQUE La Presse

En septembre 1990, la RIO a fait disparaître deux critères de sélection des firmes de profes-

sionnels; la distance entre le soumissionnaire et le siège social de la RIO et l'obtention d'autres contrats de la part du gouvernement dans les deux années précédentes.

Dans une série d'articles sur l'attribution des contrats de la RIO, Le Devoir affirme cette semaine que ces dépassements de coûts furent accordés plus souvent qu'autrement à des firmes proches du Parti libéral du Québec — dont M. Bibeau était l'organisateur électoral jusqu'à sa nomination à la RIO en octobre 1989.

L'un des ingénieurs qui a le plus profité de ces dépassements de coûts fut Bernard Poulin, un ami personnel de M. Bibeau — les deux hommes ont commencé ensemble à la Commission jeunesse du PLQ. La firme de M. Poulin, SM avait été retenue par Coplanam et Secor avant l'arrivée de M. Bibeau à la tête de la RIO. Mais en deux ans ses contrats d'ingénierie de 767 000\$ ont dou-

blé et atteignent désormais 1,5 millions\$.

De plus, la disparition des normes sur la distance des soumissionnaires a permis à SM — enregistrée à Sherbrooke — d'obtenir un autre contrat de 58 000\$ en mars 1991, a-t-on expliqué à La Presse.

De tels contrats ne font pas l'objet d'appels d'offres, ont reconnu hier les hauts dirigeants de la RIO. En fait, pour les firmes d'architectes et d'ingénieurs, on procède par des soumissions «sur invitation» où on invite quelques firmes seulement à déposer des propositions — de trois à sept selon l'ampleur du contrat. En outre, le comité de sélection n'a pas à choisir le plus bas soumissionnaire — les taux horaires sont fixés par le gouvernement — et a pleine latitude pour évaluer la qualité du dossier de chaque bureau d'ingénieur. Hier M. Bibeau a insisté toutefois sur le fait que des représentants de la Ville de Montréal — Pierre Bourque, directeur du Jardin Botanique

notamment — faisaient également partie de ces comités.

Les hauts fonctionnaires de la RIO ont soutenu ne pas savoir que le président du comité de construction Claude F. Lefebvre pouvait être relié à CIMA, une firme qui a obtenu le contrat de 117 000\$ pour les plans des gradins mobiles destinés à rapprocher les spectateurs du terrain de baseball au stade olympique. M. Lefebvre était l'un des associés de Gendron Lefebvre qui s'était regroupée avec CIMA pour la construction d'un pont à Laval.

Hier M. Bibeau a souligné qu'il avait été établi clairement à la RIO que Gendron Lefebvre ne pourrait plus recevoir de contrats de l'organisme si l'ingénieur Lefebvre accédait à son conseil d'administration. Pour Michel Brisset, vice président à la construction à la RIO, le projet de CIMA représentait en outre une économie de 500 000\$ par rapport à celui des autres firmes invitées à soumissionner.

La SQ veut s'attaquer aux voleurs d'autos

La Sûreté du Québec est prête à aider Hydro-Québec à Kahnawake

SUZANNE COLPRON

Aux prises avec une augmentation sans précédent de vols d'automobiles, la Sûreté du Québec a annoncé, hier, une série de mesures pour contrer ce fléau.

Le nombre d'autos volées est passé de 3904, en 1990, à 6253, en 1991, sur le seul territoire desservi par la Sûreté du Québec: une augmentation de 60,2 p. cent.

Cette forme de criminalité coûte près de 200 millions par année aux assureurs et représentent 13 p. cent de toutes les réclamations.

En 1992, les policiers de la Sûreté du Québec auront à l'oeil les vendeurs de pièces automobiles usagées et multiplieront les visites dans les commerces. On sait que la très grande majorité des voitures volées sont démontées et vendues en pièces détachées.

Le directeur des enquêtes criminelles, Claude Quinn, a expliqué, en conférence de presse, que la Sûreté du Québec allait également sensibiliser ses patrouilleurs aux marques de voitures recherchées et aux méthodes employées pour les faire disparaître de la circulation.

Autre moyen de dissuader les voleurs: graver le numéro de série dans les vitres des voitures. Cette méthode connaît déjà un certain succès auprès des propriétaires.

Enfin, la Sûreté du Québec entend faire campagne auprès des conducteurs pour les sensibiliser aux moyens à prendre afin d'éloigner les voleurs, comme l'achat d'un système mécanique manuel qui consiste le plus souvent en une barre reliant le volant à la pédale de frein.

Dans l'ensemble, les crimes contre la propriété, englobant les vols de voitures, ont augmenté de 19 p. cent l'an dernier par rapport à l'année précédente.

La Sûreté du Québec, a rappelé son directeur, Robert Lavigne, emploie plus de 4 500 policiers et de 1 155 civils. Quatre directeurs se partagent les responsabilités de l'administration, de la surveillance du territoire, des enquêtes criminelles et de la planification. En tout, la Sûreté du Québec regroupe 111 postes.

La drogue et les accidents

Les policiers provinciaux ont effectué un million d'interventions en 1991 et prévoient en faire tout autant, sinon plus, cette année. L'accent sera mis sur la lutte contre la drogue qui a connu sa meilleure année l'an dernier en terme de saisies. De 167 en moyenne par mois en 1991, les saisies sont passées à 247 en 1991.

La valeur totale de ces stupéfiants saisis s'élève à plus d'un milliard 250 millions, alors qu'elle était de 60 millions\$ en 1990. Le nombre de mises en accusation découlant de ces opérations atteint 3726.

Les efforts de la Sûreté du Québec ont aussi porté fruit dans le domaine des accidents de la route où on a connu une baisse de 12,4 p. cent des accidents mortels et de

1,6 p. cent des accidents avec blessés. Pour arriver à ce résultat, la police a augmenté le nombre de ses interventions dans une proportion de 13 p. cent en 1991. Cette hausse a été plus marquée pendant les longs week-ends de congé. La Sûreté du Québec compte répéter l'expérience cette année.

Près de 12 000 conducteurs ont été poursuivis pour conduite en état d'ivresse, cela représente une hausse de 8,2 p. cent par rapport à 1990.

Les femmes et les ethnies

Par ailleurs, la Sûreté du Québec veut embaucher un plus grand nombre de membres des communautés culturelles et de femmes cette année. Il faut dire que ces deux groupes forment à peine 11 p. cent de son personnel policier.

Mais, a précisé le directeur de l'administration, responsable des ressources humaines, Jean Bourdeau, les demandes d'emploi de 234 candidats issus des minorités ethniques sont présentement à l'étude.

On peut s'attendre à ce que de 10 à 12 p. cent de ces personnes soient recrutées. Cette année, la SQ prévoit engager de 300 à 400 policiers dont une cinquantaine de femmes et une vingtaine de membres des communautés ethniques.

L'équipe affectée au recrutement sera d'ailleurs doublée prochainement pour étudier les demandes soumises par les recrues dont au moins 75 p. cent ont complété un cours en techniques policières. La Sûreté du Québec compte traiter en priorité les demandes provenant des groupes ciblés.

Le budget de la SQ totalisera près d'un demi milliard de dollars en 1992. Il était de 492 millions l'an dernier.

Kahnawake

Par ailleurs, le directeur de la Sûreté du Québec, Robert Lavigne, n'est pas du tout opposé à ce que la société Hydro-Québec lui soumette une demande d'assistance policière pour les techniciens ayant à se rendre sur la réserve mohawk de Kahnawake.

«On répond aux demandes faites. Si une demande était faite, il faudrait voir les implications, les conséquences de l'intervention. On ne refuse pas une demande d'assistance, on en analyse la pertinence», a-t-il dit.

Selon des informations du service de nouvelles de Radio-Canada, Hydro-Québec craindrait que des citoyens de Kahnawake s'en prennent aux techniciens d'Hydro-Québec et aux pylônes traversant la réserve si jamais elle procédait à des interruptions de service pour faire pression sur ceux qui refusent d'acquiescer leur facture d'électricité.

Le tiers des résidents de la réserve de Kahnawake n'aurait pas payé pour l'électricité consommée depuis cinq ans, ce qui représenterait 1,8 million\$, selon Radio-Canada.



Enfin, un vrai hiver, avec de la neige!

Pascale Boulerice et Éric Roy ont profité hier de leur congé hivernal pour s'en donner à coeur joie sur le mont Royal. Ces deux étudiants en musique du collège Vincent-d'Indy ont glissé l'un par dessus l'autre en pleine mini-tempête de neige.

PHOTO La Presse

Carrière Miron: les «scénarios de fermeture» coûteront deux fois plus cher que prévu

GILLES GAUTHIER

La préparation pour la Ville de Montréal par la firme SNC-Lavalin de «scénarios de fermeture» du dépotoir de l'ancienne carrière Miron coûtera plus de deux fois plus cher que prévu et atteindra 863 000\$.

Un contrat de 416 803\$ avait été accordé le 18 juin 1991 pour cette étude sur les scénarios et le recouvrement final du Centre de tri et d'enfouissement des déchets. La semaine prochaine, le conseil municipal entérinera une «extension de contrat» coûtant 446 172\$.

Ce qui porte à plus de 5,2 millions\$ le montant des contrats accordés par la Ville à différentes firmes de génie-conseil pour divers mandats d'étude et de conception au dépotoir depuis 1987.

Les travaux de SNC-Lavalin doivent notamment déterminer à quelle date fermera le dépotoir en tenant compte entre autres du tassement des déchets, des matériaux qui seront utilisés pour le recouvrement final de la masse d'ordures, des aspects environnementaux et paysagers, etc.

«Pour plusieurs de ces activités, l'ampleur des recherches nécessaires s'est avérée beaucoup plus considérable que prévu, ce qui entraîne nécessairement des coûts additionnels importants», écrit un responsable des Travaux

publics pour expliquer cette hausse de près d'un demi-million, ou 107 p. cent, en huit mois.

Ce responsable joint également aux documents qui seront déposés au conseil lundi prochain une directive précisant que les contrats municipaux de 50 000\$ et plus doivent être octroyés par voie d'appels d'offres lorsqu'ils portent sur la fourniture de services... «autres que professionnels».

SNC-Lavalin effectue notamment une étude de cas sur le tassement des déchets au Québec «et à l'étranger». Des travaux de modélisation permettront par ailleurs d'établir «une représentation visuelle des profils résultant de l'accumulation et du tassement des déchets». Une maquette a été construite pour indiquer où se trouveront (probablement au nord du plateau est de la carrière) les installations permanentes de

pompage et de traitement du biogaz et du lixiviat.

On indique par ailleurs que les déchets pourraient être recouverts d'une couche d'argile dans le cadre des travaux de fermeture.

Depuis 1987, Lavalin puis SNC-Lavalin ont reçu de la Ville de Montréal des contrats totalisant plus de 2,1 millions pour le seul dépotoir, Teccult venant au deuxième rang avec 1,83 million.

Le Vieux-Montréal aura 4,3 millions en moins de Québec et de Montréal

GILLES GAUTHIER

Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont amputé de 4,3 millions le budget qu'ils consacrent à la mise en valeur du Vieux-Montréal et du patrimoine montréalais. La principale compression atteint 17 p. cent par année pendant trois ans.

Ce budget découle d'une entente conclue en 1979 par le ministre des Affaires culturelles (MAC) et Montréal. Connue sous le nom d'entente MAC-Ville, elle prévoit un financement à parts égales et

elle a été reconduite à quatre reprises depuis sa signature.

Le 23 mars 1990, le MAC avisait la Ville «qu'en raison des contraintes budgétaires majeures qui sévissent dans notre ministère», une somme de 352 700\$ était retranchée de l'entente par le gouvernement pour l'exercice 1989-90. La Ville enlevait le même montant, pour un total de 705 400\$.

Le 18 juillet 1991, le ministère faisait savoir qu'à la suite d'une décision du Conseil du trésor, des sommes de 600 000\$ étaient retranchées pour chacune des an-

nées financières 1991-92, 1992-93 et 1993-94. Montréal réduisait également sa part de 1,8 million au total pour les trois ans. Les débours des deux niveaux de gouvernement s'élèvent pour cette période à 17,55 millions au lieu de 21,15 millions, soit une diminution de 17 p. cent.

Des projets montréalais tels la transformation en parc du parking du Champ-de-Mars, l'aménagement de la rue de la Commune ou le concours d'architecture de la place Jacques-Cartier ont bénéficié d'un apport financier du gouvernement dans le cadre de cette entente.

La Loi sur la protection des non-fumeurs s'applique en douceur partout au Québec

JEAN-PIERRE BONHOMME

La mise en application de la Loi sur la protection des non-fumeurs du Québec et des règlements municipaux qui en découlent s'effectue normalement dans l'ensemble du territoire, surtout dans les hôpitaux et les écoles.

Les responsables sont convaincus que les mentalités ont changé, qu'on fait «des progrès» notables à cet égard; ils constatent aussi qu'il n'a jusqu'à maintenant pas été nécessaire d'avoir recours aux corps de police pour faire respecter les dispositions législatives.

Certains municipalités, toutefois, ont terminé la campagne de sensibilisation qu'elles avaient entreprises en ce qui concerne leurs champs de responsabilité

propres, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas couverts par la législation gouvernementale. Elles songent maintenant à procéder d'une manière plus formelle en distribuant des contraventions aux commerçants récalcitrants.

À Montréal, toutefois, la phase de sensibilisation n'est pas terminée et personne, hormis pour certains rares cas de résistance têtue, ne songe à utiliser les corps de police pour faire progresser les choses.

La Loi québécoise s'applique depuis cinq ans sur l'ensemble du territoire, y compris à Montréal. Son principal responsable dans la capitale, M. Jacques Giguère, explique que les directeurs d'hôpitaux et d'écoles, comme la loi le prévoit, ont généralement consenti à nommer des responsables et des inspecteurs qui

veillent à la protection de ces lieux publics. Le secteur des transports ne pose pas de problème.

Depuis cinq ans, mille contraventions ont été émises contre des fumeurs, dont 80 p. cent dans les hôpitaux et les écoles (moitié-moitié). Ces contraventions sont émises par les agents de la paix nommés à cette fin par les institutions (la plupart du temps ce sont des agents de sécurité) et elles sont envoyées au ministère de l'environnement où elles sont traitées.

M. Giguère précise que 716 de ces contraventions ont été payées dans les délais prescrits et que dans 98 p. cent des cas qui restent le ministère a obtenu des condamnations. Dans aucun cas, ce que soit au niveau de l'Etat ou que ce soit dans les municipalités, ajoute-t-il, les corps de po-

lice n'ont été directement impliqués.

Le règlement municipal de la Ville de Montréal, lui, a été adopté il y a un an. Il oblige notamment certains restaurants à créer des aires pour non-fumeurs.

Le responsable de sa mise en application, M. André Lavallée, membre du comité exécutif, explique que la campagne de sensibilisation, entreprise par la ville — lettres, visites, avis d'infraction et le reste — a donné de bons résultats. Les inspecteurs municipaux ont obtenu la collaboration de presque tous les intéressés.

Dans le «cas extrême» où le client d'un restaurant refuserait de se soumettre aux dispositions du règlement municipal, il est évident que les policiers seront appelés à intervenir à la demande

des intéressés. Et c'est pour faciliter les choses que la Ville prépare une formule de contravention devant être distribuée aux résistants les plus intraitables.

Pointe-Claire est considérée comme progressiste à cet égard. Elle protège tous les établissements publics, commerces ou autres, contre la fumée du tabac.

Le responsable de la mise en application du règlement, M. Marcel Carmona, a dit que sa municipalité «sensibilise» les commerçants de plusieurs manières, depuis deux ans. Le moment est maintenant venu, dit-il, de faire distribuer, par les quatre inspecteurs municipaux du tabagisme, des contraventions aux commerçants qui refusent de faire respecter, dans leurs établissements, l'esprit des dispositions réglementaires. Les avocats de la ville étudient cette question.

La Cour suprême interdit toute pornographie infantile ou violente

Presse Canadienne
OTTAWA

L'interdiction des films et magazines pornographiques dépeignant des actes de pornographie infantile, des relations sexuelles violentes ou dégradantes peut être considérée comme une limite justifiable à la liberté d'expression, a statué hier la Cour suprême du Canada.

Dans un jugement unanime rendu à 9 voix contre 0, le tribunal maintient la loi fédérale anti-pornographie.

Tout en reconnaissant que la loi enfreint la liberté d'expression garantie par la Charte des droits, la cour considère que l'objet de la loi est de protéger la société, plus précisément les femmes et les enfants — un objectif suffisamment pressant et important pour justifier l'atteinte aux libertés individuelles.

Il est donc illégal de vendre, ou de louer des films ou magazines dépeignant des actes sexuels violents, dégradants, déshumanisants ou impliquant des enfants.

Le tribunal décrit la loi comme partie intégrante de l'approche multidimensionnelle requise pour régler le problème social grave que représente la violence faite aux femmes. C'est, disent les experts, un changement fondamental de la façon dont l'obscénité est considérée au Canada, et cela devrait fournir aux juges des lignes directrices claires leur permettant de décider de ce qui est, ou n'est pas acceptable.

Obscénité et violence

« La question de l'obscénité est désormais clairement reliée à la violence », constatait Mme She-lagh Day, avocate auprès du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

Le jugement « stipule que, si nous désirons avoir une société égalitaire, nous devons admettre l'impact du matériel violent, dégradant et déshumanisant sur l'égalité des femmes et des enfants », a déclaré à son tour Mme Helena Orton, du Fonds d'action et d'éducation légale des femmes.

Selon le ministre de la Justice, Kim Campbell, le jugement facilitera l'application de la loi anti-pornographie et clarifiera la jurisprudence relative à la définition



Les sex-shops comme celui-ci devront dorénavant retirer tous leurs magazines ou vidéos pornographiques dans lesquels figurent des enfants ou offrant des scènes de violence ou dégradantes pour les femmes.

de l'obscénité. La loi interdisant le matériel obscène a souvent été attaquée comme étant trop vague, et le jugement d'hier, rédigé par le juge John Sopinka, s'efforce d'éliminer cette dimension d'incertitude.

Le jugement impose de nouvelles règles délimitant ce qui est considéré illégal en vertu du Code criminel, qui définit l'obscénité comme l'exploitation indue de la sexualité :

- la représentation de relations sexuelles empreintes de violence relève presque toujours de l'exploitation indue ;

- des images sexuellement explicites qui sont dégradantes ou déshumanisantes pourraient relever de l'exploitation indue, si elles peuvent nuire en amenant un individu à poser des gestes antisociaux ;

- des représentations sexuelles explicites sans violence ne constituent pas une exploitation

indue, à moins qu'elles n'impliquent des enfants ;

- le matériel sexuellement explicite ayant une valeur scientifique, artistique ou littéraire n'est pas prohibé.

Le ministre Campbell a souligné que le jugement de la Cour suprême traduit une vision non puritaine de ce qui est acceptable dans la société canadienne. Il reconnaît que du matériel sexuellement explicite peut fort bien être acceptable dans les limites de l'art érotique auquel les gens souhaitent avoir accès, ce qui va dans le sens du respect de la liberté d'expression, tout en reconnaissant que certaines restrictions sont tolérables, parce qu'elles ont pour but de protéger des personnes, et-t-elle fait valoir.

Le ministre reste quand même décidée à proposer, probablement cet automne, un nouveau projet de loi portant spécifiquement sur la pornographie infantile.

Mort à Sainte-Justine: un simple accident

GEORGES LAMON

Le jeune Pierre Martel est mort d'un accident attribuable à une défectuosité mécanique dans une fenêtre du septième étage de l'hôpital Sainte-Justine, le 27 juillet 1991.

C'est à cette conclusion qu'en arrive le coroner investigateur Teresa Sourour dans son rapport qui a été rendu public, hier.

« Il s'agit d'un accident qui serait dû à une défectuosité mécanique, relève Mme Sourour, puisque si les deux vis à demi-vissées avaient été enfoncées au maximum et ancrées dans le cadrage de la fenêtre, le cadrage de la moustiquaire n'aurait probablement pas cédé ». Elle ajoute: « Le rideau métallique qui peut subir une pression supérieure aurait cédé avant que le cadrage de la moustiquaire ne cède de lui-même. »

Elle impute les causes probables du décès de l'enfant à un traumatisme crânio-cérébral sévère et à une chute importante avec impact de la tête sur surface dure.

La coroner Sourour, qui ne retient pourtant aucune responsabilité de la part de l'hôpital qui, précise-t-elle, avait apporté des correctifs,

fait pourtant certaines recommandations. À son avis, les orifices pratiqués dans le moustiquaire pourraient être agrandis afin que les vis soient libres et ancrées dans la base de la fenêtre. « Ainsi, note-t-elle, l'employé qui devra effectuer les travaux s'assurera que si la vis est engagée, elle devra être vissée dans la base de la fenêtre. »

Elle ajoute qu'il faudrait éliminer « l'élément de risque que représente tout objet ou mobilier accoté aux fenêtres, afin d'éviter que les enfants ne puissent s'en servir pour grimper et se trouver en contact avec la partie ouverte de la fenêtre. »

Dans son rapport, la coroner Sourour mentionne également que des dossiers révisés lors des recherches de l'archiviste en chef de l'hôpital, Mme Louise Beaudry, il est ressorti en 1968 un cas de « décès de circonstance comparable » à l'accident du jeune Martel. Celui d'un jeune patient de 12 ans admis pour épilepsie et arriération mentale.

Rappelons que le jeune Pierre Martel, alors âgé de six ans, était né à Sainte-Justine. Il y avait été hospitalisé à de nombreuses reprises de 1987 à 1991. Il y est décédé le 27 juillet.

Violence et sexisme sont presque de règle dans les vidéoclips

Presse Canadienne
QUÉBEC

La violence et le sexisme augmentent dans les vidéoclips diffusés au Québec par la télévision, selon une étude menée pour le Conseil du statut de la femme.

La dernière livraison de la Gazette des femmes, qui est la revue officielle du Conseil, révèle en effet que des scènes violentes ou sexistes ont été constatées dans 55 p. cent des vidéoclips, soit 10 p. cent de plus que lors d'une étude semblable menée en 1988.

L'étude a été menée par une équipe de l'université Laval spécialisée en communication audiovisuelle, dirigée par le professeur François Baby et complétée par

Mmes Johanne Chéné et Hélène Dugas.

Les chercheurs ont analysé 338 vidéoclips diffusés au cours de quatre émissions télévisées de musique rock du 20 janvier au 3 mars 1991. De ces 338 vidéoclips, 223 étaient des originaux et 115 des reprises.

L'analyse faite en 1991 indique que 55 p. cent des nouveaux vidéoclips contiennent du sexisme et de la violence, proportion qui passe à 60 p. cent dans les vidéoclips en reprise. En 1988, le taux était de 46 p. cent.

L'équipe du professeur Baby avait établi des critères pour calculer avec précision le niveau de sexisme et de violence: un vidéoclip est considéré comme très sexiste si les manifestations sexis-

tes comptent pour la moitié ou plus de sa durée.

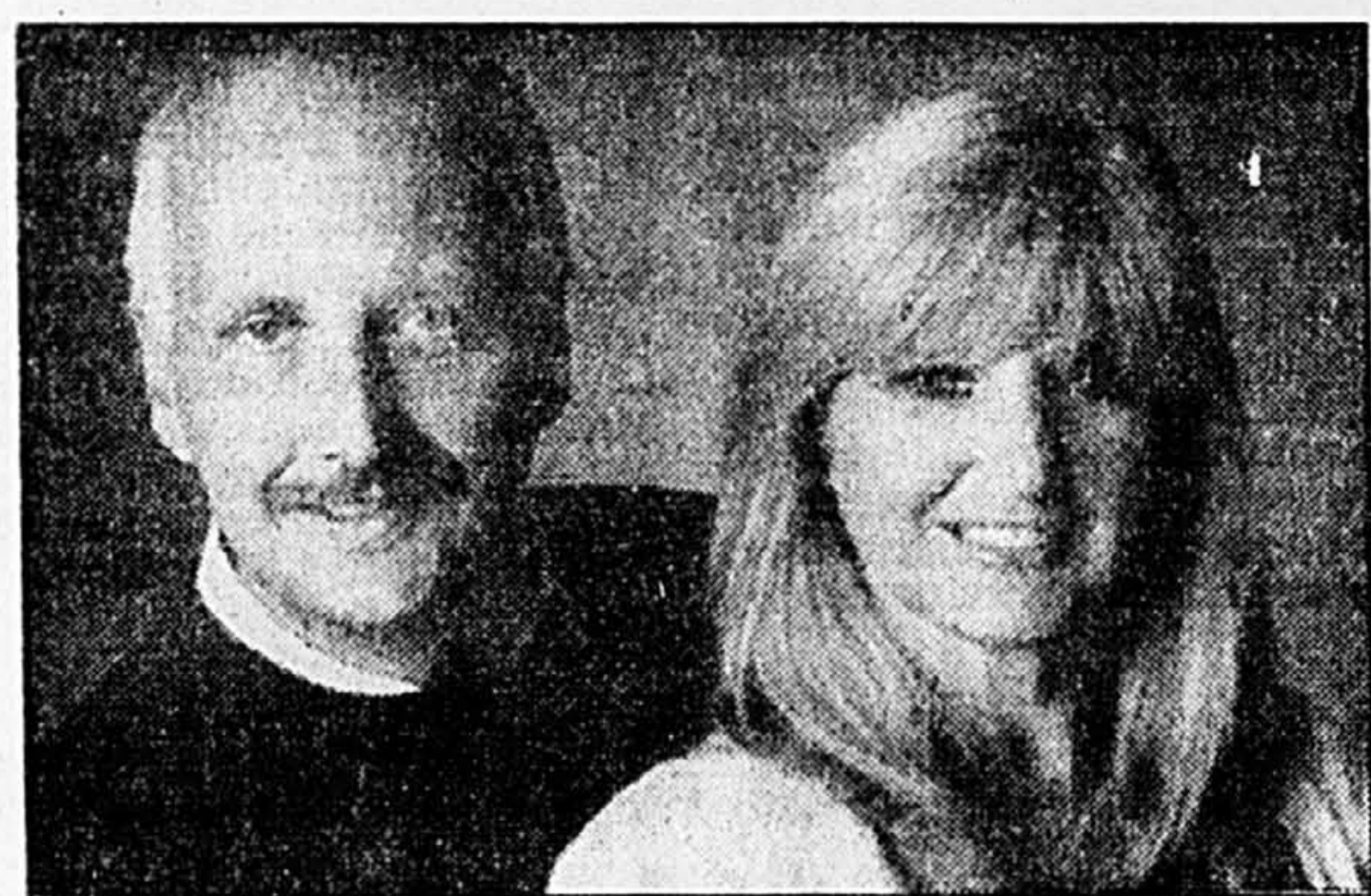
Quelques mesures ont été prises pour tenter de corriger la situation.

Le ministère de l'Éducation a préparé un court métrage intitulé « Clippe, mais clippe égal » qui circule abondamment dans les écoles depuis deux ans et qui vise à apprendre aux jeunes à différencier sensualité, sexualité et sexisme.

Les jeunes sont invités à concevoir un scénario de vidéoclip et à y exclure le sexisme.

Les professeurs qui dispensent le cours de formation sociale sont également invités à suivre une session de perfectionnement d'une journée organisée par le ministère de l'Éducation.

ENCORE plus FORT!



Dominique Michel et Robert Dubois, porte-parole du Salon national de l'habitation, vous invitent à découvrir toutes les nouveautés pour l'intérieur et l'extérieur de votre maison.

MEUBLES DU QUÉBEC pour Marina Orsini et compagnie



Les plus beaux meubles québécois sont mis en scène dans quatre décors de rêve conçus spécialement selon les goûts de quatre personnalités: Marina Orsini, Gaëtan Boucher, Francine Grimaldi et René Lafontaine.

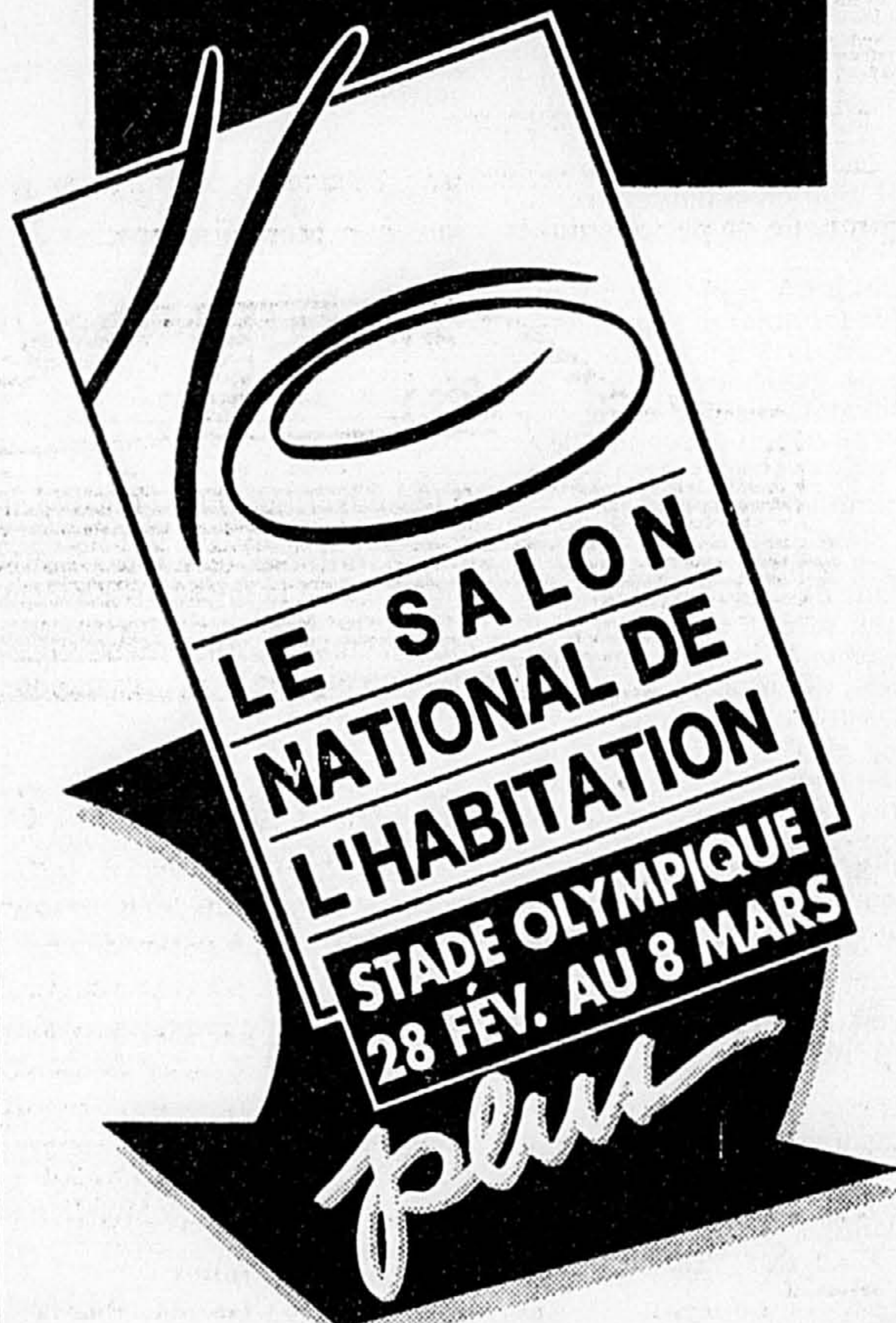


La Presse



SONY

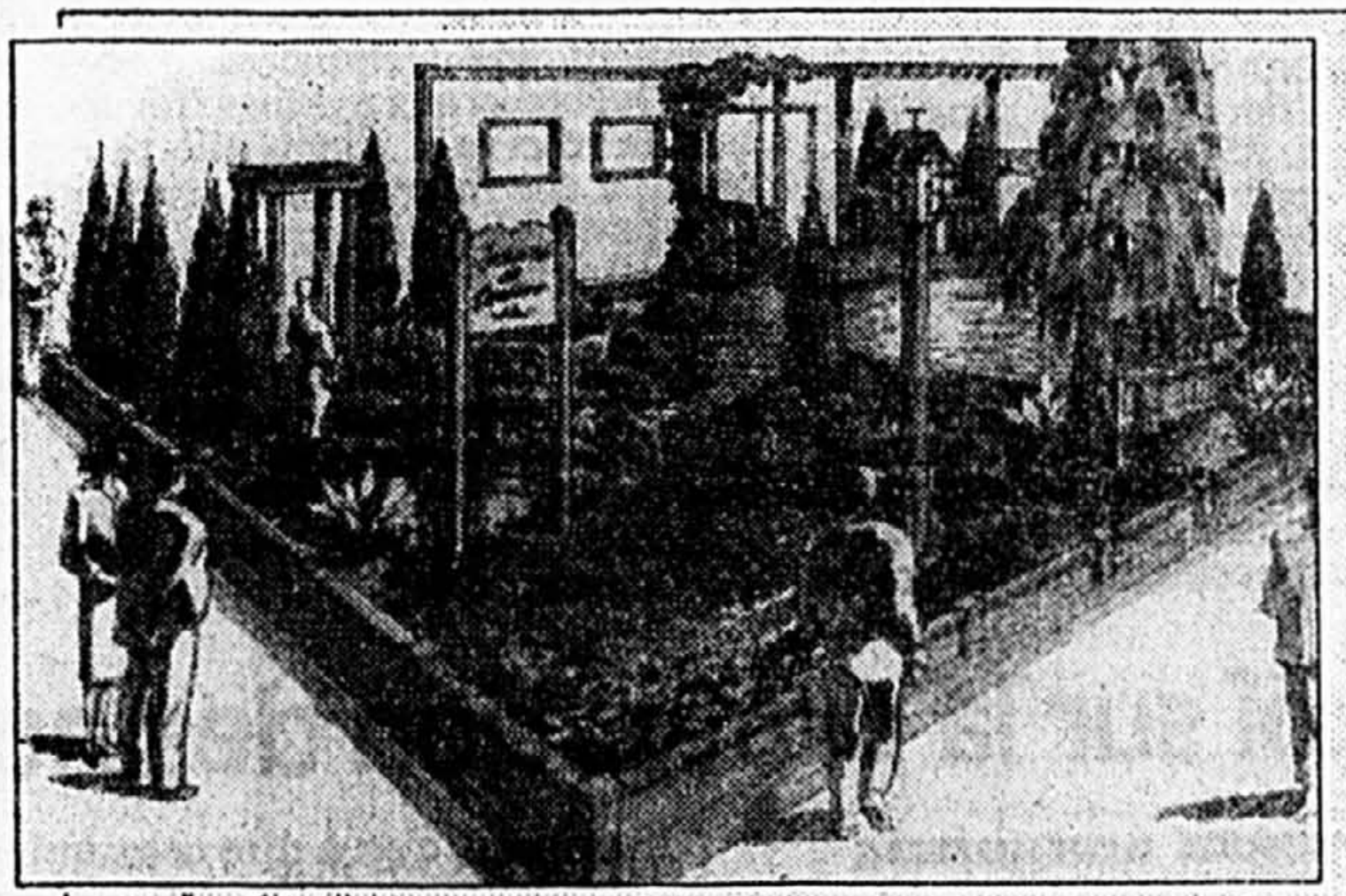
MAINTENANT OUVERT



UNE DES 6 MAISONS À VISITER



La Maison du Maurier Ltée 1992, la traditionnelle maison québécoise réinventée. Conçue par l'architecte Henri Colombani en collaboration avec Dominique Michel et Robert Dubois.



Grande primeur cette année, le Salon de l'aménagement extérieur se tient au coeur du Salon national de l'habitation. Cinq jardins de rêve à visiter, des cascades d'eau et de superbes arrière-cours. En plus, des experts vous attendent au Centre-Info Conseil Fleurs Plantes et Jardins.

MÉTRO PIE IX

La billetterie fermera une heure et demie avant la fermeture du salon.

HEURES D'OUVERTURE
Vendredi et samedi... 10h à 23h
Dimanche... 10h à 20h
Lundi au jeudi... 10h à 22h

PRIX TOUTES TAXES INCLUSES
Admission générale... 8 \$
Étudiants et âge d'or... 6 \$
Enfants de moins de 12 ans... 3 \$

LE SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR



PARC OLYMPIQUE MONTRÉAL CKAC73AM

Bingo illégal

■ Six membres de la communauté autochtone de Kanesatake ont été reconnus coupables d'avoir tenu un bingo sans avoir obtenu un préalable un permis de la Régie des loteries du Québec.

Le juge Bruno Cyr, de la Cour du Québec, déclare dans son jugement que, dans cette histoire, il ne s'agit pas de coutumes ancestrales, mais bien d'actes de commerce au sens de la loi.

Lors du procès devant le juge Cyr, la défense avait invoqué le jugement Sioui, rendu le 24 mai 1990 par la Cour suprême pour expliquer le comportement dans cette histoire d'Yvan Nicholas, Mary Christine Cree, Hugh Nicholas, Lisette Charbonneau, Kathleen Nelson et Michel Simon.

Ils ont été condamnés à des amendes ne dépassant pas 1000 \$.

Dans le jugement Sioui, il était fait mention du certificat délivré par le brigadier général Murray aux Hurons de Lorette, le 5 septembre 1970, leur accordant certaines garanties. Ces six accusés ont prétendu avoir droit au même privilège qu'accorde ce traité.

Après avoir écouté les arguments de deux parties — pour la Couronne, Me Michel Saint-Aubin, et pour la défense, Me Guy Dicaire — le tribunal en est venu à la conclusion que, dans la communauté amérindienne de Kanesatake, pour tenir un bingo il était nécessaire d'avoir les permis requis. Cet événement avait eu lieu le 23 septembre 1989.

Le meurtre de Contrecoeur: un suicide?

MARCEL LAROCHE

■ La mort d'un homme retrouvé dans les ruines de sa maison incendiée, un couteau de cuisine planté dans l'abdomen, intrigue toujours les policiers chargés d'élucider cette mystérieuse affaire.

Malgré toutes les apparences laissant croire à une sordide histoire d'assassinat, les enquêteurs de la SQ croient que cette mort suspecte survenue tôt hier matin, à Contrecoeur, sur la Rive-Sud, cacherait plutôt un drame familial.

C'est du moins l'hypothèse actuellement retenue par la police pour expliquer la mort violente de Richard Riendeau, propriétaire d'une maison unifamiliale sise au 300, rue Jacques, dans un quartier résidentiel de Contrecoeur.

Les flammes ravageaient déjà la partie arrière de cette petite résidence, vers 2 h du matin, dans la nuit de mercredi à jeudi, lorsque des voisins ont alerté les policiers de la SQ du poste de Tracy.

Les premiers patrouilleurs de la SQ accourus en toute hâte sur les lieux du sinistre, dans le but de porter secours aux éventuels occupants de la maison, se sont butés à des portes verrouillées.

À leur arrivée, les pompiers ont à leur tour constaté qu'une chaleur intense se dégageait du brasier, surtout au niveau de la chambre à coucher principale, alors que les flammes étaient localisées dans l'entre-toit de la maison.



PHOTO LA PRESSE
C'est dans cette maison détruite par un incendie et dont toutes les portes étaient verrouillées, que l'on a retrouvé le corps de la victime, un couteau de cuisine enfoncé dans la poitrine.

Ce n'est qu'une trentaine de minutes plus tard que les pompiers ont finalement maîtrisé l'incendie pour ensuite y découvrir le corps d'un homme.

Intrigués par la présence d'un couteau de cuisine fiché dans l'abdomen de la victime, les pompiers ont immédiatement alerté les policiers de la SQ. À première vue, on croyait que Richard Riendeau, 36 ans, avait été assassiné, et qu'on avait tenté de faire dispa-

raitre son cadavre en incendiant sa propriété.

L'enquête menée conjointement par les policiers de l'Unité des crimes contre la personne et de la propriété de la SQ de Montréal aurait pour le moment éliminé cette première hypothèse. Sur le point de vivre une séparation, la victime aurait plutôt décidé de mettre fin à ses jours dans les circonstances que l'on connaît alors qu'elle était seule à la maison.

Crise d'Oka: le procès de 39 autochtones débute lundi prochain

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ C'est lundi que 39 individus, accusés relativement aux incidents qui se sont produits à Oka entre le 1^{er} et le 27 septembre 1990, se présenteront au Palais de justice de Montréal pour leur procès. Il y aura dans un corridor adjacent à la salle d'audience quelque 200 aspirants jurés qui sont au total 1500.

Ces Amérindiens ou sympathisants sont accusés d'avoir été le soir du 26 septembre à l'intérieur du centre de désintoxication d'Oka ou d'avoir entravé le travail des militaires ou d'agents de la Sûreté du Québec, lors de la pagaille qui a suivi la reddition qui mettait fin à la crise amérindienne.

Dans ce dernier groupe, on retrouve le chef spirituel et le fondateur de la société des Warriors, Loran Thompson et Joseph Joe Deom. Un ingénieur, principal porte-parole amérindien durant la crise. Des têtes d'affiche souvent vues au petit écran et dans les journaux seront aussi dans le box des accusés.

Au tout début, des accusations avaient été portées contre 41 personnes. Le tribunal a accepté que Me Stanley Cohen, un avocat de New York présent dans le refuge situé devant la pinède, subisse un procès séparé.

Décès d'un accusé

Dernièrement, le chiffre passait à 39 parce qu'un accusé, Mi-

chael Thomas, 49 ans, est mort. Un certificat de décès doit être déposé devant le juge Louis Tannenbaum, de la Cour supérieure.

Ce procès devait se tenir en premier au Palais de justice de Saint-Jérôme, mais devant l'important nombre d'accusés et des 2005 aspirants jurés, le juge Tannenbaum en est venu à la conclusion que cet immeuble ne pouvait pas recevoir autant de monde en même temps.

Le nombre de candidats jurés a été réduit depuis à 1500 et, lundi, le juge Tannenbaum écoutera les hommes et femmes qui demandent des exemptions. Pour qu'il n'y ait pas trop de monde en même temps, les candidats ont été divisés en groupes.

Selon Me François Brière, qui va agir pour le compte du ministère public avec Me Jean-Pierre Boyer, il va falloir presque deux semaines avant de compléter le tableau des jurés.

Ce procès risque de se terminer après la fonte des neiges.

Comme ce fut le cas à Saint-Jérôme durant le long procès de trois Warriors — Ronald Lasagne Cross, Gordon Noriega Lazore et Roger Lazore — beaucoup de témoins de la Couronne vont s'exprimer en français et leurs propos seront traduits en anglais pour le compte des accusés et des jurés. Rappelons que, dans leur verdict, les six hommes et six femmes au procès devant le juge Benjamin Greenberg avaient libéré Roger Lazore de toute accusation.

Des autochtones comme policiers à Rivière Désert

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ La réserve de Rivière Désert, dans la région de Maniwaki, est devenue la première communauté autochtone autonome dans la gestion de ses services policiers, grâce à une entente tripartite conclue hier.

L'entente prévoit la création d'un comité de police formé de représentants civils, responsable du recrutement et de l'embauche de six policiers nommés et assermentés suivant les lois du Québec.

Elle a été signée par le chef du Conseil de bande de la communauté algonquine de Rivière Désert, Jean-Guy Whiteduck, le ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord canadien, Monique Landry, le ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec, Christos Sirros, et le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan.

L'entente prévoit aussi des mécanismes devant assurer une collaboration efficace entre le service de police de Rivière Désert, la Sûreté du Québec et la Gendarmerie royale du Canada.

On y indique également que les deux niveaux de gouvernement participeront conjointement à défrayer les coûts de fonctionnement du service de police de Rivière Désert. Le fédéral, à 52 p. cent; le provincial, à 48 p. cent.

L'entente entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain. Elle aura une durée de trois ans au terme de laquelle elle pourra être renouvelée.

La filature électronique est légale

Presse Canadienne
OTTAWA

■ La Cour suprême du Canada a donné la permission à la police, hier, de recourir à la filature électronique.

La méthode avait été employée dans la cause de James Henry Wise, de Chesterville en Ontario, qui était considéré comme un suspect dans une série de meurtres, commis entre 1983 et 1987.

C'est pour cette raison qu'on avait placé à l'intérieur de la banquette de sa voiture un dispositif électronique permettant de suivre sa trace. Cette surveillance a plutôt conduit la police à un champ, où une tour de 100 mètres de Bell Canada avait été renversée.

Wise a été accusé de méfait public, mais personne n'a jamais été inculpé des six assassinats de la vallée de l'Outaouais. Acquitté en première instance, Wise a vu ce jugement renversé par la Cour d'appel de l'Ontario.

Par une décision de quatre contre trois, le plus haut tribunal du pays a décrété qu'il était raisonnable de placer un dispositif de repérage électronique dans la voiture d'un suspect et que cela ne pouvait pas jeter le discrédit sur l'administration de la justice.

Il y a quelques années, ils croyaient rêver en couleurs. Aujourd'hui, ils repassent le film.



Au milieu des années 80, Jean-Paul et Catherine Jobin venaient de prendre leur retraite et rêvaient de posséder une voiture fiable à un prix raisonnable. Ils avaient presque abandonné leur rêve lorsqu'ils sont entrés chez le concessionnaire Hyundai. Il a suffi d'une promenade dans une Excel 3 portes pour les convaincre que leur rêve pouvait devenir réalité.

Quant aux coûts d'entretien, l'excellente garantie de Hyundai a fini de les rassurer.

La Hyundai Excel leur a permis de profiter de leur retraite sans avoir à sacrifier leur mobilité.

Récemment, ils ont rendu visite à leur concessionnaire Hyundai, qui les a toujours traités aux petits oignons. Et ils ont décidé de célébrer les années 90 dans une Excel neuve.

Jean-Paul aime le moteur de 1,5 litre à injection multipoints, contrôlée par ordinateur. Catherine a été impressionnée par la télécommande d'ouverture du volet de réservoir et du coffre arrière, qu'elle peut actionner sans bouger de son siège.

En fait, elle s'est rendu compte que l'Excel est mieux équipée que toute autre voiture de sa catégorie.

Les Jobin sont contents d'avoir acheté une 4 portes. Comme le dit Jean-Paul: «C'est pratique avec la ribambelle de petits-enfants... sans compter leurs amis!»



HYUNDAI
Un achat intelligent.



Excel 1992 CXL 4 portes

Excel L. À partir de 7695 \$.*

La petite voiture fiable, durable et maniable. (Disponible aussi en version 3 portes à hayon). L'équipement standard de la CXL comprend, entre autres: indicateur graphique au tableau de bord; banquette arrière à dossier rabattable 60/40; essuie-glace à balayage intermittent; direction et freins servo-assistés; pneus radiaux Michelin toutes saisons ceinturés d'acier P175/70 R-13; système de son à 4 haut-parleurs avec lecteur de cassettes et radio AM/FM à syntonisation électronique. Toutes les voitures Hyundai sont couvertes par la garantie globale limitée de 3 ans/60 000 km et la garantie sur les éléments principaux de 5 ans/100 000 km. Renseignements complets auprès du concessionnaire.

* P.D.S.F. pour l'Excel L 1992. Transport, immatriculation, frais de préparation et taxes en sus. Renseignez-vous auprès du concessionnaire sur les frais de transport et de préparation. Le concessionnaire peut vendre moins cher.

QUEST
Jaykai Hyundai
133, 1^{re} avenue
Ville de Perrot 453-6363
Autos Euroflux Inc.
2500, boul. Hébert
Valleyfield 377-1985
Automobiles Ulsan Ltée
1625, boul. Hymus
Dorval 683-5702
Safari Automobiles Inc.
300, rue Laflour
LaSalle 364-3124

Jean Talon Hyundai
3900 Jean Talon ouest
Montréal 341-7100
Excellence St-Eustache
Hyundai
885, boul. Arthur Sauve
St-Eustache 974-0440
SUD
Seray Auto Inc.
730, boul. Périgny
Chambly 443-8557
Automobiles Corée
Longueuil Ltée
1680, boul. Marie-Victorin
Longueuil 670-2080

Les Automobiles
Cloginor Inc.
359, rue Laberge
St-Jean-sur-Richelieu
348-6817
Le Carrefour de la
Voiture Importée Inc.
2499, boul. Casavant
St-Hyacinthe 774-6344
Châteauguay Hyundai
83, St-Jean-Baptiste
Châteauguay 692-9630
Hyundai Granby
1196, rue Principale
Granby 378-4666

Hyundai Rive-Sud
34, boul. Taschereau
La Prairie 444-4244
NORD
Desmeules Hyundai
1237, boul.
des Laurentides
Ville de Laval 668-6393
Hyundai Auto St-Jerome
1180, boul. des
Laurentides
St-Antoine 432-4252
Hyundai Mont-Laurier
1756, boul. Paquette
Mont-Laurier 623-5018

Hyundai Val David - ENR.
990, Route 117
Val David 322-6620
Chomedey Hyundai
2480, boul. Curé Labelle
Chomedey, Laval
682-6000
Hyundai Blainville
1053, Curé Labelle
Blainville 434-5484
EST
Pointe-aux-Trembles Hyundai ENR.
12150, rue Sherbrooke est
Montréal 645-2233

Hyundai de Lanaudière
1165, de Lanaudière
Joliette 759-7669
Coiteux Hyundai
5187, avenue Papineau
Montréal 521-3201
Excellence Hyundai
1250 Marie-Victorin
Tracy 743-1244
Hyundai Repentigny
845, rue Notre Dame
Repentigny 582-3182
Métropolitain Hyundai
4352 Métropolitain Est
Montréal 374-9110

Hyundai s'implante chez nous pour mieux nous servir

Kahnawake rechigne toujours à payer son électricité

Presse Canadienne
SAINT-HYACINTHE

Alors que le recouvrement des comptes en souffrance d'Hydro-Québec se fait pour le mieux à Akwesasne, la situation n'a guère évolué, depuis le mois d'août, dans la réserve de Kahnawake, a fait savoir hier la société d'État, par voie de communiqué.

Ainsi, au 31 janvier, 328 clients de la communauté amérindienne de Kahnawake avaient des arriérés de l'ordre de 1000 \$ et plus, pour un total de 1 792 139 \$.

Une situation qui n'a guère évolué depuis août 1991, date à laquelle Hydro-Québec avait reçu les paiements de 539 clients, pour un montant de 1 783 055 \$.

Du mois d'août 1991 au mois de janvier, la société d'État a réussi à établir des ententes de paiements avec 111 clients, pour un montant global de plus de 500 000 \$.

Depuis le mois d'avril 1991, des représentants de l'entreprise ont tenu 12 réunions d'affaires avec le Conseil de bande de Kahnawake, rappelle Hydro-Québec.

«Force est d'admettre qu'elle n'a pas reçu la collaboration escomptée des au-

torités de cette communauté au plan de la récupération des sommes dues, peut-on lire dans le communiqué. Malgré certaines tentatives, Hydro-Québec n'a pu, à ce jour, recourir au moyen ultime de recouvrement, soit l'interruption de service, pour des raisons de sécurité de son personnel.»

En ce qui concerne la réserve d'Akwesasne, la société d'État dit être arrivée, le 20 février, à la conclusion du processus de recouvrement: le montant de comptes en souffrance est passé d'un million de dollars en août 1991 à environ 100 000 \$ en février, affirme en effet Hydro-Québec.

Pour parvenir à ce résultat, la société d'État a dû recourir à 12 interruptions de service pour faire respecter les ententes prises avec les abonnés mauvais payeurs.

Augmentations exagérées

À Montréal, par ailleurs, l'Association des consommateurs du Québec a affirmé que les raisons invoquées par Hydro-Québec pour augmenter de 5,9 p. cent ses tarifs ne sont pas très convaincantes.

Selon l'ACQ, cette augmentation comprend une taxe déguisée. «Le gouvernement a encore trouvé le moyen de nous imposer une taxe par le biais de la tarifi-

cation d'Hydro, peut-on lire dans le communiqué. On nous fera payer 1,9 p. cent d'augmentation parce que le gouvernement a décidé de faire payer Hydro pour garantir les emprunts de celle-ci. Et voilà qu'on refait la facture aux consommateurs.»

L'ACQ se demande par la suite si l'hydroélectricité peut vraiment être une raison pouvant justifier une hausse de 2,9 p. cent. «Hydro-Québec ne tente-t-elle pas de nous faire oublier un manque d'efficacité administrative?», se demande l'organisme, qui invite les consommateurs à faire connaître leur mécontentement à leurs députés.

Établissements de santé: de très nombreux candidats aux élections du 9 mars

PIERRE GINGRAS

Les candidats sont nombreux aux élections du 9 mars dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux du Québec.

Par exemple, dans les 10 centres hospitaliers de courte durée de la Montérégie, pas moins de 147 personnes se sont portées candidates pour les 40 sièges disponibles au conseil d'administration. Dans les Centres locaux de services communautaires (CLSC), on compte 222 candidats pour les 95 postes offerts. Au CLSC de la Vallée des patriotes (Beloeil, Saint-Bruno), par exemple, 31 personnes ont manifesté leur intention d'occuper un des cinq sièges au conseil. Au CLSC Lac Saint-Louis, ils sont 36 à se faire la lutte.

Selon le ministère québécois de

la Santé et des services sociaux, cet enthousiasme semble aussi répandu un peu partout dans la région métropolitaine et la plupart des régions de la province.

Premier scrutin populaire tenu en vertu de la nouvelle loi 120 sur la réforme de la santé, l'élection vise à pourvoir les sièges réservés au public aux conseils d'administration des CLSC, des centres hospitaliers de courte et de longue durée, des centres d'accueil d'hébergement et de réadaptation. Dans chaque établissements, le nombre de siège réservés à la population est de quatre, sauf dans les CLSC où il est de cinq. La période de mise en candidature se terminait le 13 février.

Au ministère de Marc-Yvan Côté on ne cache pas sa satisfaction devant ces premiers résultats. «Voilà qui va dans le sens de la réforme. La situation démontre que les gens sont intéressés à participer à ce nouveau processus dé-

mocratique» a mentionné un porte-parole ministériel. On souhaite toutefois que l'enthousiasme des candidats soit partagé par le public et que les électeurs se rendront en grand nombre aux urnes le 9 mars entre 17 h et 21 h.

D'ailleurs, avant la période de vote, dans chaque établissement, tous les postulants seront appelés à prononcer un bref discours public pour faire valoir leur point de vue.

Pas d'âge minimum

Si les associations de comté des deux principaux partis politiques du Québec ne semblent pas participer activement à ces élections, Alliance-Québec, par contre, a décidé de s'impliquer là où les institutions une importante clientèle anglophone.

Le groupe de pression affirme toutefois qu'il ne présente pas de candidats mais qu'il veut s'assu-

rer d'une présence anglophone sur certains conseils d'administration. Alliance-Québec doit d'ailleurs faire de la publicité incitant les gens à aller voter.

Par ailleurs, plusieurs établissements de santé s'interrogent sur les lacunes de la loi 120 en regard de cette élection. Par exemple, il n'existe pas de liste électorale, il n'y a pas de restrictions en ce qui a trait à l'âge des voteurs et ceux-ci, du moins théoriquement, pourront voter à plusieurs endroits au cours des quatre heures allouées au scrutin.

Au ministère de M. Côté, on affirme toutefois qu'il ne saurait être question «de permettre aux enfants de cinq ans de voter». Le porte-parole du ministre indique que l'élection du 9 mars sera soumise aux mêmes critères qui régissent toute élection au Québec et que des directives doivent être envoyées bientôt à tous les établissements de santé à ce sujet.

Chômeurs recyclés au cégep de Saint-Laurent

JEAN-PAUL SOULIÉ

Mis au chômage par l'évolution technologique des industries qui les employaient, souvent malgré leur solide expérience pratique dans leurs domaines respectifs, soixante étudiants viennent de commencer au cégep de Saint-Laurent des cours qui doivent les rendre aptes à obtenir des emplois dans des secteurs de pointe.

Le programme était inauguré officiellement hier en présence des représentants de Emploi et Immigration Canada, qui finance l'opération de 770 000 \$, de la Corporation des technologies des sciences appliquées du Québec, du ministère québécois de la

Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle, et par le cégep de Saint-Laurent et son directeur Claude Boily.

Qualifié de «méga-projet de formation de pointe», le Programme de planification de l'emploi — Intégration professionnelle offre quatre champs de compétence à autant de groupes de quinze personnes: dessin et conception assistés par ordinateurs (AUTOCAD), décontamination industrielle, commande numérique et électrotechnique des communications.

Les quatre programmes ont une durée d'environ cinquante-deux semaines. C'est donc, dans la plupart des cas, une rallonge

appréciable à la période de prestations de chômage, qui est en moyenne de vingt à trente semaines. Les étudiants sont choisis selon des critères précis. Ils doivent être des «bénéficiaires» de l'assurance-chômage, ils doivent détenir un diplôme de cinquième année secondaire avec mathématiques et sciences, et avoir de l'expérience ou de l'intérêt pour l'une ou l'autre des spécialités envisagées.

Créés pour répondre à des besoins réels, ces programmes de formation seront complétés par des stages dans des entreprises d'accueil, où des technologues accrédités par la Corporation des technologues agiront comme maîtres de stages.

La Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec est un organisme qui a été reconnu comme corporation professionnelle en 1980, et qui représente le «mailon manquant», selon son directeur général et secrétaire Denis Daignault, entre les ingénieurs et les ouvriers spécialisés. Elle compte 4500 membres et 5000 étudiants sont susceptibles d'y avoir accès. Les métiers couverts appartiennent au secteur de la construction, bâtiment et travaux publics, l'électrotechnique, la mécanique et la métallurgie, le contrôle de qualité, la foresterie, la chimie analytique, l'aménagement, les technologies agricoles... etc.

La CEQ favorise une vision intégrée de la formation professionnelle

Presse Canadienne

La CEQ est favorable à une vision intégrée de la formation professionnelle, telle que préconisée par le Conseil supérieur de l'éducation mais, selon elle, une telle conception de la formation professionnelle tranche nettement avec la vision fragmentée proposée dans l'énoncé de politique du ministre Bourbeau.

Par voie de communiqué, le président de la Fédération des enseignantes et enseignants de commissions scolaires (FECS-CEQ), Luc Savard, et la présidente de la Fédération des enseignants de cégeps (FEC-CEQ), Vivian Barbot-Lymburner, ont fait savoir que «Vision intégrée» doit, selon eux, signifier «harmonisation» et «collaboration», plutôt que «fusion» des deux réseaux, secondaire et collégial, qui ont chacun leur vocation propre.

Selon eux, les deux réseaux ont la capacité de fournir une formation de qualité tant aux jeunes qu'aux adultes. Les cheminements doivent cependant être harmonisés et le personnel enseignant a un urgent besoin de perfectionnement pour adapter la formation dispensée à la réalité des changements technologiques.

«Plutôt qu'une vaste réforme institutionnelle visant la fusion des deux réseaux, il faudrait appuyer les expériences de collaboration qui existent

déjà dans certaines régions et faire en sorte que l'on puisse en développer d'autres», suggèrent-ils.

A leur avis, cette concertation ne pourra se développer dans le contexte de concurrence favorisée actuellement tant par les politiques de financement du gouvernement fédéral que par celles du gouvernement québécois. D'où l'urgence de l'harmonisation entre toutes les interventions en formation professionnelle.

À ce sujet, les porte-parole de la FECS et de la FEC, estiment que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, dont c'est la responsabilité première, devraient prendre une part plus active au débat public sur l'avenir de la formation professionnelle.

«Au secondaire, il y a urgence de revaloriser la formation professionnelle, signale Luc Savard. Il faut aussi apporter des ajustements pour faciliter le passage des élèves de l'enseignement professionnel du secondaire au collégial.»

Au collégial, Vivian Barbot-Lymburner est d'avis qu'il faut maintenir l'objectif d'une formation générale large pour tous les étudiants et étudiantes. Il y aurait cependant lieu d'améliorer l'approche pédagogique utilisée dans certains cours obligatoires, afin de mieux répondre aux besoins des jeunes inscrits en formation professionnelle.

ENCORE plus FORT!

PLUS DE NOUVEAUTÉS, ENCORE PLUS DE CHOIX

DÉCOUVREZ TOUS LES NOUVEAUX PRODUITS POUR VOTRE MAISON

- PORTES ET FENÊTRES
- CUISINES
- SALLES DE BAINS
- ÉLECTROMÉNAGERS
- FOYERS
- CHAUFFAGE
- CLIMATISATION
- DÉCORATION
- AMEUBLEMENT
- SYSTÈMES DE SON



PLUS DE SPÉCIALISTES EN RÉNOVATION

VENEZ RENCONTRER DES EXPERTS QUI RÉPONDONT À VOS QUESTIONS CONCERNANT LA RÉNOVATION DE VOTRE MAISON, SON INTÉRIEUR COMME SON EXTÉRIEUR.

MAINTENANT OUVERT



LE SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

PLUS D'ÉCONOMIE

- PROFITER DES SUPER RABAIS SALONS POUR ACHETER MAINTENANT
 - sur place 600 exposants
 - 1200 entreprises offrant des prix réduits au maximum pour construire, rénover ou décorer votre maison
- FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE DISPONIBLE SUR PLACE
- PLUS DE 40 CONSTRUCTEURS REGROUPÉS DONT:



Le Groupe Martotte qui présente 2 maisons progressives, un concept audacieux d'habitation de ville ou de banlieue accessible pour le prix d'un loyer, terrain compris.

PLUS D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

DÉCOUVREZ: Mobiliers de jardin, outils de jardinage, engrais, semences, terreaux, piscines et équipements d'entretien, jardins d'eau, irrigation et éclairage, végétaux d'ornement, pavé, pierres, produits de décoration, etc...



MÉTRO PIE-IX

HEURES D'OUVERTURE
Vendredi et samedi...10h à 23h
Dimanche...10h à 20h
Lundi au jeudi...10h à 22h

La billetterie fermera une heure et demie avant la fermeture du salon.

PRIX TOUTES TAXES INCLUSES
Admission générale...8 \$
Étudiants et âge d'or...6 \$
Enfants de moins de 12 ans...3 \$

UN ÉVÈNEMENT



EN COLLABORATION AVEC



La Presse

CFTM

PARC OLYMPIQUE MONTRÉAL

CKAC73AM

Les joueurs ukrainiens quittent Québec, mais personne ne sait au juste où ils se dirigent

Presse Canadienne
QUÉBEC

Après avoir poliment serré la main du président du tournoi pee-wee, peu avant 10h hier matin, les 18 joueurs de l'équipe ukrainienne, gagnants du tournoi mondial de hockey, ont fait leurs adieux, beaucoup plus émotifs ceux-là, à leurs «parents» adoptifs, et ont quitté Québec en autobus, en direction de Montréal.

De là, ils devaient être pris en charge par les membres de l'entraide ukrainienne de Montréal, chargés de les héberger dans des familles ukrainiennes avant que les autorités déterminent s'ils prenaient l'avion pour Kharkov ou s'ils se dirigeaient à Toronto pour participer à un autre tournoi.

Hier, la confusion la plus totale régnait autour de l'équipe, réunie au Patro Roc-Amdour, et bien malin qui pouvait prévoir l'itinéraire officiel des jeunes joueurs, puisque ni l'entraîneur, ni les responsables du tournoi,

ni les parents, ni les représentants de l'entraide ukrainienne n'arrivaient à s'entendre.

Certains ont parlé de billets d'avion ouverts, d'autres d'avion devant être pris vendredi, direction Kharkov et d'autres de séjour dans plusieurs villes d'Amérique.

Le porte-parole de l'entraide ukrainienne, M. Léonid Cechmistro, a expliqué qu'il serait «fortement suggéré» à l'entraîneur Ivan Privilov de rapatrier ses troupes à Kharkov.

«Il ne faut pas oublier que ces jeunes ont une année scolaire à compléter, et que nous devons nous assurer qu'ils seront bien logés et nourris s'ils voyagent plus longtemps en Amérique», a-t-il dit.

Pour quelques familles d'accueil québécoises, l'expérience fut des plus enrichissantes, tandis que pour d'autres, elle fut plus éprouvante. «Nous sommes devenus comme une grande famille, et nous sommes désolés de toutes les querelles d'adultes qui ont entouré le sport. Nous n'avons rien contre les enfants, que nous avons beaucoup aimé, mais il faudrait qu'ils soient respectés davantage», a soutenu une mère adoptive.

Christine Gillard, la représentante des parents et instigatrice de la collecte populaire pour venir en aide aux hockeyeurs démunis, mais également de la polémique entourant la question de fraude et de pédophilie lancée à l'endroit de l'entraîneur Ivan Privilov, a vu son expérience se terminer en queue de poisson.

«Je me suis fait retirer les enfants qui résidaient chez-moi. Ils ont passé leur dernière nuit dans une autre famille, à la demande de l'instructeur. Je suis très déçue», a-t-elle simplement ajouté, en disant que sa dernière journée de travail pour le tournoi lui apportait toutefois «un certain soulagement».

Quelques minutes avant le départ, l'entraîneur Ivan Privilov a tenu à remercier une dernière fois la ville et les gens de Québec pour leur accueil chaleureux et leur générosité. «Nous ne pourrions jamais oublier ce que nous avons vécu ici», a-t-il simplement déclaré, avant d'ajouter dans ses mots qu'il ne fallait pas juger un homme avant d'avoir marché dans ses souliers.

Les gènes humains peuvent-ils être homologués?

Reuter
LONDRES

La communauté scientifique européenne demande aux pays de la CEE et à la Commission européenne d'intervenir pour empêcher le dépôt aux États-Unis de brevets portant sur plus de 2000 gènes associés au cerveau humain.

Si ces brevets sont accordés, redoutent ces scientifiques européens, ce serait une véritable mine d'or pour les nouveaux «propriétaires» de ces gènes, qui recueilleraient les droits versés par les groupes pharmaceutiques et biotechnologiques qui les utiliseraient.

Surtout, ces brevets empêcheraient les chercheurs d'accéder librement aux découvertes de la biologie fondamentale.

À la mi-février, des scientifiques du National Institute of Health (NIH), qui dépendent du gouvernement fédéral américain, ont déposé des demandes de brevet pour plus de 2000 fragments de matériaux génétiques, alors même qu'ils ne connaissent pas l'identité exacte ni la fonction de chacun de ces gènes. En octobre, les mêmes chercheurs du NIH avaient déjà déposé les documents préliminaires à une demande de brevet portant sur 350 fragments.

Tous ces gènes font partie du modèle théorique de la constitution du cerveau et pourraient re-

présenter jusqu'à 5 p. cent du patrimoine génétique humain, appelé le génome.

La volonté du NIH d'acquiescer ce marché a soulevé un tollé dans l'Europe entière où cette initiative est vue comme le moyen de mêler des considérations commerciales à la vaste entreprise internationale visant à identifier les gènes.

Débouchés commerciaux

En voulant tirer profit d'un travail qui devrait être accessible à tous les chercheurs, le NIH pourrait remettre en cause un programme international de trois milliards de dollars consacré à l'identification et au recensement des 50 000 à 100 000 gènes constituant le génome humain, ajoutent les chercheurs européens.

Les scientifiques s'efforcent actuellement de déterminer les causes de quelque 4000 maladies génétiques, comme la fibrose kystique, les dystrophies musculaires progressives (myopathie) et la maladie d'Alzheimer. Ils cherchent également à déceler l'origine génétique de certaines prédispositions à l'alcoolisme, aux maladies cardiaques et au cancer.

L'entreprise présente d'importants débouchés commerciaux, dont la mise au point de tests de dépistage et de médicaments utilisant ou ciblant certains gènes.

Le NIH a déclaré qu'il était «de son devoir de tirer le bénéfice de recherches financées par l'impôt» et a déposé des brevets pour

publier plus rapidement le résultat de ses recherches sans risquer de perdre le bénéfice de leurs applications commerciales.

L'Organisation du génome humain (HUGO), association scientifique internationale qui supervise le projet de la carte du génome, a publié un communiqué où elle estime que l'initiative du NIH favorisera le secret sur des recherches qui devraient avoir pour but de bénéficier au genre humain.

Le Comité français d'éthique médicale s'est prononcé contre l'octroi de brevets sur des matériaux humains. Et la Royal Society britannique estime que les «pressions commerciales font peser une lourde menace sur la recherche scientifique, et risquent d'hypothéquer les applications médicales».

Découverte ou invention?

Le comité chargé de gérer la contribution européenne au projet de cartographie du génome humain, qui s'est réuni ce mois-ci à Bruxelles, souhaite résoudre cette controverse.

Des membres britanniques du comité ont déclaré que ce problème pourrait être abordé le mois prochain, lors de la réunion de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).

Des avocats de sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques américaines et européennes ont affirmé lors d'une audition

organisée par le NIH, à la fin de l'an dernier, que ces brevets seraient plus néfastes que bénéfiques pour leur secteur.

Certains avocats ont déclaré que les demandes de brevets du NIH devaient être rejetées, arguant que ces gènes constituaient une découverte mais pas une invention. Ils ont toutefois ajouté que si de tels brevets sont consentis aux États-Unis, l'Europe sera obligée de faire de même.

Des membres de l'Institut britannique de recherche médicale ont dit avoir consulté des avocats spécialisés dans la propriété industrielle afin de protéger plus de 2000 fragments génétiques isolés au Royaume-Uni, ce qui permettrait aux sociétés britanniques d'exploiter le fruit des recherches menées dans le pays, comme les Américains chez eux.

Craig Venter, le scientifique du NIH qui a déposé les demandes de brevet, a déclaré pour sa part que les gènes en question étaient bel et bien une invention puisqu'ils n'étaient pas de l'ADN, la protéine génétique à l'origine de la vie, mais une version de synthèse, baptisée «ADN complémentaire» (cDNA).

L'ADN complémentaire est une séquence génétique de seulement une portion du gène. Elle est en fait copiée dans une cellule et qui peut être facilement séquencée (le terme consacré en biologie pour identifier des gènes) en laboratoire avec des appareils spéciaux.

En bref

PONT VICTORIA INTERDIT AUX CAMIONS

Les camions ne pourront plus emprunter le pont Victoria à partir du 1er mars, ont rappelé hier le Canadien National, l'administration de la voie maritime de Saint-Laurent, les municipalités de Montréal et de Saint-Lambert et Transports Québec. L'accès au pont Victoria était déjà prohibé pour tous les camions-remorques. Les autres types de camions devaient quant à eux observer des horaires précis de circulation et respecter les normes très limitées de charges et de dimensions. Malgré toutes ces restrictions, les employés du Canadien National devaient souvent ordonner aux camionneurs contrevenants de faire demi-tour, ce qui entravait la circulation et amenait des pertes de temps pour l'ensemble des usagers du pont Victoria. Selon les comptages des autorités de la compagnie de chemin de fer du Canadien National, propriétaire du pont Victoria, il n'y aurait pas plus de 200 camions qui emprunteraient ce pont quotidiennement.

TRAVAUX DE RÉFECTION À MAISONNEUVE-ROSEMONT

L'hôpital Maisonneuve-Rosemont avise la population que des travaux de réfection auront pour effet de réduire considérablement la capacité d'accueil de l'urgence et ralentira son fonctionnement du 1er au 23 mars inclusivement. L'urgence sera complètement fermée le jeudi 12 mars à compter de 16 h jusqu'au mardi 17 mars, à 16 h. Personne ne pourra recevoir de services pendant cette période. L'hôpital Maisonneuve-Rosemont recommande à la population de s'adresser, quand il sera nécessaire, aux services d'urgence des hôpitaux Bellechasse, Jean-Talon, Fleury, Santa Cabrini, Saint-Michel, Le Gardeur. Cependant, pour un accouchement pendant toute la période de fermeture complète de l'urgence, il faudra se rendre à la salle d'accouchement du 7^e étage en empruntant l'entrée principale, soit le Pavillon Maisonneuve, 5415, Boul. de l'Assomption.

ENQUÊTE PUBLIQUE RÉCLAMÉE

Le coroner en chef du Québec a réclamé hier la tenue d'une enquête publique sur les circonstances entourant la mort de Jean-Michel Bisson, six ans, mortellement happé par un autobus scolaire en fin d'après-midi, mardi, à Aylmer. L'enquête, qui se déroulera probablement au palais de justice de Hull, a été confiée au coroner Marc-André Bouliane, mais la date de son début n'a pas encore été déterminée. M. Bouliane devra avant tout établir, avec le plus de justesse possible, les circonstances de cette autre tragédie, la troisième à survenir en moins de cinq ans dans la région, et formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection aux enfants transportés par autobus scolaire. Dernier à descendre de son autobus, Jean-Michel Bisson a traversé la rue devant le véhicule sans être vu par le chauffeur, qui a démarré sans savoir que l'écolier se trouvait devant lui. Le bambin a été écrasé à deux reprises par les roues avant et arrière gauches de l'autobus, à l'intersection des rues Taboussac et des Manoirs, à Aylmer.

DES SIKHS PAR CONTENEUR AU CANADA

Un Allemand, soupçonné d'avoir tenté d'organiser le passage clandestin d'une cinquantaine de Sikhs d'Allemagne vers le Canada dans un conteneur hermétiquement clos sans se préoccuper de leur chance de survie, a été interpellé jeudi, a indiqué le parquet de Lunenburg. Les Sikhs, qui avaient chacun payé 5000 DM (3050 USD) pour leur voyage, avaient échappé à l'asphyxie le 20 février en réussissant à s'extraire d'un conteneur, entreposé dans un champ à Schnevedingen. Le conteneur devait embarquer le lendemain à Bremerhaven sur un cargo polonais. Mesurant 12 m de long sur 2,5 m de haut et de large, le conteneur avait été spécialement aménagé avec 44 couchettes superposées mais était dépourvu de tout système d'aération pour un voyage qui devait durer neuf jours. Les enquêteurs y avaient découvert seulement quelques couvertures et des gâteaux secs. Après douze heures passées dans cet espace réduit, les premiers Sikhs avaient commencé à s'évanouir, victimes du manque d'oxygène. Un mouvement de panique s'en était suivi et les occupants du conteneur avaient finalement réussi à regagner l'air libre. L'organisateur présumé avait été interpellé au Canada il y a trois semaines et expulsé pour avoir organisé l'immigration clandestine de 13 Sikhs dissimulés dans une caravane chargée sur un bateau en provenance d'Allemagne.

NOUVELLES LIMITES POUR 1991!

Faites grimper votre REÉR au maximum!

Profitez de notre horaire prolongé!

Nos centres bancaires sont ouverts jusqu'à 21 h du 26 au 28 février et de 10 h à 16 h le 29 février.

Votre limite de contribution à un REÉR pourrait avoir considérablement augmenté pour l'année d'imposition 1991. À la CIBC, vous pouvez atteindre votre limite. Nous vous montrerons comment accroître votre contribution à un REÉR et en profiter davantage. C'est peut-être le moyen le plus important que vous prendrez en vue d'une retraite confortable et sans soucis. Mais il est important de commencer dès maintenant!

Adressez-vous à un spécialiste des REÉR de la CIBC.

Nous vous offrirons des conseils pratiques et avisés, et nous vous aiderons à choisir le REÉR qui vous convient.

Examinez nos options de paiements pratiques comme un prêt au taux de base de la CIBC ou une Marge de crédit personnelle CIBC. Renseignez-vous sur notre programme d'épargne mensuelle ÉTAPE, afin d'échelonner vos contributions à un REÉR sur un an.

Renseignez-vous sur nos taux privilégiés qui pourraient vous donner droit à des primes d'intérêt, jusqu'à 1/2 % sur certaines durées, et pourraient vous permettre d'atteindre vos objectifs de retraite plus rapidement.

Faites votre dépôt par téléphone. Composez le 1 800 465-CIBC.

Ce service est offert tous les jours de la semaine jusqu'à minuit.

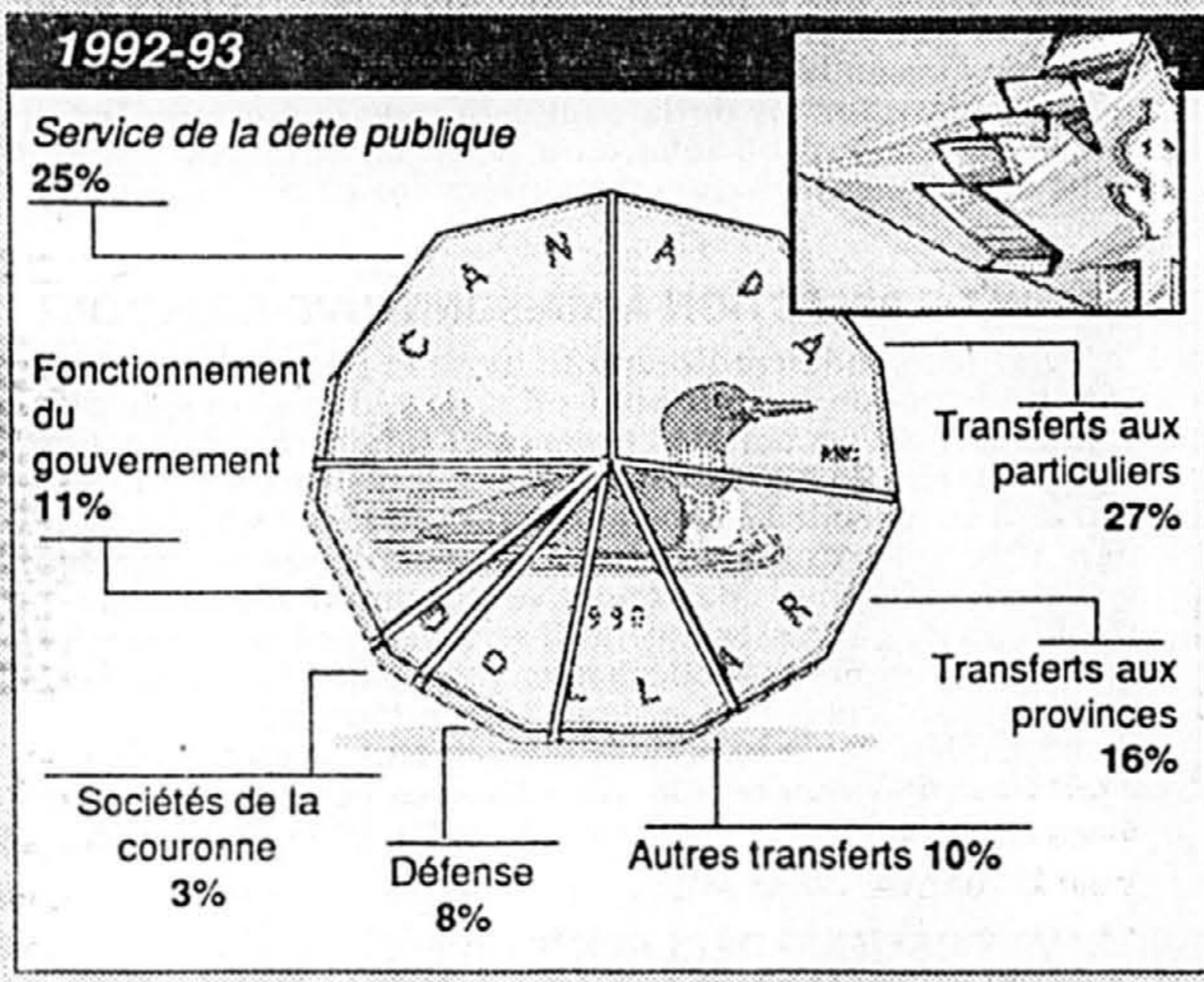
On y met du cœur en plus.

Centres bancaires
CIBC



Dépenses du gouvernement

Le gouvernement fédéral dépensera 159,6 milliards\$ en 1992-93, selon les estimations déposées aux Communes jeudi. Ces dépenses se répartiront comme suit:



Source: ministère des Finances. Tonia Cowan -- (PC)

Le plan de dépenses d'Ottawa profite de la réduction des taux d'intérêt

PHILIPPE DUBUISSON
du bureau de La Presse
OTTAWA

Les autochtones, les agriculteurs et... les députés échappent au couperet du gouvernement fédéral selon les estimations des dépenses pour 1992-93 déposées hier par le président du Conseil du trésor, Gilles Loiseleur.

D'autres seront toutefois sujets à d'importantes compressions budgétaires, austerité oblige, affirme le gouvernement. Les grandes victimes sont principalement la culture, l'environnement, la formation de la main-d'œuvre et Via Rail.

Le plan des dépenses déposé par le Conseil du trésor suit traditionnellement de quelques jours le discours du budget. Il détaille les crédits alloués par ministère, programme et organisme, ce qui indique les priorités du gouvernement pour le prochain exercice financier.

«Notre objectif est de réduire les dépenses et de poursuivre la lutte que nous avons entreprise contre le déficit. Nous voulons maintenir un juste équilibre en-

tre la demande de services fédéraux et la capacité de payer dâces contribuable», a déclaré M. Loiseleur devant la Chambre des communes.

Au total, Ottawa entend toutefois dépenser plus, soit 159,6 milliards au cours de l'exercice financier 1992-93 qui débute le 1er avril prochain. Il s'agit d'une augmentation de 2,6 p. cent par rapport aux dépenses encourues de 155,5 milliards au cours du dernier exercice.

Si le gouvernement fédéral réussit à maintenir en deça de 3 p. cent la croissance de ses dépenses, c'est principalement grâce à la détente des taux d'intérêt, et non en raison des mesures de compressions. Malgré les apparences et le discours, Ottawa n'est pas au régime.

En effet, le gouvernement fédéral épargnera trois milliards cette année sur les intérêts qu'il verse pour financer sa dette, qui atteindra 447 milliards à la fin de l'exercice. Alors qu'il avait versé 43,2 milliards en intérêts l'an dernier, Ottawa en versera 40,2 milliards cette année.

Ainsi, les dépenses de programmes du gouvernement fédéral,

qui excluent le service de la dette, progresseront de 6,3 p. cent cette année, pour atteindre 119,4 milliards. Les dépenses de programmes augmenteront ainsi à rythme trois fois plus élevé que l'inflation, dont le taux devrait se situer à 2 p. cent selon les prévisions.

Malgré l'abolition, le regroupement ou la privatisation de 46 organismes fédéraux et la réduction de trois p. cent des budgets de fonctionnement non salariaux des ministères, Ottawa n'est pas au régime. Les chiffres ne corroborent pas le discours du gouvernement fédéral, qui se vante de réduire ses dépenses.

Autochtones

Parmi les différents ministères, celui des Affaires indiennes voit ses crédits augmenter de 12,2 p. cent cette année. Ce sont les programmes reliés à l'enseignement, au développement social et aux immobilisations sur les réserves qui bénéficient le plus de crédits supplémentaires.

L'augmentation la plus spectaculaire revient cependant au ministère de l'Agriculture. En raison de l'aide supplémentaire accordée aux agriculteurs de

l'Ouest, les crédits de ce ministère augmentent de 51,6 p. cent. Il s'agit d'une hausse de près d'un milliard sur un budget de 1,8 milliard.

En ce qui a trait aux députés, ils ne voyageront plus en première classe, tel qu'annoncé par le ministre des Finances Don Mazankowski cette semaine, mais ils voyageront plus souvent. C'est du moins ce qu'indique le budget des dépenses du Parlement, qui n'est pas publié mais dont La Presse a obtenu une copie.

Les crédits alloués à la Chambre des communes augmentent de 7 millions à 236,2 millions tandis que ceux du Sénat sont réduits d'un million à 43,4 millions.

En prévision du débat constitutionnel, le budget du Bureau des relations fédérales-provinciales, dirigé par le ministre Joe Clark, est aussi sensiblement accru. Ses crédits sont passés de 6,8 millions il y a deux ans, à 16,7 millions l'an dernier et à 18,3 millions cette année. Ses effectifs seront de 167 personnes cette année, contre 110 l'an dernier.

Quelque 30 millions ont aussi été prévus pour Canada 125, l'organisme chargé d'organiser les événements qui marqueront le 125e anniversaire de la confédération. C'est sans compter une nouvelle enveloppe de 6 millions qui sera distribuée par le Secrétaire d'État en subventions aux organisations non gouvernementales pour «promouvoir une meilleure compréhension entre Canadiens».

La culture figure parmi les grandes victimes du plan financier. Les compressions au ministère des Communications touchent principalement les musées et le gouvernement entend s'approprier une somme de 8,6 millions à partir des revenus entraînés par trois organismes: Téléfilm Canada, le Fonds de développement des industries culturelles et l'Office national du film.

Radio-Canada est toutefois épargnée. Les revenus supplémentaires qui lui ont été promis il y a quelques mois sont au rendez-vous. Ses crédits augmenteront de sept p. cent ou de 78 millions pour atteindre 1,1 milliard.

Enfin, 150 millions sur deux ans prévus au Plan vert du ministère de l'environnement sont reportés à plus tard; Via Rail voit ses subventions réduites de 50 millions à 361,9 millions; les crédits pour la formation de la main-d'œuvre sont aussi amputés de 100 millions.

La Défense nationale, malgré les compressions de 2,2 milliards sur cinq ans annoncées dans le budget, voit tout de même ses crédits augmenter de 230 millions cette année à près de 12,5 milliards. En termes réels, la défense a dépensé 12,8 milliards l'an dernier, mais ce montant inclut les crédits supplémentaires de 600 millions pour la guerre du Golfe.

Grande-Baleine: peu de suggestions

DENIS LABRECQUE
de la Presse Canadienne
VAL D'OR

Peu de suggestions ont été faites, mercredi et jeudi, à Val d'Or, lors des audiences publiques portant sur le contenu de l'étude d'impact qu'Hydro-Québec doit réaliser pour le projet hydro-électrique de Grande-Baleine.

La majorité des participants, des Cris venant de communautés nordiques, ont plutôt réitéré leurs craintes quant aux effets que la construction de barrages aura sur la faune et leur mode de vie.

Un autochtone de Waskaganish a dressé un sombre bilan des répercussions du projet de la Baie James en affirmant avoir noté une baisse de la population de certains animaux. Selon lui, la construction de routes a aussi entraîné des problèmes sociaux importants, dont un fort taux d'alcoolisme chez les jeunes.

Tirant par ailleurs une leçon de la réalisation du complexe La Grande, Albert Diamond a déploré que trop d'études d'impact ont été faites après la construction des barrages et non avant. Il réclame la mise en place de programmes «pratiques» visant à faciliter l'adaptation des autochtones aux changements que ces méga-projets ont sur leur mode de vie. «La portée des mesures correctrices appliquées après le fait est plutôt limitée», a expliqué M. Diamond.

Il demande en outre qu'Hydro-Québec dépose le plus rapidement possible le calendrier de remplissage des réservoirs de Grande-Baleine afin de pouvoir déplacer les animaux qui risquent d'être affectés par les inondations.

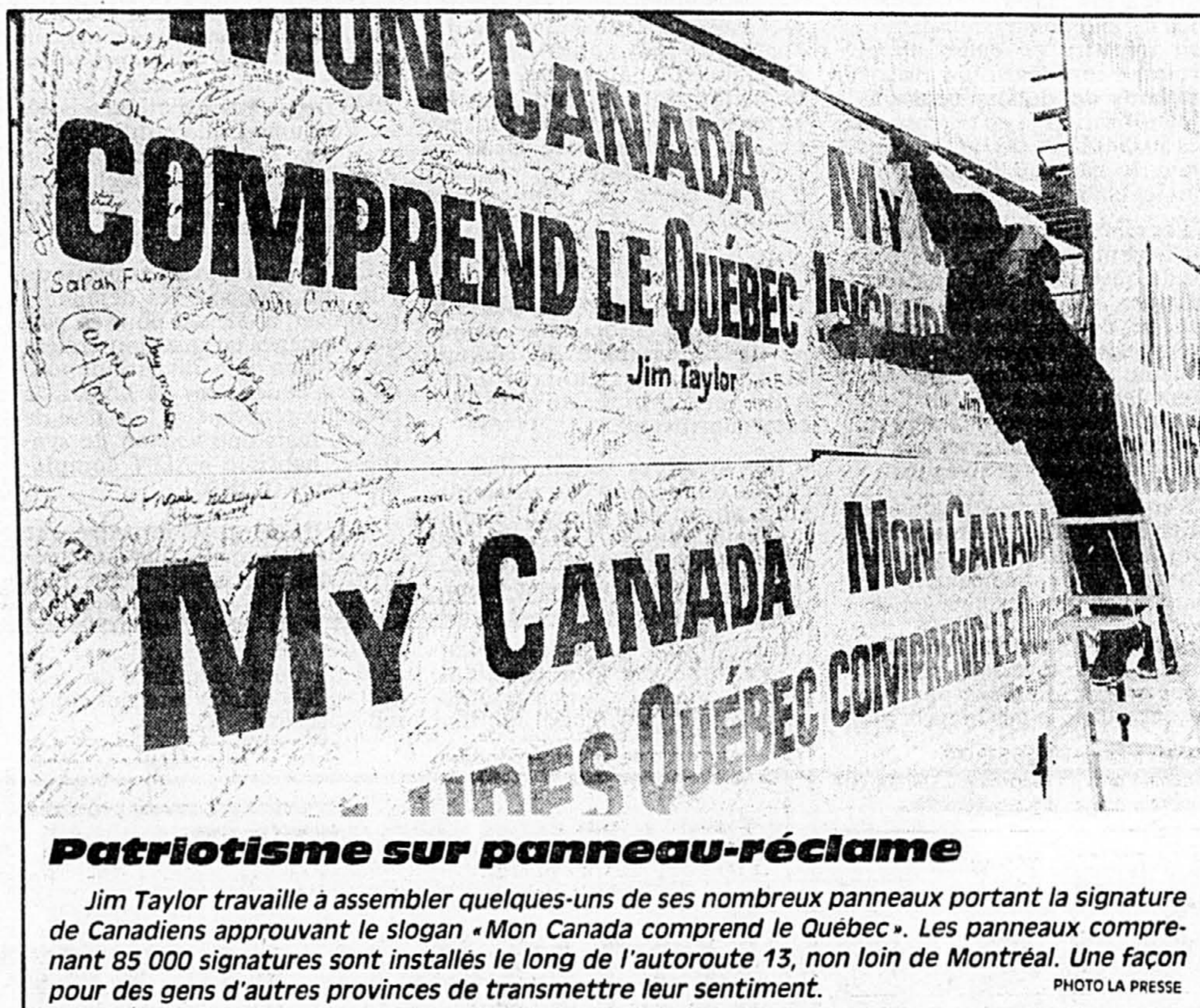
Les points saillants

Presse Canadienne
OTTAWA

Voici les points saillants des estimations de dépenses déposées par le gouvernement fédéral:

- le gouvernement fédéral a dépensé 157,5 milliards en 1991-92. Il prévoit en dépenser 159,6 milliards cette année;
- n'eut été d'un programme de compressions budgétaires d'un milliard pour 1992-93, le budget de dépenses des ministères aurait grimpé à 160,5 milliards en 1992-93;
- le ministère de la Défense est la principale cible: son budget sera comprimé de 2,2 milliards sur cinq ans;
- le gouvernement réalisera près de 3 milliards d'économie en frais d'intérêt cette année sur le service de la dette;
- sans cette économie, le déficit atteindrait 30,5 milliards au lieu de 27,5 milliards;
- en prévision d'élections, le Bureau du directeur général des élections est l'organisme qui bénéficie du plus haut pourcentage d'augmentation de son budget, soit de 238,4 p. cent. Son budget passera de 6 millions à 21 millions;

- afin d'économiser 284 millions en 1992-93 et près de 1,4 milliard au cours des cinq prochaines années, les budgets non salariaux des ministères seront réduits au chapitre des voyages et des télécommunications: les voyages à l'étranger seront réduits de 20 p. cent et les programmes de communications de 75 millions;
- le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social accordera 12 millions pour les Jeux du Commonwealth de 1994 mais prévoit 11,7 millions pour des initiatives liées à la violence familiale et aux personnes handicapées;
- le gouvernement prévoit 30 millions pour les Fêtes du Canada 125;
- le programme de révision constitutionnelle des autochtones coûtera 3 millions;
- le budget du Bureau des relations fédérales-provinciales sous la direction du ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark triplera, passant de 6,7 millions à 18,3 millions;
- le Programme de contestation judiciaire destiné aux minorités officielles pour défendre leur cause devant les tribunaux, est aboli;
- le ministère des Affaires indiennes se voit attribuer une hausse de 466 millions.



Patriotisme sur panneau-réclame

Jim Taylor travaille à assembler quelques-uns de ses nombreux panneaux portant la signature de Canadiens approuvant le slogan «Mon Canada comprend le Québec». Les panneaux comprenant 85 000 signatures sont installés le long de l'autoroute 13, non loin de Montréal. Une façon pour des gens d'autres provinces de transmettre leur sentiment.

La catastrophe guetterait les producteurs laitiers d'un Québec souverain

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Un chercheur ontarien a tracé hier un portrait catastrophique de la souveraineté du Québec pour les producteurs laitiers québécois.

Pour Bob Jenness, porte-parole de la firme Informetria d'Ottawa, les 14 500 producteurs québécois de lait, qui détiennent 48 p. cent de la production canadienne, perdraient jusqu'à 1,75 milliard annuellement en n'ayant plus accès au marché du reste du Canada et verraient la valeur de leurs quotas de lait chuter de 60 000 \$.

Qui plus est, il faudrait remplacer les subventions versées par la Commission canadienne du lait, soit un coût additionnel de 67 millions pour les contribuables québécois, a soutenu M. Jenness qui témoignait devant la commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur la souveraineté.

Un scénario si sombre a soulevé plusieurs critiques. Un autre témoin devant la commission, Robert Saint-Louis, du département d'économie rurale de l'Université Laval, a démenti la thèse de M. Jenness.

M. Saint-Louis a soutenu que la firme ontarienne n'avait pas tenu compte des changements qu'apporte le GATT aux politiques agricoles.

De plus, M. Jenness formule «l'hypothèse extrême» que le Québec et l'Ontario voudront devenir autosuffisants dans les produits contingents. M. Saint-Louis juge que les conclusions de la firme Informetria sont «dramatiques mais très peu réalistes».

Le spécialiste de l'Université Laval développe l'hypothèse que le partage actuel des marchés agricoles entre les provinces sera maintenu à court et moyen terme.

Jacques Baril

Dans un tel cas, il y aura «discussions rationnelles avec le reste du Canada sur les conditions d'opération des marchés agricoles» et le partage des quotas qui s'ensuivrait «ne serait vraisemblablement ni désavantageux ni avantageux pour le Québec», conclut le professeur Saint-Louis.

L'opposition péquiste, on s'en doute bien, s'en est prise elle aussi aux conclusions apocalyptiques de M. Jenness.

Le député d'Arthabaska, Jacques Baril, a rappelé que la balance commerciale agricole du Québec était négative de 500 millions, c'est-à-dire que le Québec achète 500 millions de plus qu'il ne vend au reste du Canada. Avant de perdre un marché si lucratif pour écouler ses céréales et son bœuf, le Canada anglais va être prudent, croit M. Baril.

Message ambigu aux familles

Presse Canadienne

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec dénonce avec vigueur la décision du gouvernement fédéral d'abandonner son projet d'établissement d'un réseau national de garderies, tel que promis lors des deux précédentes élections.

Le gouvernement Mulroney envoie un message très ambigu aux parents canadiens quand, dans un même souffle, il sabre dans l'universalité des allocations familiales et met fin à son programme de développement des garderies, indiquet-

on dans un communiqué émis hier par la Fédération.

«D'un côté, il donne l'image de vouloir participer un peu mieux aux charges financières liées aux enfants mais de l'autre, et malgré ses promesses antérieures, il renie sa responsabilité quant à leur prise en charge», peut-on lire dans le communiqué.

«Le fédéral voudrait inciter les mères à quitter le marché du travail pour revenir à la maison qu'il ne ferait pas mieux.

Il est vrai qu'un retour massif des femmes à la maison entraînerait une diminution du taux de chômage, taux tant décrié», accuse la Fédération.

Bob Rae n'a pas de mots assez forts pour décrier Mazankowski

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne
TORONTO

Au moment où Ottawa a besoin de l'Ontario dans le dossier constitutionnel, le torchon brûle entre le ministre fédéral des Finances Don Mazankowski et le premier ministre ontarien Bob Rae.

M. Rae est tellement furieux contre M. Mazankowski qu'il a qualifié son budget «d'effroyable» et de «frauduleux» et a réclamé la démission du gouvernement conservateur.

M. Mazankowski a provoqué l'ire du premier ministre lorsqu'il l'a averti de ne pas augmenter ses taxes pour contrebalancer le budget fédéral.

Le ministre a même eu le «culot» — selon l'expression de M. Rae — de suggérer à l'Ontario de ne pas aller de l'avant avec sa réforme du travail, laquelle prévoit l'adoption d'une loi antiscab et de mesures favorisant la syndicalisation en Ontario, pour ne pas décourager les investissements dans la province.

«Je n'ai pas de leçon à rece-

voir de M. Mazankowski en matière économique», a rétorqué hier Bob Rae.

Depuis des années, Ottawa réduit la contribution qu'elle fait aux provinces sous forme de transferts de paiements pour les services de santé, d'éducation et d'assistance publique aux citoyens. Ces réductions font un trou dans les budgets provinciaux mais permettent à Ottawa de faire ce qu'elle a fait cette semaine: annoncer des réductions d'impôts, a expliqué M. Rae.

«Ce que M. Mazankowski fait est «épouvantable». Il dit aux Canadiens, regardez j'ai réduit vos impôts. C'est de la «foutaise» (horsefeathers), s'est exclamé M. Rae, ajoutant: «Ce budget est peut-être habile, mais il est frauduleux car il refile la facture aux autres.»

Le premier ministre néo-dé-

mocrate n'a pas maché ses mots contre le présent gouvernement à Ottawa.

«Ce que nous avons à Ottawa, c'est une coquille vide qui n'est pas capable de remplir ses devoirs fiscaux les plus élémentaires en matière sociale.

«Ce gouvernement est décourageant, il ne paie pas ses factures, il est en banqueroute et il essaie de nous dire quoi faire.»

M. Rae a même donné un angle partisan à ses récriminations: «Si nous avons un déficit en Ontario, c'est parce que ce gouvernement tory à Ottawa n'a pas fait son travail pour le pays et pour la province. Ce gouvernement est cuit, il devrait se retirer tout de suite.»

Puis il a ajouté: «Je suis furieux. J'en ai marre de ces types, mon dieu. J'ai perdu toute ma patience.»

M. Rae a toutefois promis de se rendre à Ottawa, «avec tambour et trompette», pour la conférence des ministres sur la constitution. Bob Rae est à la fois premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales.

Télécommunications: rajeunir la loi

Presse Canadienne
OTTAWA

Un projet de loi sur les télécommunications, déposé aux Communes jeudi, exigera une propriété canadienne de 80 pour cent des compagnies de téléphone, assurera des tarifs justes et protégera la vie privée des Canadiens.

Ce projet de loi, a expliqué le ministre des Communications, M. Perrin Beatty, a pour but de protéger la compétitivité internationale du Canada, en permettant au système canadien des télécommunications de s'adapter à l'évolution rapide de la technologie et à la demande du marché.

Neutre sur le plan constitutionnel, le projet de loi reconnaît le

besoin d'une plus grande consultation avec les provinces.

«Les télécommunications, a déclaré le ministre, sont à la fois notre principale industrie de pointe et une infrastructure essentielle à la réalisation des objectifs sociaux et économiques du pays.»

«Le projet de loi remplacera un ensemble confus de dispositions désuètes et donnera au gouvernement une base législative cohérente pour la gestion de ce secteur stratégique.

Pour la protection de la vie privée, le projet de loi accorde au CRTC le pouvoir de combattre les abus possibles, notamment l'envoi d'information non sollicitée par téléphone ou par télécopieur.

Essentiellement, le projet de loi

donne un cadre de politique des télécommunications sensible aux intérêts provinciaux et régionaux. Il unifie la réglementation des grandes entreprises de télécommunications relevant du CRTC; renforce mesures applicables à la propriété et au contrôle canadien des entreprises de télécommunications; simplifie et assouplit le système de réglementation et facilite l'accroissement de la concurrence lorsque celle-ci est dans l'intérêt du public.

La propriété et le contrôle canadiens des entreprises canadiennes de télécommunications seront assurés grâce au système de délivrance des licences, qui exigera que les entreprises soient de propriété canadienne à 80 pour cent et effectivement contrôlées par des Canadiens.

Les employeurs du bâtiment jugent que la vocation de la CSST a été dénaturée

PIERRE ROBERGE
Presse Canadienne

L'organisme regroupant tous les employeurs du bâtiment exhorte le gouvernement Bourassa à redresser la gestion et à resserrer les critères de la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST), qui s'en irait vers un déficit de un milliard pour 1991, cela après avoir réalisé un surplus de 213 millions en 1989.

L'Association des entrepreneurs en construction du Québec (Aecq) soulignait en conférence de presse, hier, que la CSST en est à faire la courte échelle à l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et l'assurance-automobile.

Depuis sa création il y a 15 ans, la vocation de la CSST a été «dénaturée», lance Jean Perron, président de l'Aecq, dont les 18 000 membres paient 14 p. cent de toutes les cotisations qui font tourner cette régie d'État.

Les employeurs de tous les secteurs sont les seuls à financer la CSST, en pondération des risques inhérents aux activités de leurs employés. L'Aecq a remis mercredi copie de son mémoire au ministre du Travail Norman Chery; le bilan 1991 de la CSST doit être publié en mars ou avril.

En 1990, pour une moyenne globale de 2,50 \$ les 100 \$ de masse salariale, calcule la CSST, le taux de cotisation dans le bâtiment était 7,97 \$ contre 5,23 \$ dans les mines et carrières, 4,67 \$ dans l'industrie du meuble et 4,64 \$ dans l'agriculture; les fi-

nances, assurances et immobilier sont les moins à risques avec une cotisation de 60 cents les 100 \$ de masse salariale.

Les employeurs doivent également cotiser à la Régie d'assurance-maladie du Québec, à raison de 3,75 \$ les 100 \$ de salaires. Or les lois sont ainsi faites qu'en 1990, fait valoir M. Perron, la CSST a dû rembourser 182,8 millions à la Ramq pour des frais médicaux dus à des accidents de travail.

Deux fois

«C'est une injustice flagrante où l'employeur, seul cotisant à la CSST, paie deux fois pour la même chose», lance M. Perron.

L'Aecq se demande aussi quelle part de ce remboursement couvre des frais vraiment attribuables à des accidents et maladies du travail; la Société d'assurance-automobile du Québec couvre déjà ce type de lésions.

L'organisme relève aussi quelque 5000 accidents de la route entre 1988 et 1990, indemnisés par la CSST mais dont certains touchaient des personnes se rendant ou revenant du travail pour aller faire autre chose, ce qui n'était sûrement pas l'intention du législateur en 1977.

Le bouquet pour l'Aecq, c'est la CSST qui administre maintenant le retrait préventif de la femme enceinte. «Cela relève d'une politique familiale, la grossesse n'est pas un accident de travail», plaide l'Aecq.

Dans une économie au ralenti,

avec la précarité de l'emploi propre à ce secteur, le président de l'Aecq ne dit pas carrément le mot fraude mais il constate que «les indemnités peuvent être plus élevées que le salaire».

Et la filière CSST peut être d'autant plus tentante que le seuil de semaines travaillées, exigé pour toucher de l'assurance-chômage fédérale, devient plus difficile à atteindre.

Trop long

S'il faut pointer une cause importante de dépenses excessives, M. Perron et Robert Brown, directeur général de l'Aecq, nomment la «durée d'invaliderité» reconnue par la CSST.

Le problème commence au premier «guichet», qui se franchit aisément en déclarant au fonctionnaire de la CSST que la blessure ou maladie est reliée au travail. «Il faut revoir la présomption pour l'employé, qui n'a qu'à faire sa déclaration pour que la mécanique se mette en route, plaide l'Aecq. Pendant ce temps le fardeau repose sur l'employeur de prouver le contraire.»

L'autre défaut structurel gravant la CSST dure jusqu'au terminus, c'est-à-dire que des indemnités sont versées jusqu'à une décision finale, ce qui peut durer trois ans.

En passant l'Aecq juge inutile le bureau de révision de la CSST, «qui n'est qu'un tremplin automatique vers la Calp (Commission d'appel des lésions professionnelles). Si un employé est

débouté par le bureau de révision, il peut malgré tout faire appel», signale M. Brown.

Le choix du médecin aussi pourrait être restreint, l'employé devant le prendre dans une liste établie au départ et par région, «ce serait une formule à explorer», glisse Jean Perron, qui dirige par ailleurs sa propre compagnie à Trois-Rivières.

À la question de savoir si les employés aussi devraient, ne serait-ce que dans une part minoritaire, cotiser à la CSST, M. Perron répond: «Nous ne l'éliminons pas entièrement, mais ce n'est pas sur la table maintenant. C'est une question vaste qu'il faudrait voir avec tout le monde.»

Au sujet d'un régime de points d'inaptitude, pour policer les entrepreneurs et que préparerait la Régie du bâtiment, M. Perron en tant qu'entrepreneur déclare qu'il y est favorable.

Fondation québécoise du cancer

<p>Hôtelierie de Montréal 2075, rue de Champlain Montréal (Québec) H3J 2T1 Tel. (514) 527-2364</p>	<p>Hôtelierie de l'Estrie 3201, 17^e Avenue nord Roumoult (Québec) J1H 3H4 Tel. (819) 822-2125</p>
--	--

La Fondation québécoise du cancer accueille dans ses deux hôteleries les personnes en traitement contre le cancer.

NE MANQUEZ PAS NUPHILEX LE SALON DU TIMBRE, DE LA MONNAIE ET DES CARTES SPORTIVES DE MONTRÉAL

VENDREDI 28 FÉVRIER DE 10 H À 20 H
SAMEDI 29 FÉVRIER DE 10 H À 18 H
DIMANCHE 1^{er} MARS DE 10 H À 17 H

OUVERT AU PUBLIC — ÉVALUATION — ACHAT — VENTE
IMPORTANTE SECTION DE CARTES SPORTIVES

4 IMBANTS ENCAINS (TIMBRES: VENDREDI 19 H) (MONNAIES: SAMEDI 13 H)
(CARTES SPORTIVES: DIMANCHE 11 H) (TIMBRES ET MONNAIES: DIMANCHE 13 H)

LE SALON SE TIENDRA AU
201, AVENUE VIGER OUEST, MONTRÉAL
(QUÉBEC) H2Z 1X7

Palais des Congrès de Montréal
Renseignements: Serge Laramée 449-1888

ENTRÉE 3,50\$ taxes incluses
GRATUIT: 12 ANS ET MOINS

Centre d'écoute
Complexe Desjardins

Accueil:
lundi au vendredi
Midi — 17 h

LE HAÏRE 982-0333

GIBS GENERAL BEARING SERVICE

Montreal 537-7423 604-4390 326-8411
St-Laurent 744-7121 678-2560 264-6038

RÉSULTATS
Loto-Québec

6/49 Tirage du 92-02-26

GAGNANTS	LOTS
6/6	2 2650 461,50\$
5/6+	5 164 253,10\$
5/6	385 1 706,50\$
4/6	21 611 58,20\$
3/6	382 033 10,00\$

Ventes totales: 20 656 519,00\$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00\$
Prochain tirage: 92-02-29

NUMÉRO complémentaire: 4

NUMÉROS	LOTS
763452	100 000 \$
63452	1 000 \$
3452	250 \$
452	50 \$
52	10 \$
2	2 \$

Banco Tirage du 92-02-27

1	4	6	7	14
21	32	35	42	43
44	46	48	49	52
55	58	66	67	70

Prochain tirage: 92-02-28

T.V.A., le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Avis aux contribuables

Ville de Montréal

Taxes municipales

Le Service des finances expédie présentement les comptes de taxes municipales correspondant à l'exercice financier 1992.

Catégories de taxes
La taxe foncière
La taxe d'affaires, d'eau et de services (lieux d'affaires)

Dates d'échéance
1^{er} avril 1992: le premier versement ou le paiement intégral, si le compte est inférieur à 300 \$.
1^{er} juillet 1992: le second versement

Date d'échéance
Paiement intégral, le 1^{er} avril 1992.

Taxes spéciales
La taxe sur les activités commerciales et les professions (permis).

Paiement aux caisses populaires ou aux banques
Il est recommandé de faire ces paiements au plus tard le 1^{er} avril 1992 dans une caisse populaire ou une banque.

Changement d'adresse
Veuillez utiliser l'enveloppe réponse jointe à votre compte de taxes pour nous signaler tout changement d'adresse.

Service des finances
Service à la clientèle
(514) 872-2305

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS. CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

38129612

Sinon, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563 8688.

CLUB Multi points

La Presse

AVIS DE CONCOURS

SCULPTURES FONCTIONNELLES POUR LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE L'ONTARIO

Le Musée des beaux-arts de l'Ontario, qui bénéficie de l'appui généreux de Vivian et David Campbell, est heureux d'annoncer la tenue d'un concours en vue de la création de sculptures fonctionnelles pour la Terrasse Vivian et David Campbell. Aménagée dans le cadre de la phase III des travaux d'agrandissement du Musée, cette terrasse en plein air logera des sculptures de la collection d'art international du Musée.

Les candidats sont invités à soumettre des projets de «meubles de jardin» au sens large, par exemple des concepts de chaises, de tables, de dispositifs d'éclairage ou de récipients, grands et petits.

Sont admissibles les artistes professionnels, les architectes et les concepteurs qui ont la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu. Le processus de sélection s'effectuera en deux étapes. Les œuvres commandées s'ajouteront à la collection permanente du Musée. La possibilité de produire certaines pièces aux fins de distribution commerciale sera également examinée.

ÉTAPE 1 DATE LIMITE: 1^{er} MAI 1992

Les projets, et les dossiers d'appoint, seront examinés par un comité de sélection composé d'artistes et de concepteurs professionnels et de membres de la conservation du Musée des beaux-arts de l'Ontario. Un maximum de 10 projets seront choisis au cours de cette étape. Les candidats retenus seront invités à présenter un dossier complet, y compris une maquette.

ÉTAPE 2 DATE LIMITE: 17 JUIN 1992. CACHET: 1 500 \$

Les candidats retenus recevront un cahier des charges, et seront invités à présenter des dessins et une maquette du prototype de l'œuvre.

Le jury retiendra un maximum de cinq projets. Compte tenu de la variabilité de la dimension et de la complexité des pièces, un cachet moyen de 20 000 \$ a été prévu pour la conception et la réalisation de l'œuvre. Cette somme comprend les coûts liés à la conception, aux matériaux et à la réalisation du prototype. Le montant précis alloué à chacune des commandes sera établi avant la remise des prix.

Le jury annoncera le nom des gagnants en septembre 1992.

MODALITÉS

Les intéressés peuvent obtenir un exemplaire du Guide de participation au concours, une formule de participation, un plan à l'échelle du site et une description du matériel d'appoint à fournir en composant le (416) 979-6603. Les formules de participation doivent être postées au plus tard à minuit le 1^{er} mai 1992, le cachet de la poste en faisant foi. Seules les formules envoyées par la poste seront acceptées.

Le Musée encourage la collaboration entre groupes admissibles.

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE L'ONTARIO
317 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5T 1G4

LE BATEAU DE CHINE EST ARRIVÉ!

EN VENTE MAINTENANT

	9 x 12 pi	8 1/2 x 11 1/2 pi	8 x 10 pi	7 1/2 x 9 1/2 pi	6 x 9 pi
Royale Ultra® 90 lignes 6/8	1399\$	1099\$	799\$		
Royale Super 90 lignes 7/8	1199\$	959\$	649\$		

*PRIX POUR ARGENT COMPTANT — AJOUTEZ 3% POUR TOUT AUTRE GENRE DE PAIEMENT.

***ULTRA 90, UNE EXCLUSIVITÉ «MONDIALE» À RAYMOND & HELLER LTÉE. L'ULTIME EN FAIT DE TAPIS CHINOIS LUXUEUX NOUÉ À LA MAIN.**

Raymond & Heller
Magasin-entrepôt de tapis d'Orient de Montréal

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 17 h
Vendredi: 8 h 30 à 21 h
Samedi: 10 h à 17 h

6861, avenue du Parc
Téléphone: 271-7750

À Ottawa: Ottawa Oriental Rug Centre, 279 A, Richmond Rd.

NETTOYAGE DE TAPIS PROFESSIONNEL À SEULEMENT 40 CENTS LE PIED CARRÉ.

Nous sommes imbattables pour la qualité, la sélection et les prix. Nous importons pour les Canadiens depuis 1929

Faisons le point sur la vidéo-loterie

Depuis l'ouverture du dossier sur la légalisation de la vidéo-loterie au Québec, notre association a toujours préconisé la formule du partenariat entre le gouvernement et l'entreprise privée, telle qu'elle existe aujourd'hui au Nouveau-Brunswick.

Rappelons que dans cette province, le gouvernement a choisi d'être partenaire avec l'entreprise privée dans l'opération de la vidéo-loterie sur son territoire. Présentement ce gouvernement contrôle chaque appareil de vidéo-loterie par le truchement de lignes téléphoniques. Il a, de plus, déterminé des pourcentages de retour aux joueurs, aux exploitants, aux commerçants qui abritent ces appareils et à lui-même.

Il a remis à l'industrie la responsabilité de faire les investissements nécessaires pour l'achat des appareils qu'il a approuvés et l'a rendue financièrement responsable de leur entretien et de leur remplacement, le cas échéant.

Il a développé un code de déontologie, de concert avec l'Association provinciale de l'amusement du Nouveau-Brunswick, auquel sont astreints tous les exploitants d'appareils de vidéo-loterie. De plus, il a confié au comité de discipline de cette association le soin de faire respecter ce code.

Dans un tel contexte, l'appartenance à l'association est requise pour détenir un permis d'exploitation. Cette approche a eu pour effet d'éliminer la «zone grise», c'est-à-dire les personnes et les entreprises tentées d'opérer sans permis des appareils non approuvés.

Voilà les raisons qui ont fait de l'Association de l'amusement du Québec le défenseur du modèle de cette province auprès du gouvernement québécois et des organismes concernés.

En conseillant au ministre Savoie d'opter pour le modèle de vidéo-loterie du Nouveau-Brunswick, notre association ne s'est donc jamais opposée, par le fait même, à un partage des revenus entre le gouvernement, les exploitants et les commerçants.

Elle n'a jamais envisagé de «livrer bataille au gouvernement», mais au contraire de coopérer avec lui à l'intérieur d'une formule de type partenarial à l'instar de celle du Nouveau-Brunswick.

Notre association, qui représente plus de 225 entreprises et des milliers d'emplois directs et indirects, déplore et se dissocie entièrement de toutes les attitudes agressives et de confrontation manifestées par un groupuscule d'activistes dissidents de notre industrie auxquelles les médias ont fait écho récemment. Ces attitudes ne reflètent en rien la position officielle de l'ensemble de l'industrie dans ce dossier.

Le président,

Gaëtan Lanier
Gaëtan Lanier

ASSOCIATION DE L'AMUSEMENT DU QUÉBEC

Québec a un an pour normaliser l'existence de Rouyn-Noranda

MANON CORNELLIER
Presse Canadienne

OTTAWA

■ L'Assemblée nationale du Québec a un an pour rendre les lettres patentes de la ville de Rouyn-Noranda conforme à la constitution.

La Cour suprême du Canada a en effet décidé, hier, que les différents décrets menant à la création de la nouvelle ville étaient inconstitutionnels car ils avaient été rédigés uniquement en français. Elle a donné à l'Assemblée nationale un an pour remédier à cette situation.

La controverse autour de la fusion des villes de Rouyn et Noranda a débuté à l'automne de 1985.

La loi qui prévoyait la fusion des deux villes leur demandait de présenter au gouvernement un protocole d'entente avant le 1er

novembre 1985. Au cours de ces négociations, le ministre pouvait par décret reporter la tenue des élections municipales pour au plus huit mois.

Si aucune entente n'était conclue, un décret pouvait établir les conditions de la fusion qui seraient ensuite soumises à la population des deux villes.

Un résultat favorable à la fusion devait conduire le gouvernement à décréter la fusion des deux villes en émettant des lettres patentes.

Le ministre a émis tous les décrets prévus. Il a reporté les élections et a établi les conditions de la fusion. La consultation populaire a eu lieu et la grande majorité des habitants de Rouyn et une faible majorité de ceux de Noranda ont appuyé la fusion. Le gouvernement a alors délivré les lettres patentes de la nouvelle ville.

Le problème : tous les décrets, les lettres patentes et les avis dans la Gazette officielle du Québec ont été publiés uniquement en français. Cet état de fait a aussitôt poussé cinq personnes et le Comité de défense des droits démocratiques des citoyens de Noranda à contester la légalité de la fusion.

Selon l'article 133 de la Constitution, le Québec doit « assurer aux francophones et aux anglophones l'accès égal aux corps législatifs, aux lois et aux tribunaux ».

« Par conséquent, il faut interpréter l'article 133 comme s'appliquant non seulement aux lois au sens strict, mais également à tous les autres textes de nature législative », écrit le banc de sept juges.

Comme ils l'avaient fait dans leur renvoi relatif aux droits linguistiques au Manitoba de 1992, les juges ont conclu hier que « la catégorie des textes ayant une nature législative pourrait inclure certains décrets et documents incorporés par renvoi dans les lois ».

À leur avis, permettre au législateur de se soustraire à l'article 133 en fragmentant les textes de loi équivaldrait à encourager le triomphe de la forme sur le fond.

Vu la nature des décrets et des textes reliés à la fusion des deux villes, les sept juges sont d'avis qu'ils auraient dû être publiés à la fois en français et en anglais. Puisque ce n'est pas le cas, « tous ces textes sont, et ont toujours été, nuls et inopérants en droit ».

Restait à décider du sort de la nouvelle ville. « Il serait injuste de mettre les activités des citoyens de Rouyn et de Noranda dans un état de chaos en raison de la procédure choisie par l'Assemblée nationale du Québec visant à donner effet à la prétendue fusion créant la nouvelle ville de Rouyn-Noranda », écrivent les juges.

Aussi, ont-ils décidé d'exercer leur pouvoir de suspension en déclarant que les textes, bien qu'invalides, devaient demeurer en vigueur pendant un certain temps afin de permettre à l'Assemblée nationale de corriger cette situation.

Le délai accordé par les juges est d'un an à partir de la date du jugement.

La page est tournée

DENIS LABRECQUE
Presse Canadienne

ROUYN-NORANDA

■ La décision de la Cour suprême déclarant inconstitutionnels les décrets portant sur la fusion de Rouyn-Noranda n'a créé aucun émoi parmi la population rouandaise.

Le maire Gilles Cloutier estime d'ailleurs que le jugement constitue « le dernier chapitre » de ce dossier et ne change rien à la fusion.

« Les gens n'en parlent plus, la page est tournée », a indiqué Julie Bouchard, directrice de la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda, organisme qui a lancé l'idée de la fusion en 1951. Selon elle, seuls quelques « irréductibles anti-fusion » demeurent amers en raison du fort sentiment d'appartenance qu'ils éprouvaient pour leur ville.

Madame Bouchard rappelle que 99 p. cent de gens d'affaires étaient favorables à la création d'une seule administration municipale.

Me Jean-Claude Gagné, un des avocats qui défendaient la cause des opposants à la fu-

sion, n'est pas surpris de la décision de la Cour suprême. « La surprise, nous l'avons eue lorsque la Cour supérieure a rejeté nos arguments », a-t-il ajouté en estimant toutefois que la fusion est là pour demeurer.

« Il y avait déjà une forte majorité qui favorisait la fusion. Je ne pense pas qu'un retour en arrière soit possible; il n'y a pas de volonté populaire de revenir en arrière », a-t-il ajouté.

Opposé à la fusion, l'ancien maire de Noranda, Eugène Bédard, ne fait cependant pas la même analyse de la décision des tribunaux. Il est d'avis que Rouyn-Noranda n'a plus d'existence légale et doute que le ministre de la Justice, Gil Rémillard, adopte rapidement une loi pour normaliser la situation, tel que requis par le jugement de la cour. Il est d'avis que cette loi viendrait entrainer le processus de fusion qu'il a toujours qualifié d'anti-démocratique.

Le maire Cloutier a pour sa part indiqué qu'il fera pression auprès du ministre Rémillard afin de s'assurer que la loi soit adoptée dans les meilleurs délais.

New York est en état de choc après le meurtre de deux lycéens par un camarade

JEAN LOUIS PANY
Agence France-Presse

NEW YORK

■ « Horreur au lycée », « Massacre à l'école de Brooklyn », « Les enfants de la guerre ». Les gros titres des journaux new-yorkais reflétaient, hier, le désarroi général après l'assassinat, la veille, de deux teenagers froidement abattus en pleine école par un lycéen de 15 ans, nouveau drame illustrant la prolifération des armes à feu chez les jeunes.

Mercredi matin, au lycée Thomas Jefferson de Brooklyn, en pleine zone défavorisée habitée par la minorité noire, Kahlil Sumpter, 15 ans, a tranquillement dégainé son revolver de calibre .38 dans un couloir et abattu sans un mot deux autres lycéens, Ian Morre, 17 ans, et Tyrone Sinkler, 16 ans.

Ironie, le drame a eu lieu une heure et demie avant l'arrivée du maire David Dinkins, qui venait prêcher la non-violence dans ce lycée où, déjà, en novembre, un étudiant de 16 ans avait été tué et un professeur grièvement blessé au revolver par un jeune garçon maladroit qui voulait aider son frère dans une querelle et s'était trompé de cibles.

Quelques heures après le drame de mercredi après-midi, Marlon Smith, un jeune de 16 ans ami des deux victimes, se blessait accidentellement chez lui en manipulant une arme à feu. Son état est désespéré.

« Les autorités ne savent plus trop à quel saint se vouer : la ville dépense déjà chaque année 60 millions de dollars simplement pour assurer la sécurité dans les écoles et le lycée Jefferson emploie une douzaine de gardes qui patrouillent les couloirs, sans compter un détecteur de métal qu'il se partage avec d'autres établissements pour des contrôles surprises.

« Les élèves sont armés surtout parce qu'ils ont peur du trajet pour aller à l'école, pas de l'école elle-même », assure Robert Terte, porte-parole municipal, qui souligne que le problème n'est pas seulement new-yorkais. Une étude menée dans 23 districts ruraux du Texas a il est vrai montré qu'un écolier sur deux a été impliqué dans un incident où une arme à feu était présente.

Il n'empêche. Le syndicat des enseignants new-yorkais a recensé pour l'année scolaire 90-91 quarante-cinq incidents avec arme à feu s'étant déroulés dans ou à proximité d'une école. Au 15 février, avant le drame de mercredi, le bilan de l'année scolaire en cours s'élevait déjà à 15 victimes chez les lycéens (dont quatre morts) et quatre chez les enseignants (un mort).

Malgré une législation stricte, la police semble incapable d'arrêter la prolifération des armes à

feu et plus d'un assassin en herbe a reconnu avoir acheté son revolver dans la rue. Lundi, une enseignante de Harlem a usé de la plus grande délicatesse pour retirer des mains d'une élève de dix ans un P.S. 165. Son père avait oublié l'arme sur la table de la cuisine.

Ces crimes d'adolescents sont d'autant plus difficiles à prévenir qu'ils sont perpétrés pour des raisons minimes. Selon les premiers éléments de l'enquête, l'adolescent aurait décidé d'exécuter ses

Cent vingt-huit tueurs d'enfants identifiés à Rio et à Sao Paulo

Agence France-Presse
BRASILIA

■ Une commission d'enquête parlementaire brésilienne sur l'extermination des enfants et adolescents des rues a adopté mercredi un rapport recommandant l'ouverture de poursuites judiciaires contre 128 personnes (110 à Rio et 18 à Sao Paulo) dûment identifiées qu'elle accuse de se livrer à l'assassinat de mineurs.

Ce rapport, qui doit encore être approuvé en séance plénière par le Congrès, comprend en outre huit projets de modification des législations sur le travail et les droits des enfants.

Dans le seul État de Rio, la Commission a identifié 15 groupes d'extermination ou « escadrons de la mort » dans lesquels sont chaque fois impliqués des policiers.

Selon le rapport, entre 1988 et 1990, 4611 enfants et adolescents, dont 82 p. cent de race noire, ont été assassinés au Brésil par des groupes de tueurs.

Les parlementaires suggèrent à la police fédérale de réaliser de vastes enquêtes sur les entreprises privées de vigiles, de plus en plus nombreuses dans le pays, et de fermer celles qui se trouvent en situation irrégulière car de nombreux vigiles seraient des tueurs à gages. Selon leur syndicat, il y a 200 000 vigiles au Brésil, un effectif égal à celui des trois forces armées réunies.

La Commission (CPI) a reçu de nombreuses dénonciations selon lesquelles des commerçants de Rio, Sao Paulo, Recife, Salvador et Vitoria financent les escadrons de la mort. Elle demande aussi à la police d'enquêter sur des dénonciations de trafic d'enfants brésiliens vers l'étranger.

Par ailleurs, la vague de crimes commis par des enfants des rues à Sao Paulo — sept assassinats en 15 jours — a conduit la gendarmerie locale à préparer un plan d'urgence pour retirer des rues de la banlieue de cette mégapole de 15 millions d'habitants, 2000 délinquants mineurs qui agissent

deux camarades pour mettre fin à une querelle qui durait depuis des mois.

La ville s'enorgueillissait pourtant d'avoir réussi à freiner le crime l'an dernier : « La bonne nouvelle, annonçait récemment un porte-parole de la police, est que le nombre de meurtres liés à la drogue est en déclin. La mauvaise, c'est que les très jeunes sont maintenant armés et ont commencé de tirer pour les motifs les plus triviaux. »

dans 107 « points critiques » de la ville.

Des « parents des rues », des adultes pour qui « travaillent » les enfants des rues, seront arrêtés pour vagabondage.

Le plan d'action de la police maintiendra un effectif permanent de 60 policiers (hommes et femmes) au centre de la ville à partir du mercredi des cendres, dernier jour du carnaval, jour où les attaques à main armées sont fréquentes.

Selon le commandant de la gendarmerie de Sao Paulo, M. Hermes Bittencourt, l'opération sera ensuite étendue à tous les points critiques de la ville.

En 1991, 5193 enfants ont été arrêtés pour divers types d'effraction, 1303 pour attaques à main armée, 15 pour homicides et 144 pour trafic de drogue. Dans la même période, 622 enfants et adolescents ont été arrêtés pour port d'armes de gros calibres dans divers endroits des faubourgs de Sao Paulo.

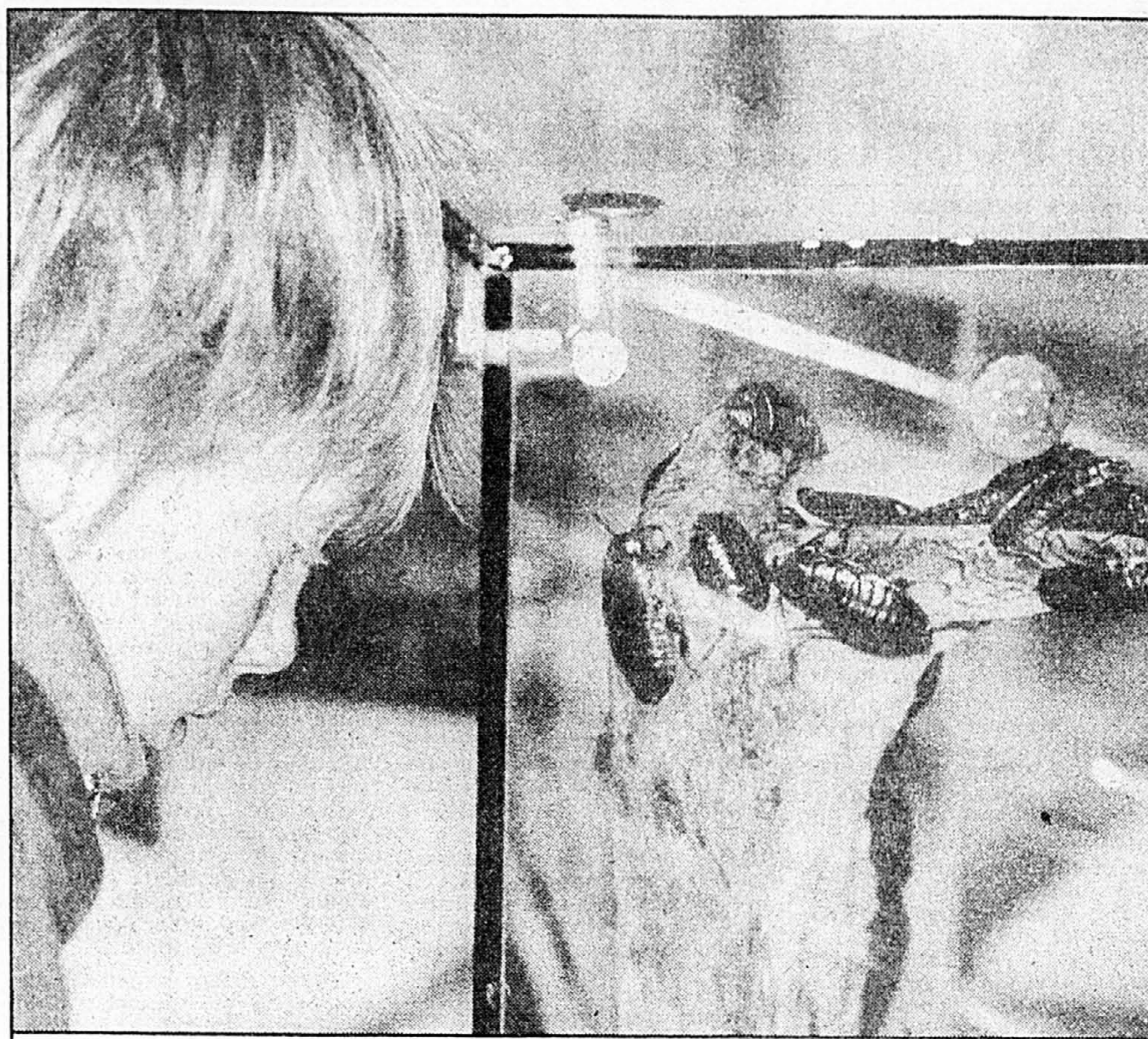
À 12 ans, passible de 45 ans de prison pour meurtre

Agence France-Presse
SAN ANTONIO (États-Unis)

■ Un jeune Américain de 12 ans a été reconnu coupable, mercredi, du meurtre d'un chauffeur de taxi, pour lequel il pourrait maintenant rester 45 ans derrière les barreaux.

« Il ressemble à un enfant et c'est un enfant, mais un enfant qui tue, un petit monstre malade qui a pu tuer un homme à l'âge de 12 ans », avait lancé le procureur aux jurés, à qui il n'a pas fallu plus d'une heure pour prononcer un verdict de culpabilité.

La peine sera prononcée dans les prochains jours. L'adolescent pourrait rester dans un centre spécial pour mineurs de l'État du Texas jusqu'à l'âge de 17 ans avant d'être transféré dans une prison pour une durée pouvant aller jusqu'à 40 ans.



Une exposition peu banale

Une exposition de cafards, ça vous dirait quelque chose? Ne reculant devant rien, l'Insectarium de Montréal présente jusqu'au 6 avril une exposition entièrement consacrée aux blattes. On y découvrira des spécimens vivants aussi bien que des reproductions de cire, façonnées par madame Nancy Munger. Ci-haut, le jeune Paul Rae, de Cowansville, examine avec attention les blattes originales qui ont servi de modèles...

PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Exigez davantage grâce à un REER du Trust Central Guaranty.

8 1/2 %*

par an

Au Trust Central Guaranty, pour rentabiliser votre REER au maximum, tout commence avec un taux vraiment avantageux. En matière de CPG et de débentures+, nous offrons parmi les meilleurs taux.

Mais votre REER peut vous rapporter encore davantage! En effet, au taux déjà excellent que vous obtenez pour une durée d'un an, nous

ajoutons une prime d'intérêt de 1/4 de 1% si vous optez pour un de nos CPG ou débentures d'une durée spéciale de 18 mois.

Pour un REER vraiment avantageux, ne vous contentez pas de peu. Exigez davantage en souscrivant à un REER sous forme de CPG ou de débentures offerts par l'un des plus importants établissements financiers au pays.

Passer dès aujourd'hui à une succursale du Trust Central Guaranty.

* CPG et débentures d'une durée de cinq ans, sous réserve de modification des taux. Placement minimal de 10 000 \$. Renseignez-vous!

+ Émis par la Société d'hypothèques Central Guaranty, filiale en propriété exclusive de la Compagnie Trust Central Guaranty.

Ligne de renseignements sur les taux actuels des REER : 1 800 26-TRUST.

CENTRAL GUARANTY

COMPAGNIE TRUST CENTRAL GUARANTY

Le traitement professionnel que votre argent mérite™

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Montréal
5222, chemin Queen Mary
486-4737

1130, rue Sherbrooke ouest
842-8362
2000, rue Mansfield
285-1771

Westmount
4825, rue Sherbrooke ouest
933-1122
4120, rue Ste-Catherine ouest
931-7266

Pointe Claire
Les Colonnades Pointe Claire
695-7124

Brossard
1155, boul. Rome
Le Carrefour Rome
466-5522

Sainte-Marthe-sur-le-Lac
2801, boul. des Promenades
Les Promenades
Deux-Montagnes
472-9675

Laval
Le Carrefour Laval
682-8270
Hull
100 promenade du Portage
771-6655

Heures d'ouverture prolongées dans la plupart des succursales. Pour détails, contactez votre succursale.

Coup de feu sur le poste de police de Ste-Julie

MARCEL LAROCHE

■ Deux jeunes ont rapidement été appréhendés après avoir tiré un coup de feu sur le poste de la SQ de Sainte-Julie, sur la Rive-Sud.

L'incident qui n'a fait aucun blessé — le projectile a seulement fracassé la fenêtre du local des télécommunications — s'est produit vers 3 heures du matin, au moment où le responsable de nuit était seul dans l'immeuble situé au 1578, rue Fer à Cheval, à Sainte-Julie.

En jetant un rapide coup d'oeil par la fenêtre, il a aperçu un véhicule démarant en trombe, juste en face du poste qui sert également de quartier général aux policiers municipaux de Sainte-Julie; il s'est empressé de donner l'alerte aux patrouilleurs de Sainte-Julie.

L'opération de ratissage a été de courte durée puisque les policiers ont intercepté quelques mi-

nutes plus tard une voiture suspecte occupée par deux jeunes gens.

Après avoir procédé à l'identification des deux occupants, des individus âgés de 18 et 19 ans, domiciliés à Saint-Amable, les policiers ont saisi dans leur véhicule une carabine de calibre .22 à canon tronçonné, ainsi que des ca- goules.

Les deux individus qui n'en sont pas à leurs premiers démêlés avec la justice ont alors été mis en état d'arrestation et écroués au poste de la SQ de Sainte-Julie.

Les deux suspects ont été pris en charge plus tard par les enquêteurs de l'Unité des crimes contre la personne de la SQ de Montréal.

Au terme d'un long interrogatoire, l'un des jeunes gens a été remis en liberté tandis que son complice a été gardé en prison en attendant de comparaître aujourd'hui, au palais de justice de Longueuil.

Paquets de cigarettes «burinés», voleurs pris

Presse Canadienne
TROIS RIVIERES

■ Les vagues successives de vols de cigarettes ont suscité une mesure originale de la part d'un propriétaire de station-service de Sainte-Marthe-de-Cap-de-la-Madeleine.

Depuis quatre ans, M. Gilles Stoycheff burine un à un les paquets de cigarette en vente dans son établissement et parvient ainsi à contrer les vols.

Le 12 février, par exemple, trois hommes commettent un vol à main armée dans son établissement. «Ils ont dérobé quelques dollars et neuf paquets de cigarettes. Mais, une heure plus tard, ils étaient arrêtés», rapporte M. Stoycheff.

Il a suffi au marchand de transmettre aux policiers le signalement des malfaiteurs et le numéro qu'il avait imprimé sur chaque paquet de cigarette. Le lien a été vite établi entre les paquets trouvés en possession des suspects et ceux qui avaient été dérobés.

Une technique simple

M. Stoycheff explique que sa technique est simple. «Premièrement, il s'agit de choisir un numéro. Le mien, c'est celui de ma compagnie. Ensuite, vous inscrivez ce numéro sur le cellophane recouvrant le paquet en pressant fortement sur le crayon de façon à ce que les chiffres restent gravés sur le carton et le tour est joué.»

Le résultat surprenant qu'il obtient compense pour l'opération peut-être un peu fastidieuse. «En plus de faciliter le travail des policiers, cette pratique permet d'éloigner les voleurs de cigarettes qui sont de plus en plus nombreux», note le propriétaire de deux stations-service de la région.

À quelques kilomètres de son commerce, un propriétaire de dépanneur, M. Yves Loranger, a adopté la même tactique. «J'utilise mon numéro de code de Loto-Québec que j'inscris sur tous mes paquets de cigarettes. Il y a même

des habitués qui ne demandent plus la marque de leurs cigarettes mais disent tout simplement: Donne-moi un 158224», précise M. Loranger qui n'a cependant pas eu l'occasion de vérifier si l'opération avait un effet dissuasif.

Les cartouches de cigarettes portent déjà des numéros de série susceptibles de faciliter le travail de la police lors de la récupération de marchandise volée, mais le burinage individuel des paquets paraît plus efficace.

La recommandation serait le fait de la Sécurité publique de Nicolet qui en a lancé l'idée dans le cadre d'un projet communautaire.

«Le projet, lancé en mai 1991, visait initialement à buriner tous les objets pouvant constituer une cible pour les voleurs. Mais on s'est vite aperçu que cette technique, appliquée aux paquets de cigarettes, pouvait être également très profitable», souligne M. Gilles Roy, de la Sécurité publique de Nicolet.

Depuis l'adoption de cette pratique dans plusieurs commerces de la région les vols de cigarettes ont, en effet, considérablement diminué.

Brownies des Grisons

Agence France-Presse
COIRE, Suisse

■ Des gâteaux distribués au cours du carnaval de Roveredo, dans le sud des Grisons (Suisse), recelaient outre du sucre, de la farine et des oeufs, des ingrédients beaucoup moins habituels pour les pâtisseries: du haschich et de la marijuana.

Les gourmands qui avaient dégusté, sans méfiance, ces pâtisseries aux stupefians ont été pris de maux d'estomac après avoir, toutefois, ressenti une grande euphorie. La police a ouvert une enquête.

CERTAINS COUPS DE FIL SONT PLUS RENTABLES QUE D'AUTRES!

LES REER FONDS DESJARDINS

Un choix de six fonds de placement.

- Fonds Hypothèques
- Fonds Équilibré
- Fonds Actions
- Fonds Obligations
- Fonds Marché monétaire
- Fonds Environnement

Sans frais d'acquisition ni de virement.

FONDS OBLIGATIONS

16,5 %	Trois ans :	10,8 %
	Cinq ans :	8,5 %
	Dix ans :	12,6 %

Rendement annuel composé, au 29 novembre 1991.

Le rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur.

Téléphonez à l'un de nos spécialistes pour établir une stratégie de placement sur mesure.



Anjou 355-2050 • Brossard 445-3224 • Chicoutimi 549-5746 • Hull 777-9119 • LaSalle 366-1175
Laval : Complexe Daniel-Johnson 686-8840, Val des Arbres 668-5223
Longueuil 679-2810 • Montréal : Complexe Desjardins 286-3225, Peel / Sainte-Catherine 499-8440
Pointe-Claire 630-3717 • Québec : Charlesbourg 626-2340, Sainte-Foy 653-6811
Sherbrooke 566-5667 • Courtage en valeurs mobilières 286-3245 / 1 800 361-5005

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus là où l'autorité compétente a accordé son visa.



Fiducie Desjardins
POUR GÉRER L'AVENIR



Desjardins L'incroyable force de la coopération.

Vente spéciale

Gouches jetables (tant qu'il en restera)
Secondes

Achetez 2 sacs jumbo, épargnez **20%** de notre prix régulier plus maxi-serviettes gratuites avec chaque achat. Tant qu'il y en aura.

Cette offre ne vaut que pour deux formats seulement:

- Petit-moyen, 12-16 livres, 5-7 kg
- Moyen, 16-22 livres, 7-10 kg

Notre solde 2 pour 1 sur vêtements d'hiver bat son plein. Voyez nos vêtements sélectionnés en magasin.

MAGASIN DE COUCHES
9505, av. Christophe-Colomb (nord du boul. Métropolitain) (angle rue Louvain) Montréal (Québec) 385-4773

Heures d'ouverture:
Lundi au vendredi, 9 h à 18 h
Samedi, 10 h à 17 h

25 000 \$

À GAGNER

COUPON DE PARTICIPATION

25 000 \$ À GAGNER OFFERTS PAR **BRICO** ET **La Presse**

Nom Age

Adresse

Ville Code postal

Téléphone ()

Pour être valide ce coupon doit être dûment complété.

QUESTIONS

Êtes-vous propriétaire locataire

En 1992, quel genre de projet de rénovation avec Service d'installation aimeriez-vous réaliser?

Portes Fenêtres Porte de garage Cuisine Escalier

Toiture Aucun Autre

Question d'aptitude: 2 x 5 + 6

OFFERTS PAR

ET

DESCRIPTION DES PRIX

5 PERSONNES MÉRITERONT CHACUNE 5000 \$ EN VALEUR D'ACHAT CHEZ BRICO CENTRE. REMPLISSEZ CE COUPON ET DÉPOSEZ-LE DANS LES BOÎTES PRÉVUES À CET EFFET, SOIT AU KIOSQUE DE BRICO CENTRE OU À L'ENTRÉE DU SALON NATIONAL DE L'HABITATION, OU POSTEZ-LE À LA PRESSE, C.P. 5040, SUCCURSALE PLACE D'ARMES, MONTRÉAL, QC, H2Y 3M1

Le coupon posté devra être reçu à La Presse avant vendredi, 6 mars, 17 h.

Les tirages auront lieu au Stade du parc olympique le 8 mars 1992 à 19 h. Ce concours est en vigueur du 15 février au 8 mars 1992.

Les règlements complets du concours sont disponibles au bureau du Groupe Promexpo, 801, rue Sherbrooke Est, 10^e étage, Montréal, QC, H2L 1K7

STADE OLYMPIQUE
28 FEV. AU 8 MARS

plus

LE SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Théodore annonce l'accord de Cédras mais Aristide entend châtier le chef de l'armée

d'après AFP et AP
PORT-AU-PRINCE

Le général Raoul Cédras, commandant en chef de l'armée haïtienne, « est d'accord avec la solution négociée » de la crise haïtienne contenue dans l'accord de Washington, a annoncé hier à Port-au-Prince, au cours d'une conférence de presse, le premier ministre désigné René Théodore. M. Théodore a précisé que le général Cédras lui avait fait cette déclaration « sans aucune équivoque, en privé ».

Concernant la date d'un retour du président renversé Jean-Bertrand Aristide en Haïti, qu'il a qualifié de « question très difficile et épineuse », M. Théodore a réaffirmé qu'on ne pouvait avancer de calendrier, comme l'aurait voulu le prêtre-président lors des négociations de Washington.

« Nous avons le sens des responsabilités et nous ne prendrons pas le risque de mettre en péril la vie d'un président », a-t-il dit, soulignant qu'il fallait trouver un « apaisement » et éviter tout affrontement « pouvant casser le processus » et provoquer des drames, voire une intervention étrangère.

Pour sortir Haïti de la crise

Concernant les déclarations du père Aristide après la signature de l'accord de Washington et interprétant négativement l'amnistie à l'égard du général Cédras, M. Théodore a insisté sur le fait que le père Aristide « avait signé un protocole d'accord avec le parlement » qui entérinait les actes « posés » par ce dernier, dont la nomination du général à la tête de l'armée pour trois ans.

« Je ne suis pas la justice », a répondu M. Théodore à un journaliste qui lui demandait s'il considérait le général Cédras comme « un criminel de droit commun » (comme l'avait fait le père Aristide). Le premier ministre désigné a également lancé un ap-

pel à « l'unité nationale » et a invité « tous les secteurs, quelle que soit leur appartenance politique », à s'associer avec lui « pour sortir Haïti de la crise ».

« Nous sommes soumis à l'embargo (de l'Organisation des États Américains, OEA), marginalisés par toute la communauté internationale, seuls avec nous-mêmes et en même temps en conflit avec nous-mêmes », a souligné le responsable communiste modéré, président du Mouvement pour la Reconstruction Nationale (MRN, coalition regroupant entre autres de nombreux non-marxistes).

Il a pris l'engagement, si le parlement ratifiait le choix de sa personne comme premier ministre, de convoquer « un grand forum national pour définir une politique nationale » avec tous les secteurs, dans une « participation constructive ». « Je crois que c'est cela la démocratie », a-t-il ajouté, précisant que les « compétences et l'efficacité » primeraient sur l'appartenance politique lors de la composition de son gouvernement.

M. Théodore a aussi rendu hommage au rôle du parlement dans les négociations qui ont abouti à la signature d'un accord, dimanche, à Washington. Il a estimé qu'il « n'y aurait pas d'obstacle » au protocole d'accord de la part du président « provisoire » Joseph Nérette et du premier ministre Jean-Jacques Honorat, qui ont dû « assumer le pouvoir dans des circonstances difficiles » et ont bien « mérité de la patrie ».

Le premier ministre désigné a enfin démenti qu'Haïti « soit mise sous la tutelle de l'OEA », insistant sur le fait qu'il s'agissait d'un accord « inter-haïtien » et qu'Haïti « devait marcher seule avec l'appui des autres nations ». En ce qui concerne l'envoi d'une mission de l'OEA pour renforcer les institutions démocratiques, M. Théodore a indiqué qu'il était d'accord sur le principe, mais qu'il faudrait « une négociation plus pointue pour en fixer les modalités et le nombre des participants ».



Le président déposé Aristide a déclaré à Genève que Cédras devrait être jugé « comme un criminel de droit commun ».

PHOTO REUTERS

Par ailleurs, le président déposé d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, a réaffirmé hier à Genève que le général Raoul Cédras, qui l'a renversé en septembre, devrait être jugé comme « criminel de droit commun », en dépit de l'accord qui prévoit le maintien à la tête de l'armée du général Cédras tandis que seront amnistiées les personnes ayant participé au coup d'État.

« Il n'y a pas de contradiction entre l'accord signé et la position du président haïtien envers le général Cédras », a affirmé le père Aristide lors d'une conférence de presse à Genève, en marge d'une interven-

tion devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU. « Le général ne peut bénéficier de cette amnistie parce qu'il a commis un crime contre l'humanité. Il y a eu 2000 cadavres. Il doit être tenu pour responsable de ce crime », a-t-il fait valoir en ajoutant que, constitutionnellement, c'est à lui que revenait le droit de nommer le chef de l'armée.

Mais il a semblé laisser une porte ouverte à une solution lorsqu'il a déclaré avoir invité le général Cédras à le rencontrer en un lieu qui reste à fixer. « Le général Cédras doit contribuer lui-même à réduire son châtiement. C'est pourquoi je l'ai invité à me rencontrer à l'extérieur d'Haïti. »

Shamir dénonce l'attitude américaine

d'après AFP et Reuter
JÉRUSALEM

Le premier ministre israélien, M. Yitzhak Shamir, a qualifié, hier, de « sans précédent » l'attitude de Washington sur les garanties américaines pour des emprunts bancaires israéliens destinés à l'intégration des nouveaux immigrants juifs de l'ex-URSS.

« Il n'y a jamais eu une telle utilisation, une telle exploitation d'une assistance humanitaire pour imposer une politique à Israël. Ce n'est jamais arrivé. Cela restera sans précédent », a affirmé M. Shamir à la radio israélienne. Le chef du gouvernement a « regretté » que « les États-Unis aient adopté une attitude qui soutient une des parties du conflit israélo-arabe, la partie arabe ». Cette attitude américaine « s'inscrit dans le cadre des divergences de vues entre Israël et les États-Unis », a-t-il dit. « Nous avons besoin des garanties. Ceux qui nous empêchent de les obtenir, portent atteinte à une oeuvre humanitaire », a ajouté M. Shamir en soulignant qu'il ne « désespérait pas » de les obtenir.

Le secrétaire d'État américain James Baker a lié l'octroi des garanties d'un montant de 10 milliards de dollars à un arrêt total et immédiat de la construction d'implantations dans les territoires occupés. Mardi, M. Benjamin Netanyahu, vice-ministre chargé de l'Information, avait accusé les États-Unis de « torpiller le processus de paix » en faisant un tel lien.

D'autre part, la Conférence des présidents des principales organisations juives américaines a déclaré hier que lier les garanties de crédit à la question des implantations risquait d'inciter les Arabes à abandonner les discussions directes.

Toutefois délégués arabes et israéliens ont poursuivi leurs négociations, à Washington hier, malgré de profondes divergences sur l'autonomie palestinienne. Le début de ce quatrième et dernier jour de discussions, avant une suspension pour un week-end de trois jours, a été marqué par une manifestation de « faucons » juifs devant le département d'État américain.

De leur côté, les Palestiniens se sont plaints auprès des États-Unis du manque de sérieux, à leurs yeux, des propositions israéliennes sur l'autonomie. Les Israéliens sont prêts à laisser les Palestiniens des territoires gérer la plupart des domaines de la vie publique — agriculture, éducation, finances, santé, affaires municipales et religieuses — mais ils entendent garder le contrôle de la sécurité et des ressources naturelles stratégiques, notamment de l'eau.

Le différend palestino-israélien sur la question de l'autonomie s'est répercuté sur les discussions bilatérales entre Israël, la Jordanie, la Syrie et le Liban. Ces pourparlers semblent n'avoir pas progressé, bien que les parties aient discuté de leurs divergences.



Bush en compagnie du président de la Colombie, Jaime Paz Zamora, au sommet de San Antonio.

PHOTO REUTERS

Le président Bush annonce une coopération agressive contre le trafic de drogue

d'après AFP
SAN ANTONIO (États-Unis)

Le président américain George Bush a annoncé une coopération « agressive » contre le trafic de drogue, hier, à San Antonio (Texas), à l'issue d'un sommet rassemblant les États-Unis et six pays latino-américains.

Au cours d'une conférence de presse, M. Bush a passé en revue les principaux éléments d'une déclaration prévoyant notamment un accroissement de la coopération pour interdire les vols des avions des trafiquants et pour lutter contre le blanchiment de l'argent de la drogue.

Le président américain a ajouté que le sommet, auquel participaient les États-Unis, la Bolivie, la Colombie, le Pérou, l'Équateur, le Mexique et le Venezuela, appelait les pays d'Europe et d'Asie à se joindre à la lutte des pays américains contre le trafic.

Il a indiqué que les participants s'étaient mis d'accord sur une lutte plus active contre à la fois la demande et l'offre

de stupéfiants et a affirmé qu'il y aurait un renforcement des efforts pour le développement de cultures de remplacement dans les pays andins. Soulignant la nécessité d'une coopération inter-américaine, M. Bush a noté qu'un succès ne sera pas obtenu « du jour au lendemain ». Mais, a-t-il affirmé, « qu'il n'y ait pas d'erreur, nous vaincrons les trafiquants ». Le président américain n'a cependant annoncé aucun objectif spécifique de réduction de la demande et de l'offre de drogue au cours des années à venir.

En accueillant ses hôtes, mercredi soir, à San Antonio, Bush avait déclaré, lors d'un dîner officiel, que, pour tous, « la bataille contre la drogue était une véritable guerre ». Il avait souligné les « progrès » faits depuis Carthagène tant dans la lutte contre la demande aux États-Unis que contre la production et le trafic de drogue en Amérique Latine. « Nous devons faire plus. Il y a en jeu la civilisation qui nous unit », avait-il cependant ajouté. « Alors, réaffirmons notre détermination. »

Le retrait des troupes canadiennes d'Europe entraîne des conséquences

d'après AFP et Reuter
COPENHAGUE

Le ministre danois des Affaires étrangères, Uffe Ellemann-Jensen, a estimé hier que la décision du Canada de retirer toutes ses troupes d'Europe en 1994 « souligne la nécessité de renforcer l'Union de l'Europe occidentale (UEO) comme pilier européen de l'OTAN ».

Dans une déclaration à la radio danoise, M. Jensen a déclaré « qu'il n'était pas surpris par cette décision » reflétant le développement de la politique de sécurité dans le monde. Il a ajouté qu'il s'attendait également à ce que les États-Unis « réduisent sensiblement » la présence de leurs forces en Europe. « Nous ne pouvons, a-t-il dit, critiquer les Américains et les Canadiens qui ont payé pour notre sécurité durant de nombreuses années. C'est à nous maintenant d'assumer une plus grande part du fardeau. »

Le gouvernement minoritaire danois de droite est favorable à l'adhésion du royaume à l'UEO. Mais une majorité de centre-gauche au Parlement (Radicaux, Socialistes démocrates et Socialistes populaires) est opposée à ce que l'UEO soit « le bras armé de l'Union européenne », estimant que « la sécurité du Danemark est bien assurée par l'OTAN dont il ne faut pas affaiblir les liens outre-atlantique ».

Le chef de la diplomatie danoise avait affirmé au Parlement, mercredi, que « le Danemark devra répondre avant la fin de l'année à l'invitation des autres pays de l'UEO de devenir membre à part entière ou de se contenter d'un statut d'observateur ».

Des armes pour le flanc sud

Par ailleurs, du fait de la fin de la Guerre froide, l'Otan a mis au point un plan de redéploiement de son arsenal conventionnel en Europe dont le flanc sud de l'Alliance va bénéficier. Des pays comme la Turquie et la Grèce vont recevoir des pièces d'équipement lourd dont l'Europe centrale n'a plus besoin mais devront détruire du matériel périmé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'accroissement contraire aux accords de contrôle des armements.

Quelque 4000 pièces d'armement, provenant essentiellement des États-Unis et de ses alliés les plus prospères comme l'Allemagne, vont ainsi être distribuées

« dans les prochaines semaines » à la Grèce, à la Turquie, à l'Espagne et au Portugal, ainsi qu'au Danemark et à la Norvège.

Maintenant que l'Allemagne n'est plus considérée comme la ligne de front d'un conflit Est-Ouest, l'OTAN s'inquiète des menaces potentielles provenant de la région méditerranéenne et du Moyen-Orient. Lors de la guerre du Golfe, par exemple, il a fallu que l'Alliance envoie d'urgence des avions de combats sur un front turc singulièrement dégarni face à l'Irak.

Cette redistribution des cartes au sein d'une Alliance soucieuse de conserver des défenses cohérentes en dépit de budgets sans cesse plus étriqués a été « pensée » depuis plus d'un an par les stratèges de l'OTAN. Cela pose des problèmes, notamment financiers. L'Alliance a prévu 100 millions de dollars pour financer le coût de cette opération, dont la remise en état et le transport des armes. Cela a aussi posé des problèmes diplomatiques, notamment avec la Grèce et la Turquie, qu'oppose une rivalité historique.

Washington accuse Tripoli de continuer à abriter des camps d'entraînement

d'après AFP
WASHINGTON

Les États-Unis ont affirmé hier que la Libye continuait à abriter des camps d'entraînement pour « terroristes », bien qu'elle en ait fermé cinq, apparemment pour éviter des sanctions.

Le porte-parole du département d'État, Richard Boucher, a également laissé entendre que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France allaient bientôt demander au Conseil de sécurité de prendre des sanctions contre Tripoli, accusé d'attentes contre des avions de ligne qui ont fait 441 morts.

« La Libye a commencé à démanteler très visiblement cinq camps d'entraînement pour terroristes, identifiés à l'automne dernier par le gouvernement américain », a déclaré le porte-parole. « Ce ne sont que des mesures de relations publiques qui sont bien loin de mettre fin à son soutien au terrorisme international », a-t-il poursuivi. « La Libye n'a pas fermé d'autres camps d'entraînement, que nous n'avions pas identifiés. » Selon un responsable américain qui a requis l'anonymat, plus de cinq autres camps d'entraînement restent ouverts aux « terroristes ». « L'organisation d'Abou Nidal a toujours son quartier général à Tripoli, et la Libye continue à aider de nombreux autres

groupes terroristes », a affirmé M. Boucher.

Le porte-parole a annoncé que des « mesures appropriées » seraient prises lorsque le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, aurait fait rapport au Conseil de Sécurité sur la mission de son envoyé spécial, Vassili Safrontchouk, qui s'est rendu lundi en Libye. M. Safrontchouk avait mandat d'obtenir de Tripoli le respect immédiat de la résolution 731 du Conseil, a souligné M. Boucher.

Ce texte adopté en janvier ordonne à la Libye de coopérer avec les enquêtes américaine, britannique et française sur deux attentats sanglants contre des avions de lignes en 1988 et 1989, de livrer les suspects et de payer des indemnités. D'après des diplomates, Washington, Londres et Paris envisagent de demander au Conseil de décréter la rupture des liaisons aériennes internationales avec la Libye, un embargo sur les ventes d'armes et une réduction du personnel des ambassades libyennes.

Le département d'État avait révélé en novembre dernier l'existence de la base d'entraînement d'al-Qalah, à 100 km au sud-ouest de Tripoli, du camp du 7 avril, à 9 km de la capitale, de la base maritime de Sidi Bilal et des camps de Ben Ghashir et Ras al-Hilal.

La CSCE élabore un plan de paix au Nagorny-Karabakh

d'après AFP
PRAGUE

La CSCE s'est réunie hier à Prague pour examiner un plan de cessez-le-feu et de médiation au Nagorny-Karabakh, alors que les combats entre forces arméniennes et azerbaïdjanaises ont redoublé d'intensité dans cette région du Caucase. Toutefois, selon l'agence ITAR-TASS, les combats ont cessé hier soir dans la zone frontalière située entre Agdam, en territoire azerbaïdjanais, et Askeran, au Nagorny-Karabakh.

Fondé sur le plan français pour le « sauvetage de la paix » entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan présenté mercredi à Paris et les conclusions du rapport de la mission de bons offices de la CSCE qui s'est rendue

récemment dans ces deux républiques ex-soviétiques, la tentative d'intervention des 48 — dont les pays concernés — prévoit une série de mesures concrètes.

La CSCE proposerait ainsi l'ouverture de corridors humanitaires, la relance des efforts de médiation entrepris par la Russie et le Kazakhstan, la constitution d'une commission consultative et l'appel aux cinq pays de la région (Russie, Kazakhstan, Turquie, Arménie et Azerbaïdjan) à se concerter pour tenter de résoudre le conflit qui dure depuis quatre ans et a déjà causé plus d'un millier de morts.

Ce plan est examiné à Prague par les hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères des 48 (toute l'Europe dont la CEI, ainsi que les États-Unis et le

Canada) qui devraient adopter une recommandation dans ce sens à l'issue de leur réunion, aujourd'hui, à Prague. Les conclusions du rapport de la mission de la CSCE recommandaient encore, selon les mêmes sources, un embargo sur la livraison d'armes aux belligérants, une aide humanitaire, un échange des prisonniers ainsi que la reprise du dialogue entre Azéris et Arméniens sous les auspices de la Tchecoslovaquie qui préside la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe.

Les combats

Hier, toute la journée, les combats ont redoublé d'intensité au Nagorny-Karabakh entre forces arméniennes et azerbaïdjanaises, toute tentative de médiation s'avérant pour l'instant inopérante. Les

forces azerbaïdjanaises ont repris sur une grande échelle leur offensive lancée mercredi sur la ville d'Askeran, à l'est de la région, au moyen de chars, de véhicules blindés et d'hélicoptères, selon l'agence ITAR-TASS citant un communiqué du parlement du Nagorny-Karabakh. Des unités arméniennes ont riposté à l'attaque, selon la même source.

Un accord de cessez-le-feu de 72 heures avait pourtant été conclu mercredi soir entre Arméniens et Azerbaïdjanais, sous l'égide du ministre des Affaires étrangères iranien Ali Akbar Velayati, mais il n'est jamais entré en vigueur. M. Velayati n'a pu se rendre hier au Nagorny Karabakh comme il en avait l'intention, selon l'agence Interfax.

Saddam toujours maître de l'Irak, Bush lutte pour sa survie

d'après Reuter
BAGDAD

Il y a un an hier, le président irakien Saddam Hussein était à la merci des alliés, après la débâcle de ses troupes au Koweït et sur son propre territoire. Mais le coup de grâce n'est pas venu. Saddam Hussein est toujours fermement aux commandes de son pays et c'est son vainqueur, le président américain George Bush, triomphant il y a 12 mois, qui est aujourd'hui sur la défensive, à huit mois d'élections présidentielles.

« Que voit-on quand on allume la télévision irakienne? Saddam en uniforme visitant des usines, suivi de Bush lutant pour sa survie lors de primaires », souligne un diplomate en poste à Bagdad. Depuis 40 jours, l'Irak célèbre la « Mère de toutes les batailles » et la survie de l'armée irakien-

ne comme la victoire d'un David du Tiers monde sur un Goliath « impérialo-sioniste ».

Saddam Hussein a dû écarquer des soulèvements kurde et chiite après sa défaite dans la guerre du Golfe. Des maquisards kurdes contrôlent encore une vaste région, au nord du trente-sixième parallèle. Mais l'armée irakienne contrôle la ville pétrolière de Kirkouk, revendiquée par les Kurdes, et les négociations sur l'autonomie du Kurdistan irakien sont dans l'impasse. « Les Kurdes se fichent de Saddam », dit un autre diplomate.

Saddam Hussein livre maintenant une guerre diplomatique contre les sanctions imposées à l'Irak après l'invasion du Koweït par ses forces, en août 1990. Ce sont ces sanctions qui constituent la principale menace pour le président irakien, estiment des diplomates.

Les attaques personnelles commencent à fuser dans la campagne électorale américaine

d'après AFP
WASHINGTON

Les attaques personnelles commencent à fuser dans la course aux élections présidentielles, alors que les candidats se préparent à affronter deux semaines d'élections primaires décisives qui détermineront les intentions de vote de 37 p. cent des délégués aux conventions nationales de l'été.

Le débat s'enflamme aussi bien dans les rangs des démocrates, où le sénateur de l'Arkansas Bill Clinton est de nouveau sur la sellette, qu'au sein des républicains, où le président George Bush a lancé une offensive musclée contre son opposant conservateur Pat Buchanan.

Chez les démocrates, c'est le sénateur du Nebraska Bob Kerrey, stimulé par sa nette victoire dans le Dakota du Sud (40 p. cent des intentions de vote démocrates),

qui a lancé l'offensive mercredi à Atlanta (Géorgie) en affirmant que M. Clinton, l'un des deux favoris actuels pour l'investiture démocrate avec Paul Tsongas (Massachusetts), « ne devrait pas être le candidat désigné par notre parti parce qu'il ne gagnera pas en novembre ».

Bob Kerrey qui a perdu une jambe pendant la guerre du Vietnam, a rappelé, au cours d'un meeting électoral, les controverses sur la vie privée de son rival et les conditions dans lesquelles il avait échappé à l'enrôlement. « Si les démocrates choisissaient Clinton pour candidat, le sénateur de l'Arkansas serait une cible facile pour les républicains », a-t-il ajouté.

Dans un communiqué publié quelques heures plus tard, Clinton a répondu à ces remarques incendiaires en fustigeant Kerrey qui, « comme George Bush, préfère jouer avec le patriotisme que s'occuper des problèmes du

pays ». Perfide, Clinton a ajouté qu'en novembre, George Bush « rappellera que Bob Kerrey s'est opposé à l'opération Tempête du Désert, même après le début de l'offensive ».

Décidément sur la sellette, M. Clinton a joué de malchance mercredi en perdant son calme devant des micros inopinément ouverts lorsqu'il a appris la nouvelle — vite démentie — que le Révérend Jesse Jackson, très influent au sein de la communauté noire, apportait son soutien à Tom Harkin (Iowa). « C'est scandaleux, dégueulasse, hypocrite. Il me poignarde dans le dos! », s'est exclamé Clinton. Rapidement informé, Jackson a assuré ne pas lui en vouloir, mais il a noté que le candidat démocrate avait « paniqué et perdu son contrôle ».

Les attaques fuseront aussi du côté des républicains, où le président George Bush a repris l'offensive après son succès mitigé dans

le Dakota du Sud (31 p. cent des électeurs républicains ont refusé de lui apporter son soutien). La télévision de Géorgie, où une importante primaire doit se dérouler mardi, a ainsi diffusé mercredi un nouveau spot électoral du président, qui prend pour cible Pat Buchanan.

Un ancien commandant du corps des marines y critique verbalement le commentateur politique ultra-conservateur, l'un des opposants les plus virulents à la guerre du Golfe. En réponse, Pat Buchanan a raillé les résultats obtenus par son rival dans le Dakota du Sud, estimant que Bush se retrouvait « aussi faible qu'un chaton ».

Le démocrate Tom Harkin a résumé le nouvel état d'esprit de cette campagne en estimant dans un communiqué que « ce n'est que le début. Les Jeux olympiques d'Albertville se sont achevés mais, ici, je déclare les jeux ouverts », a-t-il ajouté.

ENCORE *plus* FORT!

UTILISEZ VOTRE

REER

POUR ACHETER UNE MAISON!

PLUS DE 50 CONSTRUCTEURS

présentent des centaines de plans de maisons et leurs nouveaux projets d'habitations à l'intérieur du concept «Ma maison, ma ville, mon constructeur».

6 MAISONS EXCLUSIVES À VISITER SUR PLACE

Maison du Maurier Ltée, Habitat-Jardin Petro-Canada, maison usinée et maison modulaire des Industries Bonneville plus deux modèles de maisons progressives du Groupe Marcotte.

Tous les renseignements sur les programmes d'accès à la propriété sur place!



LE SALON DE
L'AMÉNAGEMENT
EXTÉRIEUR



Profitez-en pour choisir votre maison parmi les milliers de photos présentées au stand no. 641 de La Capitale, maître courtier inc.

Financement hypothécaire sur place.

Garantie APEC et de versements hypothécaires en cas de perte d'emploi gratuite à tous les acheteurs.



METRO PIE IX

HEURES D'OUVERTURE
Vendredi et samedi... 10h à 23h
Dimanche... 10h à 20h
Lundi au jeudi... 10h à 22h

La billetterie fermera une heure et demie avant la fermeture du salon.

PRIX TOUTES TAXES INCLUSES
Admission générale... 8 \$
Étudiants et âge d'or... 6 \$
Enfants de moins de 12 ans... 3 \$

UN ÉVÉNEMENT



EN COLLABORATION AVEC



La Presse



CKAC73AM

Jupiter sert de fronde à Ulysse

Quelques surprises

d'après Associated Press

■ Ulysse file désormais vers le Soleil, grâce à Jupiter: la planète géante a infléchi comme prévu la course de la sonde qui, partie étudier le Soleil, a fait au passage un certain nombre de découvertes, auxquelles les scientifiques ne s'attendaient pas.

La sonde, un programme de coopération entre l'Agence spatiale européenne (ESA) et la NASA américaine, a été lancée en octobre 1990. Elle se trouve actuellement à plus de 700 millions de kilomètres de la Terre. Il lui reste à parcourir 778 millions de kilomètres avant d'arriver, à l'été 1994, en vue du pôle Sud du Soleil, qu'elle survolera à quelque 300 millions de kilomètres de distance.

Lancée de la Terre, Ulysse a dû faire un énorme détour. La sonde, pour son exploration solaire, va s'éloigner délibérément de l'écliptique, le plan contenant les orbites de la majorité des planètes et il n'existe aujourd'hui aucune fusée assez puissante pour lancer un satellite hors de ce plan.

Voilà pourquoi les responsables de la mission se sont servis de Jupiter comme d'une fronde. Avec ses 142 800 km de diamètre, Jupiter exerce une formidable force de gravitation qui a servi à dévier la trajectoire d'Ulysse. L'opération s'est déroulée le 8 février, et s'est parfaitement bien passée.

Environnement juvien

En passant au-dessus de Jupiter, à 400 000 km de distance, sur une trajectoire jamais empruntée auparavant — deux sondes, Pioneer et Voyager avaient déjà survolé Jupiter — Ulysse a observé la structure magnétique de l'environnement de Jupiter, a expliqué Roger Bonnet, directeur du programme scientifique de l'ESA.

Ce champ magnétique, «on s'attendait à ce qu'il soit extrêmement étendu, on s'est aperçu que cet environnement était essentiellement aplati» de part et d'autre de l'équateur de Jupiter. Ulysse, à ce moment, a traversé une zone de radiations extrêmement intenses, dans laquelle le champ magnétique subit l'influence de l'activité solaire.

L'énergie totale mise en jeu dans cette région est de l'ordre de 100 milliards de kilowatts par seconde, plus que n'en consomment les États-Unis, explique un des scientifiques du programme, le professeur John Simpson, de l'Université de Chicago.

D'autre part, quand Ulysse a traversé le champ magnétique de Jupiter, on s'est aperçu qu'il y avait là un courant énorme d'une intensité d'un milliard d'ampères, une chose tout à fait extraordinaire, selon M. Bonnet.

Anneau de poussières

Voyager avait permis de découvrir un très fin anneau de poussières autour de Jupiter, un peu semblable aux anneaux de Saturne. Ulysse a montré que cet anneau s'étend beaucoup plus qu'on pouvait le voir par les caméras de Voyager. Ulysse a compté les poussières les unes après les autres, et on en a découvert à de très grandes distances, jusqu'à 600 000 km.

Ulysse va maintenant étudier la structure du soleil, sa composition, son champ magnétique et le flux de particules chargées électriquement qu'on appelle le vent solaire.

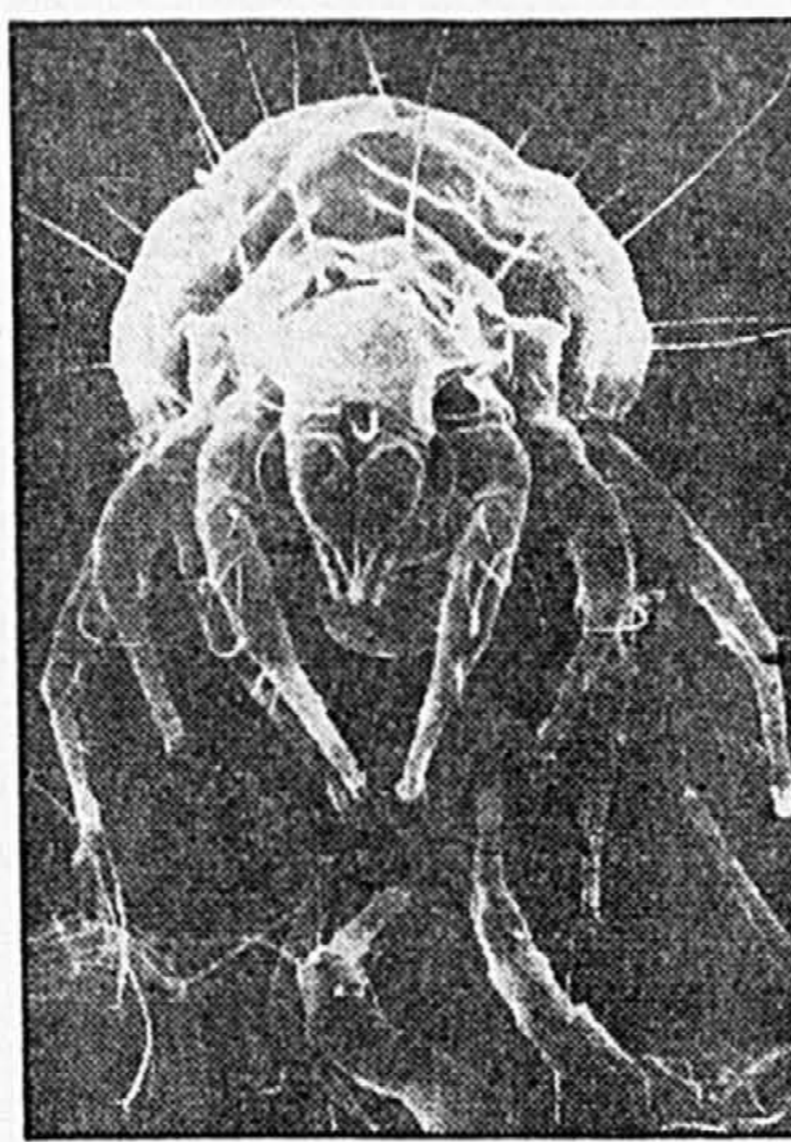
Expérience annexe mais importante, la sonde embarque des détecteurs de rayons gamma. Il s'agit de rayons très puissants et pénétrants, témoins des événements violents qui se produisent dans l'univers, comme l'explosion d'une étoile.

Les gammas viennent de l'espace par bouffées, les sursauts gammas qu'on ne sait aujourd'hui localiser. Sont-ils proches, éloignés de nous? Ils ne correspondent à aucune distribution d'objets célestes, d'étoiles, de galaxies.

«On ne sait pas ce que sont ces objets, mais ils émettent des bouffées d'énergie considérable. C'est un phénomène unique, une grande découverte de l'astronomie du XX^e siècle», note M. Bonnet. Les recoupements des informations fournies par Ulysse, des sondes soviétiques et un satellite américain devraient permettre de localiser ces sursauts gamma.

Contrôler l'asthme en repeignant la chambre

CAROLE THIBAudeau



Voici un acarien, tel que vu au microscope, grossi plusieurs fois. La petite bête est invisible à l'oeil nu. Les acariens sont un important facteur d'asthme.

■ Que penser de la nouvelle peinture acaricide, censée diminuer ou enrayer les crises d'asthme? Appliquée sur les murs et le plafond de la chambre d'une personne asthmatique, elle réduit la présence d'acariens, un important déclencheur de la crise d'asthme.

Ce produit a été créé par la firme française Artillin, qui vend des peintures insecticides depuis 1968. Artillin vient tout juste de faire son entrée au pays, avec la création, en janvier, d'Artillin Canada, située à Boucherville.

Cependant, si la peinture en question est efficace contre les acariens... elle ne l'est pas nécessairement contre l'asthme, disent les spécialistes interrogés par La Presse.

Posons d'abord que l'importance d'éliminer au maximum les acariens de l'environnement de la personne asthmatique n'est plus à démontrer.

Cette semaine encore, les médias ont eu l'occasion de le rappeler, à la suite de la publication, jeudi dernier, dans le *New England Journal of Medicine*, d'une étude démontrant un risque inhérent à l'usage de la pompe à bronchodilatateurs.

Les aspects négatifs de la pompe accentuent une fois de plus l'importance d'aménager au mieux l'environnement des asthmatiques. Mais pourquoi avec de la peinture?

Matelas et tapis

Les acariens appartiennent à la famille des mites. Ils ont besoin pour vivre d'un peu d'humidité et de parcelles de peau morte qui se détachent de nous continuellement. C'est pourquoi on les re-

trouve dans les endroits où il y a des sortes de produits proposés aux asthmatiques.

Un des sujets de recherche consiste à tester l'efficacité de la poudre vendue pour éliminer les acariens des matelas. Une autre recherche porte sur le «benzoate sodique», lui aussi proposé pour son effet acaricide.

«Il y a beaucoup de choses de ce genre à étudier, et la peinture acaricide ne serait certainement pas une de mes priorités», affirme le chercheur. Le Dr Ernst estime en effet qu'il n'est pas logique de choisir pour éliminer les acariens le lieu où il n'y en a pas vraiment beaucoup.

Le seuil de nuisance

De son côté, la compagnie Artillin, dans ses documents d'information, explique que lorsque les acariens deviennent trop nombreux dans les matelas et les moquettes, «il y a migration d'un grand nombre d'entre eux, comme un essaimage, sur les murs et sur les plafonds de la pièce, en saturant celle-ci et incommodant les personnes allergiques qui s'y trouvent».

En éliminant les acariens des murs et des plafonds, on passe en dessous, toujours selon la compagnie, du «seuil de nuisance». Autrement dit, le nombre d'acariens ne serait plus assez élevé pour déclencher la crise.

Quand La Presse lui a soumis les documents de la compagnie, le Dr Ernst y a relevé quelques inexactitudes, notamment celle qui stipule que «75 p. cent des cas d'asthme sont provoqués par des acariens», chez les enfants.

«Cela me paraît excessif, explique le scientifique. Les acariens sont une cause importante, mais sur le même pied que la présence d'un chat ou que l'herbe à poux.

Il est rare que des gens ne soient allergiques qu'à une chose.»

Quant aux recherches scientifiques que l'on cite, elles ne convainquent pas le Dr Ernst. «Pour démontrer scientifiquement l'efficacité d'un produit, il faut faire une étude avec un groupe exposé à l'acaricide et un groupe contrôlé, souligne le médecin. Ce n'était pas le cas dans l'étude mentionnée dans le document.»

Un produit haut de gamme

Qu'en est-il du coût de la peinture acaricide? Le prix au détail n'est pas encore disponible, Artillin Canada, le distributeur, situé à Boucherville, n'ayant pas encore commencé à revendre sa marchandise chez les marchands de peinture.

Il y a cependant fort à parier que la peinture acaricide se vendra plus cher que la peinture ordinaire, la brochure Artillin présentant ses revêtements comme des produits haut de gamme.

La peinture acaricide est le dernier «bébé» de Artillin. La compagnie a auparavant mis au point une peinture insecticide, puis une peinture fongicide, ensuite une peinture à la fois insecticide et fongicide, et enfin une peinture acaricide.

La méthode, qui ne manque pas d'ingéniosité, consiste à doper chimiquement les cristaux actifs d'une sorte de propulseur qui les fait remonter à la surface pendant le temps de séchage.

Les peintures insecticides et fongicides sont utilisées dans les maisons et dans les lieux publics comme les hôpitaux ou les restaurants. Ils sont inoffensifs pour les humains ou les animaux domestiques. Si l'efficacité n'est pas prouvée, «ça ne peut pas nuire», comme dit l'expression populaire.

SUPER SOLDE

DE PLANTES ET ARRANGEMENTS ARTIFICIELS EN SOIE

FIGUS
SUR BOIS NATUREL
Prix cour. 149,99\$

SOLDE 74,99\$

DRACAENA 5 1/2
Prix cour. 89,99\$

SOLDE 42,99\$

MUSA
Prix cour. 79,99\$

SOLDE 35,99\$

ARBRE EN FLEURS 5 1/2
Prix cour. 89,99\$

SOLDE 44,99\$

CORNOUILLE 5 1/2' (3 teintes)
Prix cour. 79,99\$

SOLDE 34,99\$

JUSQU'À 60% DE RABAIS
sur toute la marchandise en magasin

Le plus grand magasin d'arbres, de plantes et d'arrangements artificiels en soie à Montréal.

Shalimar
OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE
MONTRÉAL
3303, Griffith 735-2365
Près d'Ikéo

LAVAL
3946, autoroute Laval 686-0827
À l'ouest de l'autoroute des Laurentides

BROSSARD
7515, Taschereau 676-1476
À l'ouest du pont Champlain

LE CHOIX QU'ON

LES PRIX QU'ON

SUPER AUBAINE

24,77 ch.

Une superbe sélection de manteaux d'hiver à des prix incroyables! P.M.G. ou 5-13. Couleurs au choix. VALEUR COMPARATIVE: entre 39,99 et 89,99.*

A. B. UN SEUL PRIX SUPER pour ces chandails pour femmes. Offerts en grandeurs P.M.G. Voyez notre sélection entière en magasin.*

C. Tout un rabais sur cet assortiment de blouses dans des imprimés et des styles tellement mode! Disponibles en grandeurs P.M.G. VALEUR COMPARATIVE DE 24,99.

SUPER AUBAINE

9,77 ch.

81/71- Jusqu'à épuisement des stocks. * La sélection varie d'un magasin à l'autre.

■ RÉGION DE MONTRÉAL: Jean-Talon Est, Place Versailles, Place Alexis Nihon, Carrefour Laval, Centre commercial Pont-Viau, Galeries des Sources, Galeries Lachine, Place Lasalle, Châteauguay, Place Longueuil, Promenades St-Bruno, Mail Champlain

■ QUÉBEC: Place Ste-Foy
■ SHERBROOKE: Place Belvédère
■ TROIS-RIVIÈRES: Centre commercial Les Rivières